



Bulletin Officiel

N° 5843 Jeudi 25 Avril 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 2-3

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

ADVANS TUNISIE SA 4-8

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK - GROUPE BPCE - 9-14

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 15-17

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - 18-23

COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - 24

AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - 25-29

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 30-35

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 36-40

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING SA 41

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H - 42-43

SOTETEL 44

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT - 45-46

HANNIBAL LEASE 47

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ATTIJARI BANK 48

SOCIETE ADYWA 49

UNION DE FACTORING 50

SICAV AMEN 50

SICAV AMEN PREMIERE 51

AMEN TRESOR SICAV 51

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ADYWA 52-53

UNION DE FACTORING 54-55

ATTIJARI BANK 56-57

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR - ICF - 58-61

ASTREE 62-64

SICAV SECURITY 65

CAP OBLIG SICAV 66

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIE VALEURS 67

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 68

SICAV BNA 68

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 69

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS 70

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE 70

PAIEMENT D'ANNUITES

L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «STB SUB 2017-1» 71

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

72-73

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- CITIBANK TUNIS N.A
- POULINA GROUP HOLDING - PGH -
- ADWYA
- UNION DE FACTORING
- PHENICIA FUND
- SICAV AMEN
- AMEN PREMIERE SICAV
- AMEN TRESOR SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- POULINA GROUP HOLDING - PGH -

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1. Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**
 - L'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
 - Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
 - Une copie originale des rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
 - Le document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2. Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels **accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

Ainsi, pour l'exercice comptable 2018, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2019.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de

- Suite -

prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- Les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- La liste des actionnaires,
- La liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

ADVANS TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 16 000 000 dinars divisé en 1 600 000 actions de nominal 10 dinars

Siège social : 10 Rue de GRECE - 1001 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1317726X

Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit .

Emission d'un Emprunt Obligataire SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ADVANS 2019-1 »

De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **05/04/2019** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 40 millions de dinars au cours des exercices 2019 et 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire de **10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions** de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes validées par le Conseil d'Administration du **05/04/2019** :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **02/05/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **01/07/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2019-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **01/07/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **01/07/2019**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **13%** et/ou variable **TMM+3,5%**
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de **13,50%** l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **01/07/2024** pour la catégorie A et le **01/07/2026** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **01/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **01/07/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/07/2020** pour la catégorie A et le **01/07/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,632%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la catégorie A.

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2019 -1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,578 années pour la catégorie A et 3,872 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»

De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1 - Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : Emprunt Subordonné BTK 2019-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux t'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باسْت ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01 »

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019**.

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

« ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082–Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- **Catégorie A :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Catégorie B :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**TELNET HOLDING S.A**

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING S.A informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le mardi 02 avril 2019, a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018.

Les dits états présentent les données suivantes :

➤ Les états financiers individuels :

Rubriques	2018	2017
Chiffre d'affaires	4 123 396,696	5 301 347,676
Total des produits d'exploitation	(*)17 709 400,894	10 493 097,676
Résultat net	13 881 608,282	6 040 006,528

(*) Il englobe des produits de participations totalisant 13 567 566,000 dinars qui sont à l'origine des dividendes décidés au cours de l'exercice 2018 auprès des filiales. D'où l'importante évolution du résultat net de 2018 par rapport à 2017.

➤ Les états financiers consolidés :

Rubriques	2018	2017
Chiffre d'affaires	39 681 551,968	43 526 829,767
Total des produits d'exploitation	40 449 942,387	43 920 485,111
Résultat avant impôt	10 177 420,741	(*)20 133 787,617
Résultat net consolidé	9 597 865,243	17 388 354,186

(*) le résultat avant impôt 2017 englobe un gain ordinaire de 12 748 116,832 dinars provenant essentiellement du produit de transfert des activités dans le cadre de l'opération de partenariat globale entre le groupe TELNET HOLDING et le groupe ALTRAN.

En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de sept cent (700) millimes brut par action, et l'attribution d'une action gratuite nouvelle pour 10 actions anciennes et de convoquer les actionnaires de la société pour :

- Une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 10 juin 2019 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 – Tunis.
- Une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Lundi 10 juin 2019 à 17 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 – Tunis dont l'ordre du jour : augmentation du capital par incorporation des réserves par l'attribution d'une action nouvelle gratuite(01) pour dix (10) actions anciennes.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La Société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « U.A.D.H », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019.

I - Indicateurs d'activité individuels :

<i>Montants (en DT)</i>	1 ^{er} trimestre		Variations		Exercice
	2019	2018	Valeur	%	2018
Revenus	-	-	-	-	7 594 895
Achats d'approvisionnements consommés	-	16	(16)	-100,0%	2 977
Masse salariale	35 609	53 741	(18 132)	-33,7%	108 477
Produits des placements	851 941	757 524	94 417	12,5%	3 004 137
Charges financières nettes	654 564	481 716	172 848	35,9%	2 722 304
Trésorerie nette ⁽²⁾	485 263	471 051	14 212	3,0%	489 626
Effectif fin de période	2	1	1	+1 employé	1

Commentaires :

Les produits des placements ont augmenté à la fin du premier trimestre 2019 de 12,5% comparé à la même période de l'année dernière.

II-Indicateurs d'activité consolidés :

<i>Montants (en DT)</i>	1 ^{er} trimestre		Variations		Exercice
	2019	2018	Valeur	%	2018
Revenus	63 545 457	89 793 608	(26 248 152)	-29,2%	367 998 845
<i>Concession Automobile</i>	61 074 417	86 577 114	(25 502 696)	-29,5%	354 020 853
<i>Fabrication et distribution des Filtres</i>	2 471 040	3 216 495	(745 455)	-23,2%	13 977 992
Coût d'achat des marchandises vendues	49 013 114	73 000 394	(23 987 280)	-32,9%	311 579 149
Masse salariale	6 016 092	5 953 567	62 525	1,1%	24 511 591
Produits des placements	2 044 230	2 023 547	20 683	1,0%	9 626 053
Charges financières nettes	5 822 883	6 307 244	(484 361)	-7,7%	24 428 732
Trésorerie nette ⁽²⁾	(11 055 061)	(11 489 272)	434 211	-3,8%	(11 127 484)
Délai moyen de règlement fournisseurs (en jours)	189	187	+2 jours	-	188
Nombre de points de vente (succursales et agents agréés)	39	38	+1 PVT	-	39
Surface totale des points de vente (succursales) (hors surface des dépôts de stocks)	39 558 m ²	32 405 m ²	+7 153 m ²	-	39 558 m ²
Effectif fin de période	950	948	+2 employés	-	947

(1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs sont la comptabilité générale (situation comptable provisoire et non auditée).

(2) Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités - Découverts bancaires (tel que présenté au niveau de l'état des flux de trésorerie).

- Suite -

Commentaires :

Revenus :

Les revenus du groupe UADH au titre du 1^{er} trimestre 2019 se sont établis à 63 545 457 DT contre 89 793 608 DT par rapport à la même période de l'année 2018.

Le groupe UADH est présent sur le secteur automobile à travers les marques CITROËN, DS et MAZDA pour le segment des véhicules légers et à travers la marque Renault Trucks pour le segment des véhicules industriels.

Les réalisations du groupe (*en termes de premières immatriculations*) à fin mars 2019 sont de 749 véhicules légers et 36 véhicules industriels (*16 tonnes et plus*).

Le marché de l'automobile, jusqu'au mois de mars 2019, a connu **une baisse de 17,6%** selon les statistiques d'immatriculations fournies par l'Agence Technique des Transports Terrestres (ATTT)

Aussi, il faut noter **la baisse de la demande pour le marché des véhicules industriels de 53,26%** puisque le nombre des véhicules immatriculés est passé de 398 unités à fin mars 2018 à 186 unités à fin mars 2019 (véhicules industriels ayant un PTAC (poids total autorisé en charges) > 16 tonnes).

En dépit de cette baisse du marché des poids lourds (véhicules industriels ayant un PTAC > 16 tonnes), le groupe UADH se positionne sur le podium, soit en deuxième position, avec une part de marché de 20% pour sa marque Renault Trucks.

Résultat financier :

Les produits des placements s'élèvent, au 31/03/2019, de 2 044 230 DT, contre 2 023 547 DT au 31/03/2018.

Les charges financières nettes du 1^{er} trimestre 2019 ont baissé de 7,7% par rapport à la période analogue de l'année dernière.

Points de vente :

La filiale Loukil Véhicules Industriels du groupe, importateur exclusif Renault Trucks en Tunisie, a inauguré le 19 juin 2018 sa nouvelle succursale à Sfax. Il s'agit d'un showroom et un atelier poids-lourds qui permettra d'accueillir les clients du Sud Tunisien avec une qualité de service répondant aux plus hauts standards de Renault Trucks.

L'investissement a coûté 5 millions de dinars et aura pour objectif d'augmenter les ventes des pièces de rechange et le développement des ventes des camions sur la région du grand Sud.

Faits saillants :

- Le groupe UADH à travers sa filiale Economic Auto a commencé, depuis le mois de novembre 2018, la commercialisation des pick-up de la marque FOTON et qui ont été montés par l'autre filiale du groupe, la société UAAL.

Le nombre total des véhicules immatriculés pour le premier trimestre de l'année 2019 s'élève à 42 unités et ce comme premier test du marché avec un plan de doubler de capacité sur le 2^{ème} trimestre 2019.

- Les commandes Mazda ont été modifiées sur le 1^{er} trimestre 2019 afin d'éviter l'augmentation spectaculaire du Yen contre le Dinar Tunisien et introduire la nouvelle MAZDA 3 avec des prix plus compétitifs sur le 2^{ème} trimestre de l'année.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL »**

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019.

Indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2019 (en KDT)

Designation	1 ^{er} trimestre			2018 ^(*)
	2018	2019	Δ en %	
Produits d'exploitation	8 841	11 861	34,2%	47 530
Ventes, travaux & services	8 789	11 764	33,8%	47 275
- Chiffre d'affaires local	8 789	11 105	26,4%	46 016
- Chiffre d'affaires export	-	659		1 259
Autres produits d'exploitations	52	97		255
Charges d'exploitation ^(**)	8 234	11 534	40,1%	42 167
Achats consommés	4 477	7 200	60,8%	24 887
Services extérieurs	640	897	40,2%	3 457
Charges du personnel	3 002	3 304	10,1%	12 898
Autres charges d'exploitation	115	133	15,7%	925
EBITDA	607	327	-46,1%	5 363
Produits financiers	5	18		322
Charges financières	333	365	9,6%	1 804
Gains exceptionnels	30	33	10,0%	503

(*) Selon les états financiers provisoires avant audit par le commissaire aux comptes.

(**) Hors dotations aux amortissements et aux provisions

NB : Les indicateurs d'activité publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit, arrêtée selon les mêmes principes et méthodes comptables.

Commentaires :

Les indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2019 font ressortir les faits marquants suivants :

- Des revenus à fin Mars 2019 de 11861 KDT, soit une hausse de 34,2% par rapport au 1^{er} trimestre 2018 ;
- La confirmation du trend positif de l'activité à l'export, avec un chiffre d'affaires de 659 KDT ;
- Des charges d'exploitation, hors dotations aux amortissements et aux provisions, en hausse de 40,1% par rapport au 1^{er} trimestre 2018. Ce qui a permis de dégager un EBITDA de 327 KDT à fin Mars 2019.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{ER} trimestre 2019 :

		1° T 2019	1° T 2018	EXERCICE 2018*
CHIFFRES D'AFFAIRES : (En DT)	BOISSONS GAZEUSES LOCALES	21 970 207,252	26 902 980,958	150 979 848,809
	BOISSONS GAZEUSES A L'EXPORT	6 721 315,823	4 104 754,755	21 165 555,267
	BIERE LOCALE	108 403 869,429	99 282 595,231	436 674 610,362
	BIERE A L'EXPORT	1 256 909,349	1 641 997,619	7 285 803,791
	AUTRES	6 118 027,372	8 821 111,465	33 920 127,343
		144 470 329,225	140 753 440,028	650 025 945,572
VENTE : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	267 693	338 888	1 849 595
	BIERE	412 303	435 960	1 844 212
PRODUCTIONS : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	198 785	267 798	1 453 462
	BIERE	459 590	461 078	1 886 083
INVESTISSEMENTS : (En DT)	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	149 550,000		95 773,750
	TERRAINS			
	GENIE CIVIL	947 684,248	1 997 541,464	8 279 605,062
	MATERIELS	2 931 692,773	3 023 208,897	36 876 777,491
	EMBALLAGES	1 000 816,744	2 236 508,808	8 476 823,040
		5 029 743,765	7 257 259,169	53 728 979,343
ENDETTEMENTS : (En DT)	CREDITS BANCAIRES A LONG TERME			
	CREDITS BANCAIRES A COURT TERME			
	SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	122 398 553,670	125 322 773,067	125 017 532,906

* Ces chiffres ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire au 24/04/2019.

- Suite -

INDICATEURS FINANCIERS DU 1^{er} Trimestre 2019

1) BASES RETENUES :

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs financiers du premier trimestre 2019 sont issues de notre comptabilité.

2) CHIFFRES D'AFFAIRES :

- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses est passé de 26 902 981 dinars à 21 970 207 dinars soit une diminution de 18,34%. Cette diminution s'explique par la baisse du pouvoir d'achat, la pluviométrie et la baisse de la température défavorable pour notre activité.
- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses à l'export est passé de 4 104 755 dinars à 6 721 316 dinars.
- Le chiffre d'affaires de la bière locale est passée de 99 282 595 dinars à 108 403 869 dinars soit une augmentation de : 9,19%.
- Le chiffre d'affaires à l'export de la bière est passé de 1 641 998 dinars à 1 256 909 dinars.

3) VENTES EN VOLUME :

- Le volume des ventes des boissons gazeuses est passé de 338 888 hectolitres à 267 693 HL.
- Les quantités de bière vendues ont atteint 412 303 HL.

4) PRODUCTIONS :

- La production des boissons gazeuses a atteint un volume de 198 785 hectolitres.
- La production de la bière a atteint un volume de 459 590 hectolitres.

5) LES INVESTISSEMENTS :

Les investissements de la période sont composés essentiellement de l'achat de matériel industriels et des emballages à consigner (casiers et bouteilles).

6) ENDETTEMENTS :

- Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2018 et des montants de recouvrement auprès des clients et des dividendes reçus déduction faite des paiements des impôts, des souscriptions d'actions, des salaires et des fournisseurs.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

HANNIBAL LEASE SA Rue du lac Malaren Les Berges du Lac - Tunis

Hannibal Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	Premier Trimestre			Exercice 2018*
	31/03/2019**	31/03/2018**	Variation	
Agriculture	7 710	19 338	-60,13%	53 952
BTP	4 142	39 975	-89,64%	80 606
Industrie	5 448	32 143	-83,05%	63 608
Tourisme	15 913	22 811	-30,24%	66 131
Services	6 224	21 726	-71,35%	56 231
Commerce	9 371	36 866	-74,58%	96 406
Transport	3 648	18 465	-80,25%	51 156
Montant des Approbations	52 455	191 324	-72,58%	468 089
Agriculture	6 189	8 658	-28,51%	40 299
BTP	3 200	26 989	-88,14%	64 171
Industrie	5 960	15 693	-62,02%	51 097
Tourisme	13 745	18 694	-26,47%	58 148
Services	6 361	14 558	-56,31%	44 545
Commerce	8 015	23 363	-65,69%	69 473
Transport	1 763	11 006	-83,98%	27 418
Montant des Mises en Force	45 233	118 961	-61,98%	355 151
Encours Financiers	735 102	822 542	-10,63%	783 091
Total des Engagements	810 612	937 135	-13,50%	847 025
Total des Engagements Classés	108 103	57 023	89,58%	44 161
Taux de créances classées	13,34%	6,79%	-	5,21%
Revenus Bruts de Leasing	100 904	103 810	-2,80%	439 093
Revenus Nets de Leasing	17 389	19 461	-10,65%	83 881
Produits Nets de Leasing	2 143	6 250	-65,71%	21 217
Total Charges d'exploitation	2 659	2 984	-10,89%	12 132
Structure des Ressources	611 031	629 101	-2,87%	657 381
Emprunts Obligataires	240 741	251 630	-4,33%	247 695
Autres Emprunts	370 290	377 471	-1,90%	409 686
Trésorerie Nette	(28 363)	(27 255)	4,07%	(17 422)
Capitaux Propres	73 602	68 298	7,77%	73 602

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de Leasing + autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de Leasing + Autres produits d'exploitation + Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres au 31 décembre 2018 sont déterminés avant affectation du résultat de 2018.

Les Capitaux Propres au 31 Mars 2019 sont déterminés compte non tenu du résultat de la période diminués du solde des actions propres.

Faits Saillants :

Les Mises en Force réalisées au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont connu une baisse de 62% comparées à la même période de 2018. Cette baisse s'inscrit dans la révision à la baisse des objectifs annuels des Mises en Force de 2019 fixés à 300 Millions de Dinars afin de faire face à la crise de liquidité que connaît le marché financier.

Le Taux de créances classées a connu une augmentation pour passer de 6,79% à 13,34% impacté directement par les difficultés de recouvrement que connaît le secteur BTP et le secteur Transport en Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 26/04/2019 à partir de 10H00 du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration , des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos 31/12/2018 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 6- Approbation des montants des jetons de présence des membres du CA et rémunération des membres des comités réglementaires.
- 7- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- 8- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration de la société « ADWYA », tenue le 22 Mars 2019. Le conseil a chargé le président du conseil pour la convocation des actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le 22 Mai 2019 à 10 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018
2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018
4. Approbation des conventions réglementées
5. Quitus aux administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice 2018
7. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'un administrateur représentant de l'état.
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, Comité Permanent d'Audit et des administrateurs membres du Comité des Ressources Humaines.
10. Délégation de pouvoirs nécessaires

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring “**UNIFACTOR**” sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 26 Avril 2019 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.
- 2- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.
- 3- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Renouvellement des mandats d'Administrateurs
- 6- Nomination d'Administrateurs indépendants.
- 7- Nomination des commissaires aux comptes
- 8- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018.
- 9- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2018
- 10- Affectation de résultats.
- 11- Questions diverses.

2019 - AS - 465-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AMEN
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV AMEN** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 13 mai 2019 à 10 heures**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2018;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2018;
- 7/ Renouvellement de mandats d'administrateurs;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 10/ Questions diverses.

2019 - AS - 466-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

AMEN PREMIERE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'**AMEN PREMIERE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 13 mai 2019 à 10 heures 30 minutes**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2018;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2018;
- 7/ Renouvellement de mandats d'administrateurs;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 10/ Questions diverses.

2019 - AS - 467-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN TRESOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'**AMEN TRESOR SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le mercredi 15 mai 2019 à 10 heures**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- 4/ Quitus aux Administrateurs ;
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
- 6/ Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 7/ Fixation des jetons de présence.

2019 - AS - 468-01

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Projet des résolutions de la société ADWYA à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2019.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018, tel qu'il a été présenté

Cette résolution mise aux voix

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018, les états financiers de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, les conventions y mentionnées.

Cette résolution mise aux voix

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2018, qui est de l'ordre 3 122 741 dinars. Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

- | | |
|---|------------------------------------|
| ○ Bénéfice net au 31/12/2018 | : 3 122 741 TND |
| ○ Réserves légales 5% (atteint les 10% du capital social) | : 93 600 TND |
| ○ Réserve Spéciale pour Réinvestissement | : 0 TND |
| ○ Bénéfice distribuable | : 3 029 141 TND |
| ○ Dividendes aux actionnaires | : 2 152 800 TND (0,100TND/ action) |
| ○ Autres réserves ordinaires | : 876 341 TND |

Cette résolution mise aux voix

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de l'Administrateurs représentant de l'Etat arrive à expiration, décide de le renouveler.

L'Administrateur représentant de l'Etat Mr, est nommé pour un mandat de (03) Trois ans à partir de l'exercice 2019, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2021 :

Cette résolution mise aux voix

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes Société Mourad GUELLATY&Associés et sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de : Société Mourad GUELLATY&Associés, comme commissaire aux comptes de « ADWYA S.A » pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à la tenue de l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2018.

L'Assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme annuelle de Sept mille Dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2018.

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité de Ressources Humaines la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution mise aux voix

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2019.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de:

-
-

Et ce pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide de nommer entant qu'Administrateurs indépendants, Messieurs:

-
-

pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021. Les Administrateurs sus désignés, déclarent accepter la fonction d'Administrateurs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale décide de nommer les Cabinets:

.....
.....

En tant que Co-commissaires aux comptes de la Société et ce pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration une enveloppe d'un montant de Dinars, nets des retenues à la source, au titre de jetons de présence de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au titre de l'exercice 2018, une enveloppe d'un montant de Dinars, nets des retenues à la source, pour les membres du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent d'audit Interne et du Comité des risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par la Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2018 à 0,500 Dinars par action soit 10% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement des l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard le 30 Juin 2019.

Bénéfices de l'exercice 2018	4 513 162,699
Résultats reportés 2017	100 205,354
Total	4 613 368,053
Réserves Légales 5% x 4 613 368,053	230 668,403
Reliquat	4 382 699,650
Réserves pour réinvestissements Exonérés 2018	2 730 000,000
Réserves pour Fonds Social	40 000,000
Dividendes (10%)	1 500 000,000
Résultats reportés 2018,	112 699,650

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Dixième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2019.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

- Suite -**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2018 à hauteur de 144 930 891 dinars, et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	144 930 891
REPORT A NOUVEAU	63 231 713
RESULTAT A REPARTIR	208 162 604
RESERVES LEGALES	496 854
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	50 000 000
DIVIDENDES	89 632 393
REPORT A NOUVEAU	68 033 357

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 2,200 dinars par action et délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de 150 mille Dinars (cent cinquante mille dinars) à titre des jetons de présence pour l'exercice 2018.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (cent mille dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat du co-commissaire aux comptes, le cabinet MTBF Price Waterhouse Coopers, et compte tenu de la proposition du conseil d'administration, décide de nommer le cabinet « **MS Louzir Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu** », représenté par M. Mohamed Louzir en tant que Co-commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2019,2020 et 2021.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

بلاغ الشركات

قرارات الجلسة العامة العادية

الصناعات الكيماوية لفلور
المقر الاجتماعي : 04 تكور أوج الابن العاسي 1002 تونس التلويدي

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 18 أفريل 2019 تلتزم شركة الصناعات الكيماوية لفلور ما يلي :

- I. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- II. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- III. قائمة تطور الأموال الذاتية باختيار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية، بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتفسير مراقبي الحسابات وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2018 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة، تصاتق على كل ما ورد به، كما تصاتق على كل العمليات المبوبة في هذه القوائم وفق ما وقع تقديمها لها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني:

بعد استماعها إلى التقرير الخاص بمراقبي الحسابات والمتحقق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 والفصل 475 في مجلة الشركات التجارية، تصاتق على كل ما جاء بالتقرير المذكور أعلاه.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث:

تقرر الجلسة العامة العادية تصويب نتائج السنة المالية 2018 على النحو التالي:

نتائج 2018	-
رصيد منقول 2017 :	-
	المجموع :
	- الاحتياطات القانونية :
	الأرباح القابلة للتوزيع :
	- الأرباح الموزعة
	- المبلغ المتبقي الفونسي لكل سهم
	- مجموع الأرباح الموزعة
	- رصيد منقول 2018 :

38 576 899 دت

11 456 654 دت

50 033 553 دت

0 دت

50 033 553 دت

(9 دت) لكل سهم

18 900 000 دت

31 133 553 دت

عما وأن كل الأرباح الموزعة خاضعة للتدابير بحسب القانون الجاري به العمل.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرئيسي:

تبرر الجلسة العامة العادية نمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون تحفظ لإدارتهم أعمال الشركة خلال سنة المالية 2018 المتخومة بتاريخ 2018-12-31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس:

بعد إعلامها بالتفصيل من مجلس الإدارة، توافق الجلسة العامة العادية على 10 جوان 2019. تاريخ بدء توزيع أرباح 2018 وذلك عن طريق شباينة الشركة التونسية للمقاصة TUNISIE CLEARING وشباينة شركتنا.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس:

تحدد الجلسة العامة العادية مبلغ منحة لحضور سنة 2019 بـ 20 ألف د.ت لكل عضو من أعضاء مجلس الإدارة كما تحدد مبلغ 4000 د.ت كمنحة لكل عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع:

تقرر الجلسة العامة العادية تكوين مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات مالية (2019-2020-2021) على النحو التالي:

- | | |
|---|---------------|
| - السيد الأخضر <u>الثلي</u> | : مقعد واحد |
| - السيد <u>إمحمد إترين</u> (مريم <u>إترين</u>) | : مقعد واحد |
| - السيد <u>هشام إترين</u> | : مقعد واحد |
| - السيد <u>إمحمد بن هشام إترين</u> | : مقعد واحد |
| - <u>سكّ منير صميدة</u> | : مقعد واحد |
| - الشركة العربية <u>للتأمين</u> : | : ثلاثة مقاعد |
| - شركة <u>مرحبا بنت</u> | : مقعد واحد |
| - شركة <u>مرحبا الدولي</u> | : مقعد واحد |
| - شركة <u>بيد</u> | : مقعد واحد |
| - شركة <u>برج خلف</u> | : مقعد واحد |
- تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثامن:

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للتقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

I. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

BILANS 2018-2017 APRES AFFECTATION

<u>ACTIFS</u>	2018	2017	<u>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</u>	2018	2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>					
immobilisations incorporelles (amortissements)	888 285 (844 869)	834 389 (827 437)	capital social réserves autres capitaux propres	21 000 000 36 859 433 2 027 674	21 000 000 36 859 433 2 322 791
valeur nette immobilisations incorporelles	43 416	6 952	résultats reportés	31 133 553	11 456 654
immobilisations corporelles (amortissements)	92 969 780 (57 996 937)	87 435 895 (52 533 392)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	91 020 660	71 638 878
valeur nette immobilisations corporelles	34 972 843	34 902 503	PASSIFS		
immobilisations financières (provisions)	21 857 170 (835 652)	21 963 634 (838 826)	PASSIFS NON COURANTS		
valeur nette immobilisations financières	21 021 518	21 124 808	emprunts provisions	4 738 215 1 836 325	8 763 140 1 844 812
total des actifs immobilisés	56 037 777	56 034 263	total des passifs non courants	6 574 540	10 607 952
Autres actifs non courants	24 631	59 775	PASSIFS COURANTS		
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	<u>56 062 408</u>	<u>56 094 038</u>	fournisseurs & comptes rattaches autres passifs courants	15 978 465 30 898 125	17 232 879 13 488 778
<u>ACTIFS COURANTS</u>			concours bancaires & autres passifs financiers	4 024 925	4 433 150
stocks (provisions)	42 701 239 (1 169 097)	30 769 245 (1 569 180)	total des passifs courants	50 901 515	35 154 807
valeur nette des stocks	41 532 142	29 200 065	TOTAL DES PASSIFS	57 476 055	45 762 759
clients & comptes rattaches	24 106 259	6 497 650			
autres actifs courants (provisions)	1 505 093 0	897 926 0			
valeur nette des autres actifs courants	1 505 093	897 926			
placements & autres actifs financiers	188 350	165 535			
liquidités & équivalents de liquidités	25 102 463	24 546 423			
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>	<u>92 434 307</u>	<u>61 307 599</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS	148 496 715	117 401 637
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	<u>148 496 715</u>	<u>117 401 637</u>			

- Suite -

I. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
(EXERCICE 2018)

LIBELLE	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES Facultatives	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPOTES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	TOTAL
Solde au 31/12/2018 avant affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 027 674	11 456 654	38 576 899	109 920 660
Résultats distribuables					-11 456 654	11 456 654	0
Réserves légales						0	0
Réserves Facultatives							0
Dividendes						-18 900 000	-18 900 000
Report à nouveau					31 133 553	-31 133 553	0
Solde au 31/12/2018 Après Affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 027 674	31 133 553	0	91 020 660

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES****- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 avril 2019, la Compagnie d'Assurance et de Réassurances -ASTREE- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Résolutions adoptées :**Première résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2018, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2018, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018 de 16.318.785,150 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶ Bénéfice de l'exercice	:	16.318.785,150 D
▶ Report antérieur	:	8.799.430,309 D
		25.118.215,459 D
Total :		

- Suite -

Répartition :

▶ Réserve pour réinvestissements exonérés	:	8.027.500,000 D
▶ Réserves facultatives	:	6.000.000,000 D
▶ Dividendes	:	10.800.000,000 D
▶ Report à nouveau	:	290.715,459 D
		<hr/>
Total	:	25.118.215,459 D

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 1,800 dinars par action de nominal 5 dinars. Les dividendes seront mis en paiement le 29 Avril 2019 et seront soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial pour réinvestissements exonérés, constituées successivement pendant les exercices 2008 à 2012, pour un montant total de 11.919.000,000 D. sont devenues fiscalement libres et de ce fait disponibles. L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 1.795.000,000 D. en réserves facultatives et ratifie l'affectation du montant de 10.124.000,000 D. affecté en réserves facultatives en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2018, à cent mille dinars (100 000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (15 000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (15 000D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat de l'Administrateur M. Ahmed KAMMOUN.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes La Générale d'Audit & Conseil « GAC » représentée par Madame Selma LANGAR, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le Bilan après affectation du résultat comptable (En dinars)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 et 2017 (Après affectation des résultats)							
Actif du bilan	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017	Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actifs incorporels	1 623 474	<949 002>	674 473	332 734	Capital Social	30 000 000	30 000 000
					Réserves et primes liées au capital	33 350 873	25 555 873
Actifs corporels d'exploitation	6 675 471	<5 301 585>	1 373 886	1 192 042	Autres capitaux propres	48 893 815	42 661 315
					Report à nouveau	290 716	8 799 430,31
Placements	404 987 290	<21 033 512>	383 953 778	347 826 427	Total des capitaux propres après affectation	112 535 404	107 016 618,31
					Provisions pour risques et charges	11 472 109	9 472 109
Part des réassureurs dans les provisions techniques	46 487 314		46 487 314	30 865 494	Provisions techniques brutes	318 598 956	266 543 005
					Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	18 022 327	19 473 260
Créances	83 420 639	<23 806 346>	59 614 293	51 425 696	Autres dettes	41 111 551	38 730 216
Autres éléments d'Actif	22 210 996		22 210 996	20 246 892	Dividendes à payer	10 800 000	9 600 000
					Autres passifs	1 774 395	1 054 077
Total de l'Actif :	565 405 186	<51 090 445>	514 314 741	451 889 285	Total des capitaux propres et du passif :	514 314 741	451 889 285

3-L'état d'évolution des capitaux propres**Tableau d'évolution des capitaux propres au 31-12-2018**

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018 avant affectation	30 000 000	3 000 000	22 555 873	42 661 315	8 799 430	16 318 785	123 335 404
Affectation AGO du 17 Avril 2019			7 795 000	6 232 500	2 291 285	<16 318 785>	0
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2018					<10 800 000>		<10 800 000>
Solde au 31/12/2018 après affectation	30 000 000	3 000 000	30 350 873	48 893 815	290 715		112 535 404

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,612 dinar**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **29 avril 2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat des administrateurs et décide de le renouveler pour un nouveau mandat de trois ans expirant à l'Assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 : Monsieur Raouf NEGRA, la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne représentée par Monsieur Hassine DOGHRI, SEPCM représentée par Monsieur Néjib DOGHRI, la COFITE SICAF représentée par Monsieur Hassine DOGHRI et la SPDIT SICAF représentée par Monsieur Ali BAKIR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,979 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **29 avril 2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat des administrateurs et décide de le renouveler pour un nouveau mandat de trois ans expirant à l'Assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 : Monsieur Raouf NEGRA, la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne représentée par Monsieur Hassine DOGHRI, SEPCM représentée par Monsieur Néjib DOGHRI et la COFITE SICAF représentée par Monsieur Hassine DOGHRI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIE VALEURS

Siège Social : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène

La Société TUNISIE VALEURS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **19/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de 10 000 000 dinars à prélever du compte résultats reportés et ce, par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de Cinq (05) dinars chacune, à raison d'**une (01) action nouvelle** pour **une (01) action ancienne**.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société TUNISIE VALEURS passera de 10 000 000 dinars à 20 000 000 dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du **1er janvier 2019**.

Cotation en bourse :

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **29/04/2019**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **29/04/2019**.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
Les Berges du Lac -1053 Tunis

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à compter du **mercredi 15 mai 2019**, un dividende de **1,737 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

2019 - AS - 457-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993

Siège Social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019, SICAV BNA informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, **à compter du 30 avril 2019 :**

Un dividende brut de 1,420 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 448-03

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège Social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, **à compter du 30 avril 2019**:

Un dividende brut de 5,365 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 19 février 2019, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2018, un dividende de :

2,731 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **29 avril 2019** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 365-06

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 19 février 2019, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2018, un dividende de :

205,927 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **29 avril 2019** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 366-06

AVIS DE SOCIETES

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date des 17/04/2019

PAIEMENT D'ANNUITES

**L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«STB SUB 2017-1»**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné «STB SUB 2017-1», que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour la catégorie A aux taux fixe 7,5% et ou variable TMM+2% et des intérêts pour la catégorie B au taux fixe 7,6%, relatifs à l'échéance du 28 avril 2019, seront effectués à partir du **lundi 29 avril 2019**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

STB SUB 2017-1 catégorie A taux fixe (7,5%) :

Principal par obligation :	20,000	DT
Intérêt brut par obligation :	6,000	DT
Total brut par obligation :	26,000	DT

STB SUB 2017-1 catégorie A taux variable (TMM+2%) :

Principal par obligation :	20,000	DT
Intérêt brut par obligation :	7,306	DT
Total brut par obligation :	27,306	DT

STB SUB 2017-1 catégorie B taux fixe (7,6%) :

Principal par obligation :	0,000	DT
Intérêt brut par obligation :	7,600	DT
Total brut par obligation :	7,600	DT

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,848	181,872		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,893	123,912		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,133	105,147		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,191	109,210		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,906	108,924		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,473	103,494		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,578	105,593		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,762	43,767		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,243	30,246		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,174	16,176		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,097	118,110		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,141	1,141		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,331	107,346		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,667	10,668		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,816	148,842		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,862	10,863		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,671	1,673		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,173	59,180		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,677	127,521		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,402	117,020		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,865	135,324		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	502,480	500,999		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	129,933	130,716		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,337	134,685		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,227	131,229		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,889	112,456		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,778	109,302		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	167,147	167,677		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	101,197	100,569		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	115,006	115,130		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	173,410	172,939		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	146,992	146,683		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,657	108,988		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,803	22,719		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2038,618	2050,061		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,368	124,278		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,258	160,326		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	201,064	204,238		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,067	18,145		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,737	2,734		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,418	2,416		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,861	76,203		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,210	1,207		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,185	1,185		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,151	1,148		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,124	1,120		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	121,749	121,357		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,943	128,955		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1130,753	1143,439		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,835	11,797		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,445	10,463		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,845	97,025		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	111,084	111,099
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,566	104,577
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,583	107,599
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,598	105,612
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,015	102,033
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,528	109,542
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,717	107,733
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	103,825	99,677
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	105,047	105,052
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,781	107,796
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	104,649	104,667
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,117	107,129
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,566	105,577
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,099	101,113
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,331	106,343
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,903	105,920
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,705	106,722
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,506	107,517
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,801	105,818
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,225	105,240
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,678	107,690
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,457	104,469

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,354	105,366
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,530	106,547
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,411	107,425
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,792	103,973
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,983	59,799
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	99,288	98,836
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,746	18,724
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	290,931	291,406
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2487,033	2480,958
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,817	75,862
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,336	58,335
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	116,039	115,617
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,602	11,576
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,383	14,344
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,771	16,688
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,289	14,207
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,596	155,027
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,617	8,546
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	117,343	117,501
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	82,739	83,115
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	84,410	84,879
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,760	99,858
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	102,277	101,432
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	96,364	96,787
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,294	10,218
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	98,073	98,010
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	160,412	159,576
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	108,554	108,630
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,820	112,459
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,570	117,648
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	202,846	202,723
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,086	187,249
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,719	163,659
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,306	24,168
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,778	147,632
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	140,332	144,104
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9226,670	9133,017
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1071,669	1074,144
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5992,611	6011,787
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5319,160	5302,754
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,105	92,473
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5066,248	5071,339
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,922	9,955
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	122,091	122,048
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 818,373	11 834,929

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITIBANK TUNIS N.A

Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.

BILAN **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018** **(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	109.666	89.177
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	272.730	251.955
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	122.270	86.027
AC4: Portefeuille titres commercial	V.4	39.090	65.172
AC5: Portefeuille d'investissement	V.5	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	72	81
AC7: Autres actifs	V.7	18.415	10.385
TOTAL ACTIF		562.268	502.822
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP2	VI.1	452	452
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	4.242	39.241
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	491.822	406.803
PA5: Autres passifs	VI.4	22.048	18.845
TOTAL PASSIF		518.564	465.341
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		18.704	12.481
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII	43.704	37.481
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		562.268	502.822

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2018	31.12.2017
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	20.230	16.283
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	1.426	21.364
TOTAL PASSIF EVENTUEL		21.656	37.647
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	60.480	61.186
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		60.480	61.186
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	383.495	291.922
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		383.495	291.922

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2018	31.12.2017
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		29.295	16.715
PR2: Commissions (en produits)		1.427	1.892
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		19.509	13.924
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	50.231	32.531
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		8.390	4.082
CH2: Commissions encourues		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	8.390	4.082
PRODUIT NET BANCAIRE		41.841	28.449
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(50)	50
PR7: Autres produits d'exploitation		0	5
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(6.230)	(4.018)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(5.102)	(3.767)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(34)	(32)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30.425	20.687
PR8\C H9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(63)	(16)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(10.493)	(7.166)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		19.869	13.505
PR9/C P11: Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		(1.165)	(1.024)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		18.704	12.481

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2018	31.12.2017
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		50.208	29.822
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(8.246)	(4.340)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		1.196	(3.353)
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(28.406)	(17.159)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		72.064	33.201
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(6.440)	(5.148)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(8.624)	(26.620)
Titres de transaction/placements		23.531	(3.884)
Impôt sur les bénéfices		(12.318)	(4.750)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	82.965	(2.231)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(24)	13
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	(24)	13
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(12.481)	(5.165)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	(12.481)	(5.165)
Incidence des variations des taux de change		1.044	(20)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		71.504	(7.403)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		305.634	313.037
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	377.138	305.634

Notes aux états financiers

NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système **comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances** du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2018 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des **charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion** des opérations en devises.

II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau **du résultat de l'exercice 2018** sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2018 **jusqu'au 31 décembre 2018**.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont **pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2018**. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2018 font partie intégrante de ce résultat.

II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances **douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement** remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de **rattachement en tant qu'agios réservés**.

II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche **qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2018** sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2018 **jusqu'au 31** décembre 2018.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2017 mais qui se **rapportent à l'exercice 2018 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2018.**

II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata **du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.**

Les pourcentages appliqués pour **l'exercice 2018** sont les suivants :

- 46% pour la branche Onshore;
- 54% pour la branche Offshore.

II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation **de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.**

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- **Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;**
- Les dépôts de garantie ou d '**actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.**
- Les garanties hypothécaires dument enregistrées ;

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car la branche ne détient pas de créances douteuses.

II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le **relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié** par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Branche durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Branche a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché **et les titres de participation à la valeur d'usage.**

II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2018.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en **résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018.**

II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :

Compte tenu des dispositions de l'article 53 de loi de finances 2018, le taux d'imposition sur les bénéfiques est porté de 35% à 36% suite à l'instauration d'une contribution sociale de solidarité de 1% calculée sur la base du bénéfice fiscal imposable.

Compte tenu des dispositions de l'article 52 de loi de finances 2018, la branche est soumise au paiement d'une contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat de l'ordre de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de L'IS déclaré en 2019, avec un minimum d'impôt exigible de 5.000 DT.

NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars tunisiens.

NOTE IV: EVENEMENTS POSTERIEURS :

La branche n'a pas enregistré des événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2018 qui suscitent une attention particulière.

NOTE IV: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 20.489 KDT au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017 soit 23%.

Cette Hausse est due essentiellement à l'augmentation des avoirs de la branche auprès de la BCT de 20.014 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	<u>en KDT</u>	<u>en KDT</u>
Caisse en dinars	552	318
Caisse en devises	25	9
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	108.715	88.701
Chèques postaux	371	146
Intérêts à recevoir	3	3
<u>Total</u>	<u>109.666</u>	<u>89.177</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2018 une augmentation de 20.775 KDT par rapport à fin 2017, soit une augmentation de 8%.

Cette variation est due principalement à la hausse des avoirs de la branche chez les banques correspondantes non résidentes de 22.796 KDT, la baisse des placements auprès des établissements bancaires de 12.000 KDT et à l'augmentation des créances auprès des organismes et établissements financiers de 9.000 KDT.

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	<u>en KDT</u>	<u>en KDT</u>
Placements en Dinars	145.000	157.000
Comptes Banques non-résidentes	24.051	1.255
Comptes Banques résidentes	12	14

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u>
Organismes Financiers	101.500	92.500
Créances rattachées	2.167	1.186
<u>Total</u>	<u>272.730</u>	<u>251.955</u>

L'augmentation des créances sur les établissements bancaires correspondants est détaillée comme suit :

- Augmentation des avoirs auprès des banques non résidentes de 22.796 KDT.
- Diminution des prêts au jour au jour et à terme aux banques de dépôts en Dinars de 12.000 KDT.
- Diminution des avoirs auprès des banques non résidentes de 2 KDT.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2018, se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u>	<u>3 mois</u> <u>à 1 an</u>	<u>1 an à</u> <u>5 ans</u>	<u>Plus de</u> <u>5 ans</u>	<u>Total</u>
Avoirs en Devises chez les Correspondants non-résidents	24.051	0	0	0	24.051
Avoirs en Dinars chez les Correspondants résidents	12	0	0	0	12
Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques	145.000	0	0	0	145.000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	63.000	38.500	0	0	101.500
Créances rattachées	1.787	380	0	0	2.167
<u>Total</u>	<u>233.850</u>	<u>38.880</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>272.730</u>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2018 :

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	29	74
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2.138	1.112
<u>Total</u>	<u>2.167</u>	<u>1.186</u>

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir :

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u>
Comptes courants débiteurs	13.760	8.036
Crédits à la clientèle	107.460	77.494
Créances douteuses	0	0
Créances rattachées	1.050	497
Provisions	0	0
<u>Total</u>	<u>122.270</u>	<u>86.027</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 36.243 KDT par rapport à fin 2017, soit une hausse de l'ordre de 42%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 5.724 KDT soit 71% ;
- La hausse des crédits à la clientèle de 29.966 KDT soit 39% ; et
- La hausse des créances rattachées de 553 KDT soit 111%.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	13.760	0	0	0	13.760
Concours à la clientèle	70.813	36.647	0	0	107.460
Créances rattachées	505	545	0	0	1.050
<u>Total</u>	<u>85.078</u>	<u>37.192</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>122.270</u>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor assimilables. Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2018 est de 39.090 KDT enregistrant une diminution de 26.082 KDT soit -40% par rapport à 2017.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	<u>en KDT</u>	<u>en KDT</u>
Titres de Placement	38.531	62.000
Décote/prime	(45)	(1)
Créances rattachées	604	3.173
	<u>39.090</u>	<u>65.172</u>

V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2018 une diminution en volume de l'ordre de 9 KDT par rapport à l'exercice 2017, soit une baisse de 11%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	<u>708</u>	<u>721</u>
Acquisitions	29	0
Cessions	56	13
Valeurs brutes en fin de période	<u>681</u>	<u>708</u>
Amortissements cumulés	609	627
Valeurs nettes en fin de période	<u>72</u>	<u>81</u>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 27 KDT et qui est passée de 708 KDT à fin décembre 2017 à 681 KDT à fin décembre 2018.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 18 KDT par rapport au 31 décembre 2017.

Les mouvements de L'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2017	Achats en 2018	Sorties en 2018	Valeur brute à fin 2018	Amts cumulés fin 2017	Dotations 2018	Amts immo en sorties	Amts cumulés fin 2018	VCN à fin 2018
Immobilisations Incorporelles	150	0	0	150	150	0	0	150	0
Installations et Aménagements	16	0	10	6	11	0	5	6	0
Matériel de transport	84	0	0	84	58	17	0	75	9
Matériel et mobilier	458	29	46	441	408	16	46	378	63
Total	708	29	56	681	627	33	51	609	72

V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 10.385 KDT au 31 décembre 2017 à 18.415 KDT au 31 décembre 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 8.030 KDT, soit 77%. Cette augmentation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2017 de 4.767 KDT ;
- La hausse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 1.037 KDT ;
- La hausse des acomptes provisionnels 2.671 KDT ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 70 KDT ; et
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 331 KDT ;

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste n'a pas connu de variation en 2018 par rapport à 2017. Le montant est de l'ordre de 452 KDT à la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018.

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2018 une baisse de l'ordre de 34.999 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de 89%. Cette diminution provient de l'effet :

- De la baisse des dépôts des établissements bancaires de 31.415 KDT soit -92% ;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 3.584 KDT soit -159% ;

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 31.415 KDT est due essentiellement à:

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 193 KDT ; et
- La diminution des avoirs de la Citibank Tunis Branche Offshore de 31.222 KDT.

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2018 une augmentation de l'ordre de 85.019 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 21%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u>	<u>Variation</u> <u>en KDT</u>	<u>Variation</u> <u>en %</u>
Comptes à vue	423.161	340.695	82.466	24%
Comptes à échéance	500	0	500	500%
Certificats de dépôts	44.500	38.500	6.000	16%
Autres dépôts et avoirs	23.482	27.539	(4.057)	-15%
Dettes rattachées	179	69	110	159%
<u>Dépôts et avoirs de la clientèle</u>	<u>491.822</u>	<u>406.803</u>	<u>85.019</u>	<u>21%</u>

La ventilation des dépôts clientèle au 31 décembre 2018 par maturité se présente comme suit :

	<u>Sans</u> <u>maturité</u>	<u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u>	<u>3 mois</u> <u>à 1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de</u> <u>5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	423.161	0	0	0	0	423.161
Comptes à échéance	0	500	0	0	0	500
Certificats de dépôts	0	44.500	0	0	0	44.500
Autres dépôts et avoirs	0	23.482	0	0	0	23.482
Dettes rattachées	0	179	0	0	0	179
<u>Total</u>	<u>423.161</u>	<u>68.661</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>491.822</u>

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 18.845 KDT au 31 décembre 2017 à 22.048 KDT au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une hausse de 3.203 KDT, soit 17%.

Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La baisse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 476 KDT (Il s'agit essentiellement de la baisse des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de

clôture et présentés à la compensation pour 526 KDT, la baisse des créiteurs divers de 709 KDT et la hausse des d'attente créiteurs pour 759 KDT) ;

- La hausse du passif d'impôt de 3.208 KDT soit 37% ;
- La hausse des charges à payer de 693 KDT soit 10%.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres a enregistré une hausse de 6.223 KDT et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2017 pour le montant de 12.481 KDT et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2018 de 18.704 KDT.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 51.802 KDT au 31 décembre 2018 contre 145.255 KDT au 31 décembre 2017.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2018 comme suit :

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>
TUNISIE LEASING	1.158
ARAB TUNISIAN LEASE	35.541
HANNIBAL LEASE	13.051
TUNISIE FACTORING	2.052
TOTAL	<u>51.802</u>

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 18.185 KDT ; et
- Cautions diverses 2.045 KDT.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 1.426 KDT.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 60.480 KDT.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 291.922 KDT au 31 décembre 2017 à 383.495 KDT à la date de clôture de l'exercice 2018 réalisant ainsi une hausse de 91.573 KDT soit 31%. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 32.531 KDT à 50.231 KDT entre 2017 et 2018 enregistrant ainsi une hausse de 17.700 KDT ou 54%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- **L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 12.580 KDT** soit 75% due essentiellement à :
 - o **L'augmentation des intérêts** relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 5.947 KDT soit 81% ;
 - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 6.381 KDT soit 70% ; et
 - o La hausse des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements BCT de 252 KDT soit 95 %.
- La diminution des commissions (en produits) de 465 KDT soit -25%. Cette diminution est ventilée comme suit :

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Opérations liées aux moyens de paiement	611	623	(12)	-2%
Opérations de change et de commerce extérieur	560	494	66	13%
Autres commissions	256	775	(519)	-67%
Total	<u>1.427</u>	<u>1.892</u>	<u>(465)</u>	<u>-25%</u>

- **L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille** - titres commercial et opérations financières de 5.585 KDT soit de 40% entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Cette section se détaille comme suit :

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains nets sur opérations de change	16.755	10.094	6.661	66%
Gains nets sur titres de placement	2.620	3.794	(1.174)	-31%
Reprise sur décote - titres de placement	134	36	98	272%
Total	<u>19.509</u>	<u>13.924</u>	<u>5.585</u>	<u>40%</u>

L'augmentation des gains nets sur opérations de change se détaille comme suit :

	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains suite à la réévaluation des positions de change	15.711	10.073	5.638	178%
Gains/Pertes sur opérations de change à terme	1.044	14	1.030	100%
Gains/Pertes sur opérations de change au comptant	-	7	(7)	100%
Total	<u>16.755</u>	<u>10.094</u>	<u>6.661</u>	<u>66%</u>

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

La valeur de cette rubrique a connu en 2017 une hausse de 4.308 KDT soit 106% en passant de 4.082 KDT à fin 2017 à 8.390 KDT à fin 2018.

Cette hausse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.153 KDT soit 667% ;
- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 2.156 KDT soit 58% ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 1 KDT soit 2%.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31.12.2018 en KDT	31.12.2017 en KDT
Dotations aux provisions nettes	50	0
Reprises sur provisions	0	50
Total	50	(50)

Le solde de 2018 reflète la constatation des provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2018.

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 6.230 KDT soit une augmentation de 2.212 KDT par rapport à fin 2017 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 4.766 KDT ;
- Rémunération personnel saisonnier pour 352 KDT ;
- Charges sociales pour 984 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 128 KDT.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 5.102 KDT soit une augmentation de 35% par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	31.12.2018 en KDT	31.12. 2017 en KDT	Var	Var%
Fournitures et autres matières consommables	90	120	(30)	-25%
Services extérieurs	2.169	751	1.418	189%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	678	610	68	11%
Transport et déplacement	21	29	(8)	-28%
Missions et réceptions	47	9	38	422%
Frais divers de gestion	458	528	(70)	-13%

	31.12.2018 en KDT	31.12. 2017 en KDT	Var	Var%
Impôts et taxes	100	427	(327)	-77%
Autres charges d'exploitation bancaire	1.539	1.293	246	19%
Total	5.102	3.767	1.335	35%

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 305.634 KDT au 31 décembre 2017 à 377.138 KDT au 31 décembre 2018. Cette variation est imputable aux flux positifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de +82.965 KDT, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -24 KDT et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de -12.481 KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Au 31 décembre 2018, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	31.12.2018 en KDT	31.12.2017 en KDT	Variation en KDT
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	109.666	89.177	20.489
Caisse	577	327	250
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	108.718	88.704	20.014
CCP	371	146	225
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	270.563	250.769	19.794
Correspondants débiteurs	169.063	158.269	10.794
Placements	0	0	0
Organismes financiers spécialisées	101.500	92.500	9.000
Liquidités et équivalents de liquidités - Actif (a)	380.229	339.946	40.283
<i>Banque Centrale, CCP</i>	452	452	0
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	452	452	0
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	2.639	33.860	(31.223)
Correspondants créditeurs	2.639	33.860	(31.223)
<i>Liquidités et équivalents de liquidités - Passif (b)</i>	3.091	34.312	(31.223)
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	377.138	305.634	71.504

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2018 des charges pour un montant global de 2.668 KDT, ont été réalisées essentiellement avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec Les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2018 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 21.495KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA : 1 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 112 KDT ;

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata **du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont** imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour **l'exercice 2018** sont les suivants :

- 46 % pour la branche onshore;
- 54 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2018 à 17.421 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE **s'élève à 383.495 KDT à la date de clôture de l'exercice 2018.**

Tunis, le 29 mars 2019

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018

Madame le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore («branche»), comprenant **le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à** cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et **d'autres notes explicatives.**

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 43 704 KDT y compris le résultat bénéficiaire **de l'exercice s'élevant à 18 704 KDT.**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de

trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les **normes internationales d'audit (ISA)** applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux **règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.**

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, **ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.**

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller **le processus d'information financière de la branche.**

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, **concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;**

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents **pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit** appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés MTBF**

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Mohamed Lassaad BORJI

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 juin 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Elyes BEN REJEB et Mr Elyes BEN M'BAREK.

<i>ACTIFS</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		212 700	210 456
Moins amortissements		-198 616	-129 888
	1	14 084	80 568
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		19 516 595	17 694 582
Moins amortissements		-6 539 941	-5 632 866
	1	12 976 654	12 061 716
<i>Immobilisations financières</i>			
Titres de participation		447 344 516	437 226 006
Prêts		179 595	261 306
Dépôts et cautionnements		1 350	0
	2	447 525 461	437 487 312
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		460 516 199	449 629 596
ACTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	3	5 345 102	4 843 633
Autres actifs courants	4	2 966 312	2 848 524
Placements et autres actifs financiers	5	366 710	699 325
Liquidités et équivalents de liquidités	6	2 029 398	45 953
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		10 707 522	8 437 435
TOTAL DES ACTIFS		471 223 721	458 067 031

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		180 003 600	180 003 600
Réserves		18 000 360	18 000 360
Autres capitaux propres		154 739 057	138 147 057
Résultats reportés		201	440
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		352 743 218	336 151 457
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>74 051 111</i>	<i>76 892 968</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	426 794 329	413 044 425
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	8	25 050 407	22 912 486
Autres passifs non courants		44 648	43 785
Total des passifs non courants		25 095 055	22 956 271
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	1 584 047	2 297 809
Autres passifs courants	10	3 470 100	2 432 114
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	14 280 190	17 336 412
Total des passifs courants		19 334 337	22 066 335
TOTAL DES PASSIFS		44 429 392	45 022 606
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		471 223 721	458 067 031

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		80 686 904	80 398 827
Autres produits d'exploitation	12	5 000	5 020
Total des produits d'exploitation		80 691 904	80 403 847
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés			
Achats d'approvisionnements consommés			
Charges de personnel	13	-3 474 933	-2 931 124
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	-521 216	-405 903
Autres charges d'exploitation	15	-2 955 996	-3 183 981
Total des charges d'exploitation		-6 952 145	-6 521 008
RESULTAT D'EXPLOITATION		73 739 759	73 882 839
Charges financières nettes	16	219 099	3 033 976
Produits financiers		949	1 120
Autres gains ordinaires	17	246 659	119 377
Autres pertes ordinaires	18	-22 680	-8 024
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		74 183 786	77 029 288
Impôt sur le bénéfice		-127 572	-136 320
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		74 056 214	76 892 968
Eléments extraordinaires		-5 103	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		74 051 111	76 892 968

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

Désignation	Note	2018	2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	7	74 051 111	76 892 968
Ajustements :			
Amortissements et provisions	14	521 216	405 903
Variation besoin en fonds de roulement		1 219 518	71 145
Plus-value sur cession des immobilisations financières	2	-2 889 484	-5 116 967
Moins-value sur cession des immobilisations financières	2	273 958	277 424
Plus-value sur cession des immobilisations	1	-246 658	-118 774
Moins-value sur cession des immobilisations	1	9 396	8 024
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		72 939 056	72 419 722
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corp & incorporelles	1	-3 135 023	-2 292 948
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corp & incorporelles	1	449 067	190 560
Décaissements affectés à l'acquisition des titres de participation	2	-18 696 088	-56 105 346
Encaissements provenant de la cession des titres de participation	2	11 191 655	14 135 390
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-10 190 388	-44 072 344
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		-60 301 699	-50 404 898
Encaissements provenant des emprunts		10 000 000	15 000 000
Remboursement des emprunts		-6 237 087	-4 442 865
Décaissements affectés aux placements des billets de trésorerie		50 000	-50 000
Encaissements provenant des billets de trésorerie		6 300 000	-
Encaissements provenant des crédits relais	11	-	10 000 000
Décaissements affectés aux placements courants		-10 000 000	-637 845
Encaissements provenant des placements courants		317 790	437 055
Décaissements affectés aux prêts		-122 776	-174 031
Encaissements provenant des prêts		203 136	175 826
Encaissements provenant des dépôts et cautionnements		-	17 250
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-59 790 635	-30 079 509
VARIATION DE LA TRESORERIE	6	2 958 033	-1 732 131
Trésorerie au début de l'exercice	6	-1 088 663	643 467
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	1 869 370	-1 088 663

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers

POULINA GROUP HOLDING S.A.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille de titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achat de titres ou droits sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus indiqués ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : tourisme).

Une augmentation du capital de la société PGH a été réalisée en 2008 par appel public à l'épargne et souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action. Une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché tunisien au niveau de plusieurs secteurs d'activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;

II- PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION :

1- Référentiel comptable :

Les états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Conventions comptables et Hypothèses sous-jacentes :

Les états financiers individuels de la société sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de continuité d'exploitation ;
- Hypothèse de comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

2- Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société POULINA GROUP HOLDING pour la préparation de ses états financiers sont les suivants :

a. Exercice comptable :

La société POULINA GROUP HOLDING arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 Décembre de chaque année.

Les présents états financiers individuels sont arrêtés au 31 Décembre 2018.

b. Immobilisations corporelles et contrats de leasing :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition Hors TVA déductible et amorties aux taux linéaires suivants :

<i>Immobilisations</i>	Taux
<i>Licences</i>	33%
<i>Constructions</i>	5%
<i>Matériels de transport</i>	20%
<i>Agencements, Aménagements et Installations</i>	10%
<i>Equipements de bureaux</i>	10%
<i>Matériels Informatiques</i>	15%
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	33%

Le traitement comptable du matériel financé par des crédits leasing est effectué selon la norme comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location avec l'application des taux d'amortissement ci-dessus indiqués.

3- Revenus et traitement des charges communes imputées aux sociétés du groupe :

Les revenus de la société PGH sont constitués essentiellement par des dividendes, des intérêts de placements, de prestations de services d'assistance et de revenus de location facturés aux sociétés du groupe et à des sociétés hors groupe.

Les charges communes encourues par la société PGH sont réparties sur les sociétés du groupe par le biais de l'émission de notes de débit (y compris leur quote-part dans la TVA déductible correspondante) au prorata de leur chiffre d'affaires. Des copies des factures et autres pièces justificatives correspondant aux charges réparties sont annexées aux notes de débit, le tout conformément à la **Note commune de la DGI n° 22 / 2013**.

Ces notes de débit correspondant à des remboursements de frais sont portées au compte transfert de charges et déduites au niveau de l'état de résultat des rubriques des charges d'exploitation correspondantes, étant précisé que la TVA figurant sur la note de débit est déduite de la TVA récupérable comptabilisée.

Il est à préciser que les services relatifs à des interventions spécifiques font l'objet d'une facturation et sont comptabilisés parmi les revenus de la société PGH.

4- Etat de résultat et état des flux de trésorerie :

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

Le renouvellement des billets de trésorerie est considéré comme un décaissement ou un encaissement.

5- Evénements survenus après la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

III- NOTES EXPLICATIVES :

III-1 ACTIFS :

NOTE 1 / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

AU 31 décembre 2018

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS						V.C.N.	
	Cumul au 31/12/2017	Acquisitions 2018	Cessions 2018	Reclassements et régul 2018	Cumul au 31/12/2018	Cumul au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Transfert de charges	Dotations nettes de transfert	Régul Amt. sur cessions	Cumul au 31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018
Immobilisations Incorporelles													
<i>Logiciels</i>	4 831	2 244	-	-	7 075	4 831	186	137	49	-	5 017	-	2 058
<i>Licences</i>	205 625	-	-	-	205 625	125 057	68 542	50 496	18 046	-	193 599	80 568	12 026
Total des immobilisations incorporelles	210 456	2 244	-	-	212 700	129 888	68 728	50 633	18 095	-	198 616	80 568	14 084
Immobilisations Corporelles													
<i>Terrains</i>	2 265 068	55 920	-	-	2 320 988	-	-	-	-	-	-	2 265 068	2 320 988
<i>Constructions</i>	6 103 755	-	-	-	6 103 755	832 111	305 188	224 835	80 353	-	1 137 299	5 271 644	4 966 456
<i>Matériels de Transport</i>	6 030 350	1 757 066	985 326	-	6 802 090	3 225 713	1 012 200	745 697	266 503	-788 712	3 449 201	2 804 637	3 352 889
<i>Installations générales Ag & Amé. Divers</i>	771 706	578 034	-	132 813	1 216 927	169 318	95 661	70 474	25 187	-328	264 651	602 388	952 276
<i>Equipements de bureaux et matériels informatiques</i>	2 378 964	371 741	33 652	11 032	2 706 020	1 370 951	270 383	199 194	71 189	-23 855	1 617 478	1 008 013	1 088 541
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	133 829	114 152	-	3 726	244 255	34 773	37 558	27 669	9 889	-1 020	71 310	99 056	172 945
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	10 910	255 866	-	144 217	122 559	-	-	-	-	-	-	10 910	122 559
Total des immobilisations corporelles	17 694 582	3 132 779	1 018 978	291 788	19 516 594	5 632 866	1 720 990	1 267 869	453 121	-813 915	6 539 940	12 061 716	12 976 653
Totaux	17 905 038	3 135 023	1 018 978	291 788	19 729 294	5 762 754	1 789 718	1 318 502	471 216	-813 915	6 738 556	12 142 284	12 990 738

1-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 212 700 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Logiciels</i>	7 075	4 831	2 244
<i>Concessions de marque et licences</i>	205 625	205 625	-
<i>Total Brut</i>	212 700	210 456	2 244
<i>Amortissements</i>	-198 616	-129 888	-68 728
<i>Total Net</i>	14 084	80 568	-66 484

1-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde brut de 19 516 594 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Terrains</i>	2 320 988	2 265 068	55 920
<i>Constructions</i>	6 103 755	6 103 755	-
<i>Matériel de transport</i>	6 802 090	6 030 350	771 740
<i>Equipements de bureaux & Mat Inf</i>	2 706 020	2 378 964	327 056
<i>Installations générales. ag. Am. Divers</i>	1 216 927	771 706	445 221
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	244 255	133 829	110 426
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	122 559	10 910	111 649
<i>Total Brut</i>	19 516 594	17 694 582	1 822 012
<i>Amortissements</i>	-6 539 941	-5 632 866	-907 075
<i>Total Net</i>	12 976 653	12 061 716	914 937

✓ Les acquisitions de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

(Exprimé en TND)

<i>Terrains</i>	55 920
<i>Matériels de transport</i>	1 757 066
<i>Equipements de bureaux et matériels informatique</i>	371 741
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	578 034
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	114 153
<i>Immobilisations corporelles en-cours</i>	255 866
Total acquisitions	3 132 779

✓ Les cessions de la période s'analysent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Valeurs d'origine	VCN	Prix de cessions	Plus-values	Moins-values
Matériel de transport	985 326	211 587	447 806	245 615	-9 396
Matériel informatique	33 652	3 157	4 200	1 043	0
Total	1 018 978	214 744	452 006	246 658	-9 396

NOTE 2 / IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde net débiteur 447 525 461 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variations
Titres de participation	447515894	437 226 006	10 289 888
Versements non assimilés	-171 378	0	-171 378
Titres de participation nets	447 344 516	437 226 006	10 118 510
Prêts	179 595	261 306	-81 711
Dépôts et cautionnements	1 350	-	1 350
Total	447 525 461	437 487 312	10 038 149

Au 31/12/2018, les titres de participation se détaillent comme suit :

Titres	Au 31/12/2018		Au 31/12/2017		Mouvement 2018	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions	Cessions
POULINA	636 221	32 418 458	636 221	32 418 458		
AGRICOLE EL JENENE	100	1 000	100	1 000		
AGROBUSINESS	137 991	8 009 573	137 991	8 009 573		
AGROMED	483 000	415 306	483 000	415 306		
ALMES SA	2 692 400	18 357 037	2 692 400	18 357 037		
ASTER TRAINING	0	0	95 014	950 136		950 136
BANQUE ZITOUNA	2 711 858	4 711 858	2 711 858	4 711 858		
BITUMEX	0	0	1 325	132 500		132 500
BRIQUETERIE JEBEL EL OUEST	60 700	5 575 000	60 700	5 575 000		
BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A	0	0	19 474	2 082 663		2 082 663
CARTHAGO	675 319	76 255 414	578 069	65 692 394	10 563 020	
CARTHAGO SANITAIRE	50	5 000	50	5 000		
CEDRIA	11 502	1 030 235	11 502	1 030 235		
CHAHRAZED	1 437	14 370	1 437	14 370		
CLOUD TEMPLE TUNISIA SA	123 745	1 237 450	122 496	1 224 960	12 490	

Titres	Au 31/12/2018		Au 31/12/2017		Mouvement 2018	
CM LASER	1 000	15 000	1 000	15 000		
CONSTELLATION SAS	99 999	226 998	99 999	226 998		
EL MAZRAA	1 186 622	3 916 286	1 186 622	3 916 286		
EL MAZRAA MARKET	2 960 708	61 138 065	2 960 708	61 138 065		
ENNAJAH	38 953	1 352 448	38 953	1 352 448		
ENNAKL	666 767	8 485 232	666 767	8 485 232		
ESSANA OUBAR	164 893	1 581 765	164 893	1 581 765		
ETTAAMIR	1 005 904	30 563 060	1 005 904	30 563 060		
ETTAAMIR NEGOCE	2 000	2 690	2 000	2 690		
G.I.P.A SA	1	49	44 758	3 027 995		3 027 946
GREEN LABEL OIL	1 000	10 000	1 000	10 000		
INDUSTRIE ET TECHNIQUE	4 799 991	54 884 353	4 799 991	54 884 353		
INTER FER FORGER - IFF	100	55 000	100	55 000		
INTERNATIONAL TRADING COMPANY	479	4 583	479	4 583		
INTRINSEC AFRIQUE	1 500	15 000	1 500	15 000		
LARIA INTERNATIONAL	1	100	1	100		
LE PASSAGE	5 337	22 406 827	5 337	22 406 827		
LES GRANDS ATELIERS DU NORD	2 123 279	19 623 174	2 123 279	19 623 174		
LINPACK	1	10	1	10		
M.B.G	88 078	8 929 003	88 078	8 929 003		
MED FACTOR	249 985	26 918 887	249 985	26 918 887		
MED OIL COMPANY	2 375	25 726	2 375	25 726		
NUTRIMIX	0	0	51 000	510 000		510 000
OASIS	52 668	1 652 905	52 668	1 652 905		
P.A.F.	10	30	10	30		
PARTNER INVESTEMENT	2	20	2	20		
Poulina Bâtiments et Travaux Publics	0	0	32 870	165 894		165 894
POULINA TRADING	786	1 057	786	1 057		
PROMETAL PLUS	20	6 940	20	6 940		
ROMULUS VOYAGES	701	40 681	701	40 681		
SABA	407	5 584	407	5 584		
SELMA	74 384	1 043 658	74 384	1 043 658		
SIDI OTHMAN	0	0	12 724	769 449		769 449
Société SGMT	1 700	650 000	1 700	650 000		
STE DE NUTRITION ANIMALE	4 601 089	45 218 684	4 291 089	38 930 644	6 288 040	
STE Poulina de Produits Métalliques	982	29 387	982	29 387		
STE SIGA	50	115 000	50	115 000		
STE TAZOGRANE	1 500	15 000	1 500	15 000		
SUDPACK	79 500	1 102 388	9 750	274 950	827 438	
TECHNOFLEX	5	50	5 000	50 000		49 950

Titres	Au 31/12/2018		Au 31/12/2017		Mouvement 2018	
T'PAP	0	0	14 789	50 656		50 656
TRANSPPOOL	0	0	7 443	838 384		838 384
TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	10	98	10	98		
TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	23 995	2 399 500	23 995	2 399 500		
ZAHRET MORNAG S A	73 466	2 803 475	73 466	2 803 475		
ZITOUNA TAMKEEN	4 000 000	4 000 000	3 070 000	3 070 000	930 000	
Société les Abattoirs de Tunis	1 700	246 378	0	0	246 378	
SOCIETE STLV	1	100	0	0	100	
Total		447 515 894		437 226 006	18 867 466	8 577 578

✓ Les mouvements sur titres de participation au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Mouvements sur titres de participation 2018 : Acquisitions			
Titre	Nature de l'acte	Nombre	Valeurs
SUD PACK	Acquisition	69 750	827 438
STE DE NUTRITION ANIMALE	Acquisition	310 000	6 288 040
ZITOUNA TAMKEEN	Acquisition	930 000	930 000
CARTHAGO	Acquisition	55 500	6 388 020
CLOUD TEMPLE TUNISIA S.A	Acquisition	1 249	12 490
Société les Abattoirs de Tunis S.A.T	Acquisition	1 700	246 378
SOCIETE TUNISIENNE DE LOCATION DE VOITURE	Acquisition	1	100
Total des acquisitions			14 692 466
Mouvements sur titres de participation 2018 : Souscriptions			
Titre	Nature de l'acte	Nombre	Valeurs de Souscription
CARTHAGO	Souscription	41 750	4 175 000
Total des souscriptions			4 175 000
Total des acquisitions et des souscriptions			18 867 466

Mouvements sur titres de participation 2018 : Cessions					
Titre	Nature	Nombre de Titres	Valeur de cession (CMUP)	Prix Cession	Résultat de cession
BITUMEX	Cession	1 325	132 500	143 792	11 292
BBM	Cession	19 474	2 082 663	1 989 074	-93 589
GIPA	Cession	44 757	3 027 945	4 094 773	1 066 828
NUTRIMIX	Cession	51 000	510 000	529 023	19 023
SIDI OTHMEN	Cession	12 724	769 449	1 463 056	693 607
TECHNOFLEX	Cession	4 995	49 950	35 474	-14 476
T'PAP	Cession	14 789	50 656	120 590	69 933
TRANSPPOOL	Cession	7 443	838 384	1 591 142	752 758
ASTER TRAINING	Cession	95 014	950 136	1 224 730	274 594
Total des cessions			8 411 684	11 191 655	2 779 971
Mouvements sur titres de participation 2018 : Réductions					
Titre	Nature de l'acte	Nombre	Valeurs de la réduction		

Poulina Bâtiment	Réduction	32 870	165 894
Total des réductions			165 894
<i>Total des cessions et des réductions</i>			8 577 578

NOTE 3 / CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31/12/2018, ce poste présente un solde débiteur de 5 345 102 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Clients (i)</i>	4 961 820	4 843 633	118 187
<i>Clients, effets à recevoir</i>	383 282	0	383 282
Total	5 345 102	4 843 633	501 469

(i) Il s'agit de créances sur les sociétés du groupe relatives à des prestations administratives et techniques et à la répartition des charges communes.

NOTE 4 / AUTRES ACTIFS COURANTS :

Au 31/12/2018, ce poste présente un solde débiteur de 2 966 312 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Etat, Impôt sur les bénéfices</i>	2 934 316	2 663 065	271 251
<i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaire</i>	0	135 719	-135 719
<i>Produits à recevoir</i>	0	19 922	-19 922
<i>Charges constatées d'avance</i>	29 629	10 806	18 823
<i>Personnel avances et acomptes</i>	2 367	19 012	-16 645
Total	2 966 312	2 848 524	117 788

NOTE 5 / PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 366 710 DT correspondant à :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Placements Courants</i>	366 710	649 325	-282 615
<i>Placements billets de trésorerie</i>	0	50 000	-50 000
Total	366 710	699 325	-332 615

NOTE 6 / LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 2 029 398 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Banques</i>	1 996 206	11 061	1 985 145
<i>Caisses</i>	33 192	34 892	-1 700
<i>Total</i>	2 029 398	45 953	1 983 445

Au 31/12/2018, la situation de la trésorerie de la société PGH s'analyse comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Disponibilités</i>	2 029 398	45 953	1 983 445
<i>Découverts bancaires</i>	-160 028	-1 134 617	974 589
<i>Total</i>	1 869 370	-1 088 663	2 958 034

III-2 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

NOTE 7 / CAPITAUX PROPRES :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 426 794 329 DT se détaillant comme suit :

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600	0
<i>Réserves légales</i>	18 000 360	18 000 360	0
<i>Autres réserves (y compris les primes d'émission)</i>	154 739 057	138 147 057	16 592 000
<i>Résultats reportés</i>	201	440	-239
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	352 743 218	336 151 457	16 591 761
<i>Résultat de l'exercice</i>	74 051 111	76 892 968	-2 841 857
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	426 794 329	413 044 425	13 749 904

❖ Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :



مجموعة بولينيا القابضة
POULINA GROUP HOLDING | SA

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Exprimé en TND)

	Capital social	Autres réserves (y compris primes d'émission)	Réserve Légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes à payer	Total
Total Capitaux propres au 31/12/2017	180 003 600	138 147 057	18 000 360	440	76 892 968	0	413 044 425
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2017</i>		16 592 000		-239	-76 892 968	60 301 207	0
<i>Dividendes</i>						-60 301 207	-60 301 206
Résultat au 31/12/2018					74 051 111		74 051 111
Total Capitaux propres au 31/12/2018	180 003 600	154 739 057	18 000 360	201	74 051 111	0	426 794 329

Le bénéfice par action de valeur nominale de 1 DT s'élève en 2018 à 0,411 DT contre 0,427 DT en 2017.

NOTE 8 / EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME :

Au 31/12/2018, ce poste présente un solde créditeur de 25 050 407 DT. La variation de cette rubrique se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variations
<i>Echéances à + 1 an Crédit Attijari Bank</i>	12 683 971	15 834 665	-3 150 694
<i>Echéances à + 1 an Mourabha Zitouna Bank</i>	1 141 389	2 210 106	-1 068 717
<i>Echéances à + 1 an Crédit U.B.C.I.</i>	0	1 428 571	-1 428 571
<i>Echéances à + 1 an Ijara Zitouna Bank</i>	2 539 872	3 045 683	-505 811
<i>Echéances à + 1 an Crédits Leasing</i>	113 746	393 461	-279 715
<i>Echéances à + 1 an Crédit BIAT</i>	8 571 429	0	8 571 429
Total	25 050 407	22 912 486	2 137 921

NOTE 9 / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 584 047 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Fournisseurs locaux</i>	1 128 472	1 739 825	-611 353
<i>Fournisseurs étrangers</i>	16 347	38 874	-22 527
<i>Fournisseurs, retenues de garantie</i>	4 340	4 340	0
<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	434 889	514 770	-79 881
Total	1 584 047	2 297 809	-713 762

NOTE 10 / AUTRES PASSIFS COURANTS :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 3 470 100 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Personnel, rémunérations dues</i>	37 542	48 057	-10 515
<i>Prêts CNSS</i>	603	683	-80
<i>Etat impôts et taxes</i>	389 370	239 969	149 401
<i>Associés, dividendes à payer</i>	14 713	15 206	-493
<i>CNSS</i>	569 258	533 160	36 098
<i>Charges à payer</i>	2 252 098	1 436 668	815 430
<i>Créditeurs divers</i>	151 459	151 459	0
<i>Produits constatés d'avance</i>	5 057	6 913	-1 856
<i>Provision pour risques et charges</i>	50 000	0	50 000
Total	3 470 100	2 432 115	1 037 985

NOTE 11 / CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 14 280 190 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Echéances à moins d'un an sur Crédits Bancaires</i>	7 582 358	5 872 164	1 710 194
<i>Echéances à moins d'un an sur Crédits Leasing</i>	237 803	329 632	-91 829
<i>Crédit relais à court terme</i>	0	10 000 000	-10 000 000
<i>Découverts bancaires</i>	160 028	1 134 616	-974 588
<i>Billet de trésorerie</i>	6 300 000	0	6 300 000
Total	14 280 190	17 336 412	-3 056 222

III-3 NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

NOTE 12 / PRODUITS D'EXPLOITATION :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 80 691 904 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Prestations de Services</i>	7 706 435	7 848 907	-142 472
<i>Produits de location</i>	256 971	240 911	16 060
<i>Dividendes</i>	72 723 498	72 309 009	414 489
<i>Autres produits d'exploitation</i>	5 000	5 020	-20
<i>Total</i>	80 691 904	80 403 847	288 057

NOTE 13 / CHARGES DE PERSONNEL :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 3 474 933 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Salaires et compléments de salaires</i>	3 143 314	2 555 106	588 208
<i>Charges sociales légales</i>	331 619	376 018	-44 399
<i>Total</i>	3 474 933	2 931 124	543 808

NOTE 14 / DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Au 31/12/2018, les dotations aux amortissements et aux provisions ont totalisé 521 216 DT (nettes des transferts des charges communes) se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	471 216	405 903	65 313
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	50 000	0	50 000
<i>Total</i>	521 216	405 903	115 313

NOTE 15 / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 2 955 996 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
--	----------------------------	----------------------------	-------------------

<i>Achat fournitures et consommable</i>	145 030	169 769	-24 739
<i>Sous-traitance</i>	146 725	123 649	23 076
<i>Locations</i>	808 123	734 117	74 006
<i>Entretien et réparations</i>	124 157	118 259	5 898
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	1 101 764	1 280 056	-178 292
<i>Publicités</i>	48 296	113 561	-65 265
<i>Transport, déplacements et missions</i>	142 858	164 805	19 064
<i>Cadeaux et réceptions</i>	41 011	37 749	-37 749
<i>Subventions et dons</i>	46 697	22 519	24 178
<i>Primes d'assurance</i>	42 575	47 544	-4 969
<i>Frais postaux et de télécommunications</i>	66 531	111 452	-44 921
<i>Impôts et taxes</i>	66 839	121 480	-54 641
<i>Jetons de présence</i>	50 000	26 320	23 680
<i>Charge divers ordinaires</i>	125 391	112 700	12 691
Total	2 955 996	3 183 981	-227 984

NOTE 16 / CHARGES FINANCIERES NETTES :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un produit net de 219 099 de DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Charges d'intérêt</i>	-2 153 722	-1 762 926	-390 796
<i>Autres charges financières</i>	-254 614	-68 745	-185 869
<i>Produits financiers</i>	10 462	26 170	-15 708
<i>Pertes de change</i>	-1 200	-4 057	2 857
<i>Gains de change</i>	2 646	3 880	-1 234
<i>Charges nettes sur cessions des titres de participation</i>	-273 958	-277 457	3 499
<i>Produits nets sur cessions des titres de participation (i)</i>	2 889 484	5 117 111	-2 227 627
Total	219 099	3 033 976	-2 814 877

(i) Ce montant devrait être reclassé au niveau de la rubrique « Produits de placements ».

NOTE 17 / AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 246 659 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Produits nets sur cessions d'immobilisations</i>	246 659	118 774	-127 884
<i>Autres produits exceptionnels</i>	0	603	603

Total**246 659****119 377 -127 281****NOTE 18 / AUTRES PERTES ORDINAIRES :**

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 22 680 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Variations</i>
<i>Charges nettes sur cessions d'immobilisations</i>	9 396	8 024	1 372
<i>Autre pertes exceptionnels</i>	13 284	0	13 284
Total	22 680	8 024	14 656

NOTE 19 / ENGAGEMENTS HORS BILAN :**1- Crédits bancaires et garanties données :**

Les garanties données sur crédits bancaires par la société PGH au profit de ses filiales et de tiers hors groupe sont analysés comme suit :

Nature	Sociétés Cautionnées	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	YASMINE	2 000 000	UIB
CAUTION	ALMES	2 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	5 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SNA	700 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	TRIANON	4 000 000	AL BARAKA BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	3 105 677	AL BARAKA BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 143 325	AL BARAKA BANK
CAUTION	CEDRIA	5 143 325	AL BARAKA BANK
CAUTION	SNA	8 229 321	AL BARAKA BANK
CAUTION	ALMES	7 200 656	AL BARAKA BANK
CAUTION	SPI	4 000 000	AMEN BANK
CAUTION	INDUSTRIE&TECHNIQUE	1 000 000	AMEN BANK
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	2 950 000	AMEN BANK
CAUTION	EL MAZRAA	1 710 000	AMEN BANK
CAUTION	EL MAZRAA	3 060 000	AMEN BANK
CAUTION	CHAHRAZED	1 750 000	AMEN BANK
CAUTION	SOKAPO	1 300 000	AMEN BANK
CAUTION	SOKAPO	720 000	AMEN BANK
CAUTION	ESSANA OUBER	510 000	AMEN BANK
CAUTION	STE D'EQUIPEMENTS	1 880 000	AMEN BANK
CAUTION	SNA	7 950 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SOCIETE AGRICOLE DICK	1 700 000	AMEN BANK
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	4 100 000	ATB
CAUTION	SOCIETE UNIPACK	2 505 000	ATB

Nature	Sociétés Cautionnées	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	LINPACK	3 520 000	BIAT
CAUTION	STE CHAHRAZED	1 525 000	AMEN BANK
CAUTION	GAN	4 445 000	ATB
CAUTION	SNA	5 000 000	ATB
CAUTION	ALMES	5 000 000	ATB
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	5 000 000	ATB
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 000 000	ATB
CAUTION	EL JENENE	5 000 000	ATB
CAUTION	ALMES	6 000 000	ATB
CAUTION	SNA	6 000 000	ATB
CAUTION	CEDRIA	6 000 000	ATB
CAUTION	GAN	4 000 000	ATB
CAUTION	SNA	9 550 000	ATB
CAUTION	STE AGRICOLE ENNAJEH	2 500 000	UIB
CAUTION	TRANSPPOOL	2 000 000	UIB
CAUTION	CEDRIA	3 350 000	AMEN BANK
CAUTION	GIPA	1 420 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	STE MBG	5 880 000	AMEN BANK
CAUTION	MBG	14 760 000	BNA
CAUTION	MED FACTOR	4 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	5 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ALMES	6 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ALMES	4 150 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	4 000 000	QNB
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 000 000	QNB
CAUTION	CEDRIA	1 400 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	5 000 000	STB
CAUTION	CEDRIA	6 880 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	2 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SOCIETE POULINA	5 000 000	STB
CAUTION	STE ALMES	7 000 000	ABC Tunisie
CAUTION	EL MAZRAA	7 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	EL MAZRAA	1 050 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	EL MAZRAA	3 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ESSANA OUBER	800 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	5 000 000	ABC Tunisie
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 000 000	ABC Tunisie
CAUTION	MBG	2 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SNA	7 000 000	ABC Tunisie
CAUTION	STE LINPACK	950 000	AMEN BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	1 937 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	2 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ALMES	5 000 000	QNB
CAUTION	STE EL MAZRAA	4 770 000	AMEN BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	NUTRIMIX	9 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MBG	2 650 000	ATTIJARI BANK

Nature	Sociétés Cautionnées	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	SABA	7 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SE	1 200 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CARTHAGO	6 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SNA	5 600 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SNA	15 750 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	STE ENNAKL	1 200 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	TAZOGHRANE	3 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	UNIPACK	4 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	EL MAZRAA	7 500 000	BH
CAUTION	GAN	2 000 000	BH
CAUTION	ALMES	7 000 000	BH
CAUTION	CARTHAGO	2 000 000	BH
CAUTION	CEDRIA	7 000 000	BH
CAUTION	MBG	500 000	BH
CAUTION	MED OIL COMPANY	2 000 000	BH
CAUTION	PAF	2 200 000	BH
CAUTION	SNA	8 000 000	BH
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 100 000	BIAT
CAUTION	GIPA	7 440 000	BIAT
CAUTION	GIPA	580 000	BIAT
CAUTION	NUTRIMIX	6 200 000	BIAT
CAUTION	ESSANA OUBER	560 000	BIAT
CAUTION	EL MAZRAA	6 000 000	BIAT
CAUTION	GPL	3 930 000	BIAT
CAUTION	STE D'EQUIPEMENTS	5 100 000	BIAT
CAUTION	GREEN LABEL OIL	6 000 000	BIAT
CAUTION	EL MAZRAA	2 880 000	BIAT
CAUTION	PAF	4 000 000	BIAT
CAUTION	TRIANON	15 000 000	BIAT
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	4 650 000	AMEN BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 800 000	ATB
CAUTION	MED OIL COMPANY	8 600 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	10 000 000	BNA
CAUTION	SABA	2 800 000	BNA
CAUTION	GIPA	4 600 000	BNA
CAUTION	GIPA	1 400 000	BNA
CAUTION	UNIPACK	5 000 000	BNA
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 750 000	BNA
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 850 000	BNA
CAUTION	T'PAP	3 000 000	BNA
CAUTION	MED INDUSTRIES	1 960 000	BNA
CAUTION	MED OIL COMPANY	12 150 000	BNA
CAUTION	GIPA	4 440 000	BNA
CAUTION	DAKHLA	300 000	BNA
CAUTION	EL HADAYEK	1 500 000	BNA
CAUTION	EL HANA	1 500 000	BNA
CAUTION	ETTAMIR	4 000 000	BNA

Nature	Sociétés Cautionnées	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	GPL	1 935 000	BNA
CAUTION	LA PAIX	2 640 000	BNA
CAUTION	LA PAIX	1 300 000	BNA
CAUTION	TRANSPPOOL	2 000 000	BIAT
CAUTION	MED OIL COMPANY	1 450 000	BNA
CAUTION	PAF	1 780 000	BT
CAUTION	CARTHAGO	2 715 000	BT
CAUTION	SABA	5 000 000	BT
CAUTION	SNA	5 000 000	BT
CAUTION	ALMES	5 000 000	BT
CAUTION	EL MAZRAA	4 800 000	BT
CAUTION	GAN	4 640 000	BT
CAUTION	GIPA	3 120 000	BT
CAUTION	UNIPACK	2 005 000	BT
CAUTION	CARTHAGO	3 980 000	BT
CAUTION	MED OIL COMPANY	4 870 000	BT
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	2 625 000	BT
CAUTION	SOZAM	1 000 000	BT
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	2 025 000	BT
CAUTION	GIPA	440 000	BT
CAUTION	GPL	2 020 000	BT
CAUTION	GIPA	961 685	BTE
CAUTION	EL MAZRAA	3 000 000	BTK
CAUTION	EL JENENE	5 000 000	BTK
CAUTION	MBG	14 758 000	UIB
CAUTION	MED OIL COMPANY	7 500 000	BTK
CAUTION	SGTM	700 000	BTK
CAUTION	PAF	5 000 000	BTK
CAUTION	SNA	5 000 000	QNB
CAUTION	MBG	7 270 000	STB
CAUTION	UNIPACK	10 000 000	STB
CAUTION	CEDRIA	2 280 000	STB
CAUTION	GAN	6 865 000	STB
CAUTION	GAN	2 000 000	STB
CAUTION	CARTHAGO	3 305 000	STB
CAUTION	CARTHAGO	5 000 000	STB
CAUTION	EL MAZRAA	2 120 000	STB
CAUTION	SNA	6 200 000	STB
CAUTION	SNA	2 250 000	STB
CAUTION	GIPA	2 720 000	STB
CAUTION	GAN	5 305 000	STB
CAUTION	MED OIL COMPANY	7 500 000	ATB
CAUTION	STE AGRICOLE SAOUF	7 500 000	ATB
CAUTION	NUTRIMIX	7 500 000	ATB
CAUTION	ALMES	6 000 000	UBCI
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	10 000 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	4 500 000	UBCI

Nature	Sociétés Cautionnées	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	GIPA	6 000 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	3 000 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	3 500 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	6 500 000	UBCI
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	6 000 000	UIB
CAUTION	YASMINE	6 000 000	UIB
CAUTION	PAF	3 650 000	UIB
CAUTION	GAN	3 000 000	UIB
CAUTION	MBG	4 000 000	UIB
CAUTION	MED OIL COMPANY	4 000 000	UIB
CAUTION	SAOUEF	10 000 000	UIB
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	500 000	UIB
CAUTION	GAN	3 000 000	UIB
CAUTION	MED OIL COMPANY	11 800 000	UIB
CAUTION	PPM	1 600 000	UIB
CAUTION	SOCIETE AGRICOLE DICK	7 500 000	ATB
CAUTION	SGTM	3 000 000	BIAT
CAUTION	MED OIL COMPANY	800 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ALMES	2 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	GAN DISTRIBUTION	2 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	EL MAZRAA	4 630 000	STB
CAUTION	GIPA	12 500 000	STB
CAUTION	GIPA	2 180 000	STB
CAUTION	SNA	8 000 000	STB
CAUTION	SNA	3 250	
CAUTION	T'PAP	1 530 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	DICK	7 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	PREMIX	2 800 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	TECHNOFLEX	2 340 000	BIAT
CAUTION	LINPACK	1 800 000	BIAT
CAUTION	GAN DISTRIBUTION	2 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	ALMES	4 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	CEDRIA	2 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	GAN DISTRIBUTION	2 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	NUTRIMIX	5 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	POULINA	2 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	SNA	5 000 000	BANQUE ZITOUNA
CAUTION	ALMES	8 000 000	STB
CAUTION	CEDRIA	5 000 000	STB
CAUTION	GAN	6 000 000	STB
CAUTION	MBG	8 000 000	STB
CAUTION	PAF	5 000 000	STB
CAUTION	GAN	1 070 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SNA	4 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ALMES	3 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	GAN	6 415 000	STB
CAUTION	SNA	3 250 000	STB

Nature	Sociétés Cautionnées	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	PAF	5 300 000	STB
CAUTION	ALMES	9 100 000	STB
CAUTION	SOZAM	9 100 000	STB
CAUTION	CARTHAGO	3 000 000	BH
CAUTION	GIPA	3 000 000	BH
CAUTION	ALMES	4 000 000	BH
CAUTION	SNA	4 000 000	BH
CAUTION	MED OIL COMPANY	5 000 000	BH
CAUTION	ALMES	16 100 000	BH
CAUTION	CARTHAGO	5 100 000	BH
CAUTION	SNA	15 750 000	BH
CAUTION	TECHNOFLEX	715 000	BIAT
CAUTION	LINPACK	1 800 000	BIAT
CAUTION	MED OIL COMPANY	10 770 000	BIAT
CAUTION	BBM	640 000	UBCI
CAUTION	UNIPACK	1 110 000	UBCI
CAUTION	P.A.F	3 100 000	UBCI
CAUTION	GIPA	2 150 000	UBCI
CAUTION	MBG	4 515 000	UBCI
CAUTION	SOZAM	250 000	UBCI
CAUTION	GPL	500 000	UBCI
CAUTION	GAN	4 360 000	UBCI
CAUTION	GAN DISTRIBUTION	2 600 000	UBCI
CAUTION	PROINJECT	3 200 000	UBCI
CAUTION	ALMES	6 000 000	UBCI
CAUTION	MED OIL COMPANY	15 600 000	UBCI
CAUTION	SNA	6 200 000	UBCI
CAUTION	T'PAP	50 000	UBCI
CAUTION	SABA	220 000	UBCI
CAUTION	DICK	3 225 000	UBCI
CAUTION	CEDRIA	6 000 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	4 950 000	UBCI
CAUTION	CARTHAGO	7 000 000	UBCI
CAUTION	SIDI OTHMEN	360 000	UBCI
TOTAL		1 095 947 239	

Nature	Sociétés Cautionnées	Titres nantis	Nombre d'actions Nantis	Montant du crédit	Banque
NANTISSEMENT	PGH	MED FACTOR	150 000	15 000 000	ATTIJARI
NANTISSEMENT	PGH	ENNAKL	600 000	10 000 000	UBCI
NANTISSEMENT	GAN	SNA	150 000	5 000 000	BT
NANTISSEMENT	PAF	MBG	50 000	5 000 000	BT
NANTISSEMENT	GIPA	SNA	500 000	5 000 000	BT
NANTISSEMENT	CARTHAGO	ALMES	150 000	5 000 000	BT
TOTAL				45 000 000	

NOTE 20 / INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées jusqu'au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2018		2017	
	Achats HTVA	Soldes Fournisseurs	Achats HTVA	Soldes Fournisseurs
<i>Société Aster Training</i>	654 246	87 637	701 043	124 486
<i>Société Aster Informatique</i>	227 408	38 235	173 429	36 686
<i>Société El Mazraa Market (Ex. Ezzahia)</i>	169 238	0	163 376	0
<i>Société El Mazraa</i>	121 803	9 320	134 694	8 915
<i>Société GAN</i>	89 251	89 251	39 517	7722
<i>Société Dick</i>	42 657	4 774	36 134	5 438
<i>Société Essanaoubar</i>	23 461	790	24 671	2 765
<i>Société Ettaamir Négoce</i>	20 881	0	0	0
<i>Société Carthago</i>	16 739	0	1944	0
<i>Société Med Oil</i>	15 438	1 820	11 469	980
<i>Société Global Trading</i>	14 935	-3 770	9 802	1 072
<i>Société M.B.G</i>	8 858	0	0	0
<i>Société Oasis</i>	4 351	1 417	8 788	1761
<i>Société Industrie Technique</i>	4 285	0	0	2677
<i>Société Romulus</i>	4 040	3 055	72 059	424
<i>Société Gan Distribution (Ex. STEO)</i>	1 743	0	799	0
<i>Société UNITED PASTRY</i>	1 543	0	0	0
<i>Société Proinject</i>	772	0	0	0
<i>Société GIPA</i>	53	0	91	0
<i>Société Agro Business</i>	0	11 841	48 328	8 069
<i>Société Sokapo</i>	0	-5 075	14 539	956
<i>Société Nutrimix</i>	0	0	54399	0
<i>Société Le Passage</i>	0	0	51733	0
<i>Société Almes</i>	0	0	72	0
Total	1 421 702	239 293	1 546 887	201 951

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2018		2017	
	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients
<i>Société El Mazraa</i>	1 961 084	291 609	1 751 226	161 739
<i>Société SNA</i>	1 554 799	65 743	1 726 691	221 112
<i>Société Dick</i>	1 513 282	432 329	1 279 503	325 780
<i>Société GIPA</i>	1 485 353	263 156	1 484 579	221 667
<i>Société Nutrimix</i>	1 475 324	253 176	1 374 606	438 273

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2018		2017	
	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients
<i>Société Med Oil</i>	1 342 389	174 934	1 317 978	182 711
<i>Société Almés</i>	1 251 001	161 220	1 302 096	216 703
<i>Société Sozam (Ex. Zahrat Mornag)</i>	796 849	146 327	856 203	216 533
<i>Société GAN</i>	749 292	2 505	636 835	137 945
<i>Société Carthago</i>	688 017	106 139	723 174	226 065
<i>Société Proinject</i>	634 372	118 420	595 756	112 324
<i>Société MBG</i>	585 038	88 969	534 235	171 322
<i>Société Aster training</i>	581 043	283 033	564 963	154 304
<i>Société Global Trading</i>	477 094	57 268	374 367	96 926
<i>Société Poulina</i>	359 183	70 239	206 571	89 619
<i>Société Cedria</i>	331 510	41 769	459 493	69 517
<i>Société Paf</i>	324 442	44 112	289 095	62 103
<i>Société Green Label Oil</i>	322 209	63 907	106 993	28 721
<i>Société Agricole Saouef</i>	307 551	134 758	323 899	97 243
<i>Société Yasmine</i>	253 655	166 852	334 710	113 640
<i>Société Sidi Othman</i>	234 737	44 614	189 663	65 893
<i>Société T'PAP</i>	230 843	43 664	194 930	49 195
<i>Société PPM</i>	212 723	0	-415 571	46 464
<i>Société Unipack</i>	205 675	40 918	183 047	50 952
<i>Société Gan Distribution (Ex. STEO)</i>	180 019	51 493	197 753	48 659
<i>Société Sud Pack</i>	173 749	29 455	127 270	25 510
<i>Société Sokapo</i>	166 282	27 486	156 821	26 525
<i>Société Equipement</i>	160 376	43 155	121 112	28 289
<i>Société Saba</i>	157 117	53 000	124 994	41 438
<i>Société Linpack</i>	152 433	25 300	107 661	24 988
<i>Société Technoflex</i>	151 291	23 145	128 136	42 821
<i>Société Briqueterie Bir Mchergua</i>	145 313	27 027	140 058	38 931
<i>Société El Jenene</i>	140 190	119 506	19 901	13 815
<i>Société Medfactor</i>	138 776	48 931	89 494	17 670
<i>Société Premix Sebri</i>	138 351	25 227	110 122	41 679
<i>Société El Mazraa Market (Ex. Ezzahia)</i>	124 839	60 327	144 327	63 848
<i>Société Agrobusiness</i>	106 580	19 215	104 598	26 282
<i>Société Oasis</i>	99 509	57 523	91 355	35 518
<i>Société Chahrazed</i>	97 473	20 018	93 848	30 504
<i>Société Ettaamir</i>	80 471	18 413	167 820	58 020
<i>Société Le Passage</i>	79 686	1 616	62 701	22 354
<i>Société ITC</i>	75 960	10 111	62 364	17 520
<i>Société G.P.L</i>	72 128	14 243	80 282	29 722
<i>Société Transpool</i>	64 546	11 643	103 094	37 241
<i>Société Ennajeh</i>	53 982	29 973	66 279	12 515
<i>Société Aster Informatique</i>	46 629	13 445	36 108	11 833
<i>Société Med Industries (Ex. Medwoods)</i>	45 709	13 451	41 549	12 064
<i>Société Briqueterie Jebel ouest</i>	36 780	-5 307	51 500	6 019

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2018		2017	
	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients
<i>Société Elborak</i>	33 702	7 124	45 950	18 477
<i>Société Prometal Plus</i>	29 281	4 302	27 693	8 183
<i>Société Tazoghrane</i>	28 951	17 907	45 975	15 916
<i>Société SCI</i>	26 396	0	19 306	1 606
<i>Société Essanaoubar</i>	25 593	5 495	23 515	6 802
<i>Société Bitumex</i>	15 044	3 925	22 230	7 886
<i>Société Ettaamir Négoce</i>	14 059	-4 294	10 972	4 273
<i>Société Avipack</i>	9 346	-201	17 066	5 664
<i>Société Romulus</i>	7 108	750	5 383	782
<i>Société Industrie Technique</i>	6 523	1 320	7 958	707
<i>Tunisie Développement SICAR</i>	5 881	6 665	38 769	1 639
<i>Société FMA</i>	5 567	0	5 187	1 732
<i>Société Selma</i>	5 557	3 016	3 260	1 542
<i>Société Trianon</i>	5 219	4 662	5 488	2 999
<i>Société IBP</i>	808	58	549	582
<i>Société Cloud Temple</i>	0	83 080	76 711	3 064
<i>Société Maghreb Industrie</i>	0	16 652	6 061	3 156
<i>Société Carthago Béton Cellulaire</i>	0	200	3 200	200
<i>Société Les Fruits de Carthage</i>	0	17	113	19
<i>Société Orcade Négoce</i>	0	0	963	964
<i>Société Poulina Trading</i>	0	-1	600	0
<i>Société SID</i>	0	0	0	4 425
<i>Société Agromed</i>	0	36 875	107 276	14 551
<i>Société Elios Localisation</i>	0	19	16 350	19
<i>Société Orcade Corporation</i>	0	31	73	79
<i>Société Comez</i>	0	898	529	942
Total	20 784 686	4 022 555	19 315 366	4 376 725

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Avis des auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Exercice clos au 31 Décembre 2018

A Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING SA,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société POULINA GROUP HOLDING qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de **471 223 721** dinars et un bénéfice net de **74 051 111** dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

(1) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye sont comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant net de provisions de **35 885 877¹** dinars.

Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales. Par voie de conséquence, nous ne pouvons pas exprimer une opinion sur la réalité de cet actif.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

¹Les organes de gestion des filiales détentrices des dites participations ont établi un plan de provisionnement de ces dernières. Au 31 décembre 2018, la provision constatée s'élève à 22 000 000 dinars, dont 12 000 000 dinars au titre de l'exercice 2018.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers individuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2018, le portefeuille des titres de participation détenus directement par la société PGH s'élève à 447 344 516 dinars. En raison de l'importance de cette rubrique du bilan (voir la note 2 des états financiers), nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé d'audit.

Les titres de participation sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la date de clôture, cette valeur est rapprochée de la valeur d'usage des dits titres, telle que définie par la Norme Comptable « NCT 07 » relative aux placements. La valeur d'usage des participations à long terme est appréciée par la direction de la société en se basant sur différents facteurs prévus par la norme « NCT 7 » relative aux placements tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

En réponse, nous avons mis en place des procédures permettant d'apprécier la valorisation de ces participations à la date de clôture. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- Apprécier la valeur d'usage des participations en se basant sur les différents facteurs retenus par la norme comptable 7 relative aux placements ;
- Rapprocher les valeurs calculées par nos soins avec celle retenues par la direction et vérifier l'existence d'éventuelles provisions sur les titres de participation.

4. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2018 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers individuels ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous en avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le

rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers individuels

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers individuels conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers individuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers individuels, c'est au conseil d'administration de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers individuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y

afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en

vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAECO Consulting

Union Des Experts Comptables

Elyes BEN M'BAREK

Elyes BEN REJEB

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis d'auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Exercice clos au 31 Décembre 2018

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Souscriptions, acquisitions et cessions des titres de participation :

Les souscriptions, les acquisitions et les cessions de titres de participation dans les sociétés du Groupe sont présentées à la **Note 2** annexée aux états financiers. Le montant total des acquisitions et souscriptions auprès des sociétés réalisées en 2018 s'élève à **18 867 466 DT**. Le montant total des titres de participations cédés en 2018 s'élève à **8 411 684 DT** pour un prix de cession de **11 191 655 dinars**.

2- Crédit bancaire

Au cours de l'exercice 2018, la société PGH a obtenu un crédit à moyen terme de **10 000 000 dinars** auprès de la BIAT.

3- Engagements de la société envers les dirigeants :

La rémunération brute annuelle servie par PGH au Président Directeur Général au titre de l'année 2018 telle que décidée par le Conseil d'administration s'élève à **562 786 Dinars**.

La rémunération brute annuelle servie par les sociétés du groupe PGH au directeur général adjoint, telle que décidée par le conseil d'administration de la société au titre de l'année 2018 s'élève à **60 000 Dinars**.

4- Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées :

Les opérations d'achat et de vente ainsi que la répartition des charges communes réalisées par la société PGH avec ses parties liées sont présentées dans la **Note 20** du présent rapport, relative aux informations sur les parties liées. Le montant total des ventes ainsi que la répartition des charges communes réalisées en 2018 s'élève à **20 784 686 dinars (HTVA)**. Celui des achats est de **1 421 702 dinars (HTVA)**.

D'autre part, au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 12 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAECO Consulting

Union Des Experts Comptables

Elyes BEN M'BAREK

Elyes BEN REJEB

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La Société Adwya publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mourad GUELLATY.

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	3 554 263	2 966 713
Moins : amortissements		(2 381 569)	(2 229 380)
		1 172 694	737 333
Immobilisations corporelles	4	77 840 965	70 793 209
Moins : amortissements et provisions		(40 376 972)	(37 168 468)
		37 463 993	33 624 741
Immobilisations financières	5	182 591	165 281
Moins : provisions		-	-
		182 591	165 281
Total des actifs immobilisés		38 819 278	34 527 355
Autres actifs non courants	6	496 776	551 017
Total des actifs non courants		39 316 054	35 078 372
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	7	35 636 988	27 938 924
Moins : provisions		(407 315)	(668 458)
		35 229 673	27 270 466
Clients et comptes rattachés	8	21 852 736	18 285 863
Moins : provisions		(737 978)	(607 689)
		21 114 758	17 678 174
Autres actifs courants	9	13 768 856	7 727 428
Placements et autres actifs financiers	10	2 594 692	2 501 787
Liquidités et équivalents de liquidités	11	108 799	315 675
Total des actifs courants		72 816 778	55 493 530
Total des actifs		112 132 832	90 571 902

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	12	21 528 000	20 592 000
Réserves	13	14 166 510	13 276 856
Subvention d'investissement	14	185 667	249 309
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		35 880 177	34 118 165
Résultat net de l'exercice		3 122 741	4 914 454
Total des capitaux propres avant affectation		39 002 918	39 032 619
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	15	12 574 882	6 177 878
Provisions	16	1 176 824	1 074 560
Total des passifs non courants		13 751 706	7 252 438
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	17	29 613 420	34 497 502
Autres passifs courants	18	7 425 172	5 859 494
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	22 339 616	3 929 849
Total des passifs courants		59 378 208	44 286 845
Total des passifs		73 129 914	51 539 283
Total des capitaux propres et des passifs		112 132 832	90 571 902

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Ventes des Produits Finis		107 168 935	94 477 928
Etudes et prestations de services		1 010 080	859 373
Total des Revenus	20	108 179 015	95 337 301
Production stockée (ou déstockage)		6 718 796	699 741
Production de l'exercice		114 897 811	96 037 042
Autres produits d'exploitation		784 628	1 458 792
Total des produits d'exploitation	20	115 682 439	97 495 834
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats des MP/AC consommés	21	(70 888 924)	(56 164 289)
Achats d'approvisionnements consommés	22	(3 880 765)	(2 662 638)
Charges de personnel	23	(14 759 438)	(13 700 648)
Dotations aux amortissements et provisions	24	(4 701 310)	(4 849 070)
Autres charges d'exploitation	25	(10 432 207)	(9 917 279)
Total des charges d'exploitation		(104 662 644)	(87 293 924)
Résultat d'exploitation		11 019 795	10 201 910
Charges financières nettes	26	(7 386 136)	(3 601 537)
Produits des placements et autres produits financiers	27	161 385	122 090
Autres gains ordinaires	28	120 153	213 991
Autres pertes ordinaires	29	(237 216)	(427 458)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 677 981	6 508 996
Impôt sur les bénéfices	30	(555 240)	(1 594 542)
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 122 741	4 914 454
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice	31	3 122 741	4 914 454

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	112 833 849	103 334 002
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-
Encaissements provenant de la cession de valeurs mobilière de Placement	-	-
Encaissements reçus liés aux produits de placements	-	77 523
Décaissements affectés aux placements courants	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(111 745 158)	(93 428 541)
Intérêts payés	(3 144 194)	(1 556 359)
Impôts et taxes payés	(3 002 598)	(2 825 054)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(5 058 101)	5 601 571
Flux de trésorerie liés a d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 731 915)	(4 280 151)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(59 106)	(29 870)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	112 587	18 825
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	4 000
Dépôts et Cautionnements versés	-	(8 263)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(5 678 434)	(4 295 459)
Flux de trésorerie liés au financement		
Dividendes et autres distributions	(3 155 645)	(65 129)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	8 000 000	-
Encaissements provenant des emprunts à court terme	51 833 943	13 511 962
Encaissements provenant des subventions	-	-
Décaissement provenant des placements	-	(68 880)
Remboursement d'emprunts à long terme	(2 488 880)	(2 438 105)
Remboursement d'emprunts à CT	(44 290 818)	(12 532 793)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	9 898 600	(1 592 945)
Variation de trésorerie	(837 935)	(286 833)
Trésorerie au début de l'exercice	252 814	539 647
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(585 121)	252 814

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits		Charges		Soldes	2018	2017
Ventes produits finis	107 168 935	Stockage de production	6 718 796	Production	115 019 583	96 178 232
Façonnage & Presta° de services	1 010 080					
Autres produits d'exploitation	121 772					
Total	108 300 787					
Production	115 019 583	Achats consommés	(74 769 689)	Marge sur coût matières	40 249 894	37 351 305
Marge sur coût matière	40 249 894	Autres charges externes	(9 780 430)	Valeur Ajoutée Brute	30 469 464	27 978 214
Valeur Ajoutée Brute	30 469 464	Autres charges « Impôts et taxes »	(651 777)	Excédent Brut d'Exploitation	15 058 249	13 733 377
Total	30 469 464	Charges de personnel	(14 759 438)			
Excédent brut d'exploitation	15 058 249	Autres pertes ordinaires	(237 216)	Résultat des activités ordinaires après impôt	3 122 741	4 914 454
Autres gains ordinaires	120 153	Charges financières	(7 386 136)			
Produits financiers	161 385	Dotations aux amortis.& provisions	(4 701 310)			
		Reprises sur provisions et amortis	662 856			
Total	15 339 787	Impôt sur le résultat ordinaire	(555 240)			
Résultat des activités ordinaires	3 122 741	Pertes extraordinaires	-		-	-
Gains extraordinaires	-	Effets négatifs des modifications	-		-	-
Effets positifs des modifications	-	comptables	-		-	-
Comptables						
Total	3 122 741	Total	-	Résultat net	3 122 741	4 914 454

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves spéciales d'investissements	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2017	20 592 000	1 852 720	11 424 136	-	4 914 454	249 309	39 032 619
Affectation en réserves	-	206 480	683 174	-	(889 654)	-	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	(3 088 800)	-	(3 088 800)
Réserves spéciales d'investissements	-	-	-	936 000	(936 000)	-	-
Augmentation de capital	936 000	-	-	(936 000)	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	(63 642)	(63 642)
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	3 122 741	-	3 122 741
Situation au 31 décembre 2018	21 528 000	2 059 200	12 107 310	-	3 122 741	185 667	39 002 918

SOCIETE ADWYA S.A
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018
(Exprimés en dinar tunisien)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Dénomination sociale : Société ADWYA
- Forme juridique : Société anonyme
- Siège social : Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité : La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits parapharmaceutiques.
- Date de création : Le 10 juin 1983
- Capital social : 21 528 000 dinars (21 528 000 actions de 1DT chacune)
- Registre / commerce : B164701996
- Code en douane : 125404A
- Matricule fiscal : 0014346Y/A/M/000
- Effectif : 543

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	2%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur dernier coût d'achat MP/AC hors taxes.

- Les matières consommables sont valorisées à leur dernier coût d'achat hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés à leur coût de production.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le coût de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

3. STATUT FISCAL :

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 7%; alors que les opérations et travaux de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 19%.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				VCN AU 31/12/2018
	Valeurs brutes 01-01- 2018	Acquisitions 2018	Cessions Reclass 2018	Valeurs brutes 31- 12-2018	Amortiss cumulés au 01-01-2018	Dotations 2018	Reprises 2018	Amortiss cumulés au 31-12-2018	
Concession marques, brevets, licences	1 550 870	461		1 551 331	1 200 563	67 142		1 267 705	283 626
Logiciels	931 179	3 051	178 666	1 112 896	850 600	85 047		935 647	177 249
Frais Rech&Dévelop. en cours	110 500	225 929		336 429					336 429
Avance et acomptes /immo.Incorporelles	374 164	179 443		553 607					553 607
Provisions/immobilisations incorp encours	-	-	-	-	178 217	-	-	178 217	(178 217)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 966 713	408 884	178 666	3 554 263	2 229 380	152 189		2 381 569	1 172 694
Terrains	240 000			240 000					240 000
Bâtiments	5 353 911			5 353 911	2 600 171	81 714		2 681 885	2 672 026
Matériel industriel	24 011 247	2 364 190		26 375 437	17 571 286	1 236 937		18 808 223	7 567 214
Outillage industriel	2 886 738	232 997		3 119 735	1 632 071	232 407		1 864 478	1 255 257
Poinçons et formats	2 996 390	96 446		3 092 836	1 683 314	192 564		1 875 878	1 216 958
Matériels de manutention	411 976	50 681		462 657	297 366	17 861		315 227	147 430
Matériel de transport	467 190			467 190	358 730	52 483		411 213	55 977
Instal.gén, agen& amén divers	11 184 284	618 500		11 802 784	8 127 740	518 402		8 646 142	3 156 642
Matériel & Mobilier de bureau	936 380	45 994		982 374	693 619	74 480		768 099	214 275
Matériel informatique	1 958 370	163 699	74 760	2 196 829	1 557 314	228 634		1 785 948	410 881
Rayonnage métallique	74 616			74 616	44 305	6 025		50 330	24 286
Investissement informatique encours	258 850	337 435	(253 428)	342 857					342 857
Constructions en cours	3 542 876	324 187		3 867 063					3 867 063
Matériel Industriel en cours	7 140 690	959 020		8 099 710					8 099 710
Insta.gén,age& am div en cours	4 574 610	1 701 728		6 276 338					6 276 338
Mat transport acquis en leasing	4 468 905	884 506	(530 258)	4 823 153	2 288 736	1 082 313	(530 256)	2 840 793	1 982 360
Avance & acpte /immo.Corporelles	286 176	43 454	(66 155)	263 475					263 475
Provisions/immobilisations corp encours					313 816	57 335	(42395)	328 756	(328 756)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 793 209	7 822 837	(775 081)	77 840 965	37 168 468	3 781 155	(572 651)	40 376 972	37 463 993
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	73 759 922	8 231 721	(596 415)	81 395 228	39 397 848	3 933 344	(572 651)	42 758 541	38 636 687

5. Immobilisations Financières

	2018	2017
Dépôts et cautionnements	170 591	149 281
Souscription Emprunt National	12 000	16 000
	<u>182 591</u>	<u>165 281</u>

6. Autres actifs non courants

	2018	2017
Charges à répartir	1 710 265	1 588 411
Résorption charges à répartir	(1 213 489)	(1 037 394)
	<u>496 776</u>	<u>551 017</u>

7. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	2018	2017
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	16 704 481	15 114 182
Stocks des produits finis	9 432 368	5 464 391
Stocks des produits en-cours	8 082 880	6 003 919
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	1 417 259	1 356 432
	35 636 988	27 938 924
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(162 209)	(122 568)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	(-)	(162 528)
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(245 106)	(383 362)
	(407 315)	(668 458)
Valeur comptable Nette	<u>35 229 673</u>	<u>27 270 466</u>

8. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017
Clients ordinaires locaux	13 629 602	11 322 947
Clients ordinaires étrangers	2 055 102	1 289 977
Effets clients en portefeuille	5 574 321	5 099 240
Clients, effets et chèques impayés	59 862	32 850
Clients douteux et litigieux	533 849	540 849
Total	21 852 736	18 285 863
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(737 978)	(607 689)
Valeur comptable Nette	<u>21 114 758</u>	<u>17 678 174</u>

9. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017
Fournisseurs débiteurs	1 178 798	1 050 316
Personnel et comptes rattachés	259 022	215 315
État, crédit de TVA à reporter	1 102 257	1 605 944
État, crédit d'impôt sur les sociétés	2 571 001	1 330 475
Receveur des douanes	99 274	119 123
Comptes courants laboratoires-échantillons	278 487	255 141
Autres débiteurs divers	526 527	360 126
RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	7 753 490	2 790 988
Total	<u>13 768 856</u>	<u>7 727 428</u>

10. Placements & autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017
Placements courants	2 594 692	2 501 787
Total	<u>2 594 692</u>	<u>2 501 787</u>

11. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017
Banques + CCP	102 799	311 675
Caisses	6 000	4 000
Total	<u>108 799</u>	<u>315 675</u>

12. Capital social

Le capital social, qui était de 20 592 000 dinars, subdivisé en 20 592 000 actions de 1 dinar entièrement libéré, a été augmenté de 936 000 dinars pour être porté à la somme de 21 528 000 dinars et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 Mai 2018

13. Réserves

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	2018	2017
Réserves légales	2 059 200	1 852 720
Autres réserves ordinaires	12 107 310	11 424 136
Total	<u>14 166 510</u>	<u>13 276 856</u>

14. Subvention d'investissement

	2018	2017
Subvention d'investissement	701 404	701 404
Quotes-parts inscrites au résultat de l'exercice	(515 737)	(452 095)
	<u>185 667</u>	<u>249 309</u>

15. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Crédits bancaires</u>		
Crédit BIAT 8 MDT	7 724 137	-
Crédit leasing	1 247 123	1 171 378
ATTIJARI 4000 MD + 5000 MD	3 603 622	5 006 500
Total	<u>12 574 882</u>	<u>6 177 878</u>

16. Provisions pour Risques et Charges

	2018	2017
Provisions pour risques et charges	1 176 824	1 074 560
Total	<u>1 176 824</u>	<u>1 074 560</u>

17. Fournisseurs et comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017
Fournisseurs de matières premières et articles de conditionnement	22 493 271	28 663 520
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	2 226 122	1 421 482
Fournisseurs d'équipements	1 414 907	1 265 771
Fournisseurs effets à payer	2 032 206	1 597 002
Fournisseurs retenues de garantie	285 804	389 141
Fournisseurs factures non parvenues	1 161 110	1 160 586
Total	<u>29 613 420</u>	<u>34 497 502</u>

18. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017
Personnel et comptes rattachés	166 609	59 864
Laboratoires promotion et royalties	3 122 049	2 108 477
État, autres impôts et taxes	673 119	486 702
Contribution sociale de solidarité	28 564	-
Obligations cautionnées	372 293	979 169
C. N. S. S	994 210	908 783
Autres créiteurs divers	228 666	191 014
Charges à payer	1 839 662	1 125 485
Total	<u>7 425 172</u>	<u>5 859 494</u>

19. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	2 418 051	2 419 429
Effets de financement de stock	19 026 029	1 400 000
Intérêts courus et autres dettes financières	201 616	47 559
Découverts bancaires	693 920	62 861
Total	<u>22 339 616</u>	<u>3 929 849</u>

20. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	2018	2017
Vente P. Finis officines sous licence	63 529 188	54 363 155
Vente P. Finis officines générique ADWYA	39 001 921	35 313 165
Vente P. Finis hôpitaux	3 833 473	3 405 159
Vente P. Finis à l'export	715 167	1 322 533
Vente P. Finis échantillons médicaux	89 186	73 916
Total des ventes produits finis	107 168 935	94 477 928
Façonnage	868 583	770 373
Magasinage & autres prestations de services	141 497	89 000
Total des Revenus	108 179 015	95 337 301
Variations des stocks Produits Finis et Encours	6 718 796	699 741
Production de l'exercice	114 897 811	96 037 042
Reprises sur provisions et amortissements	662 856	1 317 603
Ristournes TFP	58 131	76 194
Quotes-parts des subventions d'investissement	63 641	64 995
Total des autres produits d'exploitation	784 628	1 458 792
Total	<u>115 682 439</u>	<u>97 495 834</u>

21. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	2018	2017
Achats principes actifs	56 506 674	42 200 262
Achats excipients	4 863 690	3 910 658
Achats articles de conditionnement	8 827 334	6 852 895
Frais sur achats MP/AC	2 221 866	1 447 926
Coût d'achat des matières premières & articles de conditionnement	72 419 564	54 411 741
Variations de stocks MP/AC	(1 530 640)	1 752 548
Total	<u>70 888 924</u>	<u>56 164 289</u>

22. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	2018	2017
Achats de matières et fournitures consommables stockées	920 637	679 019
Variation de stocks	(36 577)	(717 073)
Achats consommés de matières et fournitures	884 060	(38 054)
Autres achats de matières et fournitures non stockées	1 355 376	1 332 560
Consommations énergétiques	1 641 329	1 368 132
Total	<u>3 880 765</u>	<u>2 662 638</u>

23. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017
Salaires et compléments de salaires	11 311 232	11 016 671
Charge patronale au titre de la sécurité sociale et de l'assurance groupe	2 672 570	2 489 430
Autres charges de personnel	775 636	194 547
Total	<u>14 759 438</u>	<u>13 700 648</u>

24. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	152 189	100 123
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 698 843	2 379 856
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles acquises en Leasing	1 082 313	883 862
Dotations aux résorptions des charges reportées	176 095	328 052
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	337 315	820 303
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs divers	137 290	79 052
Dotations aux provisions pour Risques et charges	117 265	257 822
Total	<u>4 701 310</u>	<u>4 849 070</u>

25. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	2018	2017
Promotions et Royalties	1 309 982	1 403 978
Échantillons médicaux offerts	671 858	775 620
Publicités, publications et relations publiques	2 383 755	2 127 052
Frais de Missions	1 181 055	1 159 608
Entretiens et réparations	913 651	865 188
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	618 418	683 898
Primes d'assurances	300 766	232 459
Location et sous-traitance générale	514 261	440 790
Frais postaux et de télécommunication	180 957	194 568
Gardiennage et intérimaires	291 883	281 803
Recherches, documentations et abonnements	487 388	450 442
Cotisations, dons et subventions	26 182	18 453
Voyages et déplacements	267 676	183 576
Frais et commissions bancaires	184 691	108 947
Impôts et taxes indirects	651 777	544 189
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	447 907	446 708
Total	<u>10 432 207</u>	<u>9 917 279</u>

26. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	2018	2017
Intérêts sur obligations cautionnées	61 475	27 507
Intérêts sur crédits à terme	648 736	468 972
Intérêts des comptes courants bancaires	211 470	107 910
Intérêts sur escomptes effets	1 340 372	749 758
Intérêts sur financement de stock	712 692	191 454
Escomptes accordés aux clients	83 608	90 796
Différence de changes réalisés	3 981 713	1 049 208
Différence de changes probables	271 289	893 493
Autres charges financières	74 781	22 439
Total	<u>7 386 136</u>	<u>3 601 537</u>

27. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	2018	2017
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	159 239	119 732
Rémunération des comptes et autres produits financiers	2 146	2 358
Total	<u>161 385</u>	<u>122 090</u>

28. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2018	2017
Autres gains exceptionnels (rembours. sinistres, ...)	11 466	133 087
Plus-value sur cession d'immobilisations	108 687	80 904
Total	<u>120 153</u>	<u>213 991</u>

29. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2018	2017
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	237 216	411 594
Charge nette sur cession des immobilisations Corporelles	-	15 864
Total	<u>237 216</u>	<u>427 458</u>

30. Impôt sur les bénéfices

Il s'agit essentiellement des :

	2018	2017
Impôt sur les bénéfices	526 676	1 594 542
Contribution sociale de solidarité	28 564	-
Total	<u>555 240</u>	<u>1 594 542</u>

31. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	2018	2017
Résultat net	3 122 741	4 914 454
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	3 122 741	4 914 454
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	21 528 000	20 592 000
Résultat par action	0,145	0,239

32. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination 31/12/2018 :

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	70 888 924	70 888 924	-	-	-
Autres Achats Consommés	3 880 765	2 905 908	521 838	321 766	131 253
Services extérieurs	2 507 949	1 877 947	337 238	207 942	84 822
Autres Services extérieurs	5 920 499	4 433 258	796 115	490 887	200 239
Charge Diverses Ordinaires	1 589 198	1 189 988	213 696	131 765	53 749
Charges Personnel	14 759 438	11 051 837	1 984 666	1 223 751	499 184
Charge Financières	7 386 136	-	-	-	7 386 136
Autres Charges Ordinaires	651 777	488 049	87 643	54 041	22 044
Dotation AMT et Provision	4 701 310	3 520 330	632 174	389 801	159 005
Impôts sur les sociétés	555 240	-	-	-	555 240
Total	112 841 236	96 356 241	4 573 370	2 819 953	9 091 672

33. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2018, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées et qui entrent dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché. Ces opérations ne sont pas jugées significatives pour la société.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Montant
Contrat de location des locaux pour la direction marketing	Taher EL MATRI	286 030
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	50 000
Contrat de consultant pour lancement des nouveaux produits	Moncef ZMERLY	8 920
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	13 680
Contrat de partenariat et de publicité par logiciel	Mounir JERBI	42 719
Valeur totale :		401 349

34. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et évènements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

35. Engagements hors bilan :

35.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 15. En contrepartie elle a donné en garantie les éléments suivants :

- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels au profit de la banque ATTIJARI BANK.
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels au profit de la banque BIAT.

35.2- Engagements financiers :

	2018	2017
Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	55 207	55 207
Cautions douanières	20 290	20 290
Cautions provisoires	45 800	43 560
Cautions définitives	519 884	599 346
Escompte papier commercial	18 448 003	14 864 325
Lettres de garantie	73 240	73 240
Lettres de crédit	1 262 085	546 000
Crédits obligataires	372 000	979 000
	<u>20 796 509</u>	<u>17 180 968</u>

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
a) <u>Garanties personnelles</u>						
Néant						
b- <u>Garanties réelles</u>						
• Nantissement	9 000 000	ATTIJARI BANK				Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.
• Nantissement	8 000 000	BIAT				Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.
c) effets escomptés et non échus	<u>18 448 003</u>					
	8 094 865	ATB				
	6 865 000	BIAT				
	1 278 251	UBCI				
	629 887	BT				
	1 580 000	ATTIJARI BANK				
d) Cautions fiscales, douanières, provisoires, définitive	<u>641 181</u>	ATB/BT				
e) Lettres de crédit/garanties	<u>1 335 325</u>	ATB/ BIAT				
f) Crédits obligataires	<u>372 000</u>	ATTIJARI BANK				
Total	37 796 509					
2- Engagements reçus						
Néant						
3) Engagements réciproques						
Néant						

Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt d'investissement	17 000 000	20 400 000	Néant
• Emprunt courant de gestion	14 085 161	Néant	Néant

Emissions et remboursements de dettes

Désignation	Solde au 31/12/2017	Mouvement de la période		Solde au 31/12/2018
		Additions	Règlements échéances	
ATTIJARI 4 MDT	1 783 444	-	613 321	1 170 122
ATTIJARI 5 MDT	3 223 057		789 557	2 433 500
BIAT 8 MDT	-	8 000 000	275 862	7 724 138
LEASING (UBCI+ZITOUNA+HANNIBAL)	1 171 378	876 765	801 021	1 247 122
Total	6 177 878	8 876 765	2 479 762	12 574 882

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A
Route de la Marsa-Km 14**

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **ADWYA S.A** », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **39 002 918 DT** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **3 122 741 DT** et une trésorerie négative à la fin de la période de **(585 121) DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Reconnaissance du revenu

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, le revenu de la société Adwya s'élève à 108,1 millions de dinars et représente 93,5% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison de son importance dans les comptes de la société et de son évolution par rapport à l'exercice 2017.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques et l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur le revenu présentées dans les notes aux états financiers.

Evaluation de la provision pour dépréciation des créances clients

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les créances clients inscrites au bilan de la société s'élèvent à 21,9 millions de dinars. La société est amenée à traiter avec de multiples clients en Tunisie et à l'étranger. Les clients sont essentiellement des grossistes répartiteurs et la Pharmacie Centrale de Tunisie.

La direction estime la probabilité de recouvrement des créances clients à partir de l'ancienneté des créances, de l'historique des paiements et détermine le montant de la provision nécessaire.

Nous avons considéré la détermination des provisions sur les créances clients comme un point clé de l'audit en raison du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et évaluer les contrôles clés identifiés ;
- Revoir la politique de recouvrement et la politique de dépréciation des créances ;
- Apprécier les hypothèses utilisées relatives à l'estimation des perspectives de recouvrement des créances ;
- Examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et la pertinence des provisions associées en considérant, entre autre, les facteurs tels que les plans de paiements négociés, l'historique de paiement, les relations commerciales encourus avec ces clients, et les règlements post clôture de l'exercice ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la politique de la société.

Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les ristournes inscrites au résultat de la société s'élèvent à 7,5 millions de dinars.

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par la société de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs.

Compte tenu des spécificités propres à chaque contrat, l'évaluation et la comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des contrôles mis en place par la société sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales ;
- Apprécier la conception et l'application de ces contrôles ;
- Rapprocher les données utilisées dans les calculs des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats conclus avec les fournisseurs ;

- Comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 Avril 2019

Le commissaire aux comptes

Société Mourad Guellaty et Associés

Mourad GUELLATY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA SA

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques, et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant des opérations régies par les dispositions des articles 200 du code des sociétés commerciales et relatives à des conventions nouvellement réalisées.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'Administration un contrat de location portant sur la totalité du sous-sol et le premier étage du bloc B du complexe dénommé TEJ EL MOLK à usage de dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 62 206 DT.
- La société ADWYA a conclu le Président du Conseil d'Administration un contrat de location du rez-de-chaussée du Bloc B du complexe dénommé TEJ EL MOLK à usage de bureau sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 52 209 DT.
- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'Administration, un contrat de location d'un dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 61 701 DT.
- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'Administration un contrat de location du rez-de-chaussée du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle le Kram pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 47 861 DT.
- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'Administration un contrat de location du premier étage du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle Khereddine-le Kram pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 62 053 DT.
- Une mission de consulting en matière de choix stratégique a été confiée au Président du Conseil d'Administration rémunérée à 50 000 DT hors taxes par an. Le montant total hors taxes facturé en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 50 000 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Hichem TERZI, administrateur, une convention de médecine du travail. Le montant total hors taxes facturé en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 13 680 DT.
- Une mission d'assistance et de conseil pour les nouveaux produits à lancer a été confiée à Monsieur Moncef ZMERLI, administrateur, pour un montant annuel hors taxes de 8 920 DT. Le montant total hors taxes facturé en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 8 920 DT.
- La société ADWYA a conclu en avril 2009 un contrat de partenariat avec la société E.S.I.B dont Monsieur Mounir JERBI est administrateur et actionnaire majoritaire. La société E.S.I.B distribue un logiciel de gestion de cabinet médical, elle y assure la promotion publicitaire des produits pharmaceutiques de différents laboratoires y compris ceux d'ADWYA auprès des médecins utilisateurs. Le montant total hors taxes facturé par la société E.S.I.B en 2018 s'est élevé à 42 719 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

a) Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Directeur Général de la société Adwya SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 s'est élevée à 206 684 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe et du salaire variable. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une indemnité téléphonique et d'une voiture de fonction et charges connexes.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint de la société Adwya SA pour la période allant du 1^{er} Avril 2018 au 31 Août 2018 s'est élevée à 52 387 DT. Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une indemnité téléphonique et d'une voiture de fonction et charges connexes.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 56 000 dinars ainsi que la prise en charge des frais de déplacement pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des membres du comité permanent d'audit d'un montant total de 21 000 DT.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des membres du comité des ressources humaines d'un montant total de 14 000 DT.

b) Les obligations et engagements de la société ADWYA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	D.G (*)		Administrateurs		Comité d'audit		Comité RH	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018						
Avantages à court terme	206 684	-	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	56 000	-	21 000	-	14 000	-
Total	206 684	-	56 000	-	21 000	-	14 000	-

(*) La charge de l'exercice 2018 est répartie entre la rémunération de Monsieur Khélil BEN AMMAR en tant que Directeur Général de la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre

2018 qui est de 172 655 dinars et la rémunération de Monsieur Tarek HAMMAMI, Directeur Général du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018 d'un montant de 34 029 dinars.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 19 Avril 2019

Le commissaire aux comptes

Société Mourad Guellaty et Associés

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Chérif Ben Zina.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	2018	2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles et corporelles	(01)	5 501 566	5 219 634
Moins : Amortissements		-3 000 023	-2 516 195
Total des immobilisations corporelles et incorporelles		2 501 543	2 703 439
Immobilisations financières	(02)	11 074 980	8 743 780
Moins : Provisions		- 586 000	-220 000
Total Immobilisations financières		10 488 980	8 523 780
Autres actifs non courants	(03)	121 396	84 094
Total des actifs non courants		13 111 919	11 311 313
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Affacturages et comptes rattachés	(04)	172 295 767	174 522 560
Moins : Provisions & Agios réservés	(05)	-14 960 021	-14 464 429
Autres actifs courants	(06)	3 166 918	2 195 593
Liquidités et équivalents de liquidités	(07)	116 151	135 939
Total des actifs courants		160 618 815	162 389 663
TOTAL DES ACTIFS		173 730 735	173 700 977

BILAN ARRÊTÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018
(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	2018	2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		1 227 460	1 020 080
Réserves Fonds Social		18 168	33 933
Réserves Pour Réinvestissement exonérés		10 525 000	8 075 000
Résultats Reportés		100 205	89 260
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(08)	26 870 833	24 218 273
Résultat de l'exercice		4 513 163	4 058 325
Total des capitaux propres avant affectation		31 383 996	28 276 598
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunt Obligataire	(09)	12 292 000	10 698 000
Fonds de Garantie	(09)	30 141 854	27 575 777
Total des passifs non courants		42 433 854	38 273 777
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Adhérents et comptes rattachés	(10)	13 212 093	14 339 753
Autres passifs courants	(11)	8 997 796	7 558 937
Concours bancaires et autres passifs	(12)	77 702 996	85 251 913
Total des passifs courants		99 912 885	107 150 602
TOTAL DES PASSIFS		142 346 739	145 424 379
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		173 730 735	173 700 977

Engagements Hors Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 2018
(Exprimé en Dinars)

Désignations	2018	2017
Engagements Donnés	13 224 180	9 564 395
Sans Recours	4 593 055	3 632 910
Export	2 410 589	1 472 217
Import	6 220 535	4 459 268
Engagements Reçus	19 549 287	19 736 405
Garanties Réelles	5 030 830	6 365 830
Garanties Financières	143 000	143 000
Sans Recours	4 440 000	4 140 000
Export	2 435 457	3 037 575
Import	7 500 000	6 050 000

ÉTAT DE RÉSULTAT
Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
(Exprimés en Dinars)

Etat de Résultat	Notes	Données retraitées		Données publiées
		2018	2017	2017
REVENUS D'AFFACTURAGE				
Commissions d'Affacturage	(13)	5 867 312	5 444 959	5 444 959
Produits Financiers de Mobilisation	(14)	14 426 266	10 942 832	10 942 832
Autres Produits Financiers de Placement		250 563	277 736	277 736
Total des Produits d'Exploitation		20 544 141	16 665 527	16 665 527
CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE				
Charges Financières nettes	(15)	-8 321 111	-6 126 916	-6 061 613
Total des Charges d'exploitation		-8 321 111	-6 126 916	-6 061 613
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE		12 223 030	10 538 611	10 603 914
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages		-595 877	3 757	3 757
Dotations		-1 009 406	-608 056	-608 056
Reprises		413 529	611 813	611 813
Autres Produits d'exploitation	(16)	5 464	2 103	2 103
Frais du Personnel	(17)	-3 279 829	-3 186 629	-3 186 629
Frais Généraux	(18)	-1 578 164	-1 437 756	-1 437 756
Amortissement et Provisions	(19)	-849 829	-552 987	-618 290
Total Autres Charges & Produits		-6 298 235	-5 171 512	-5 236 815
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 924 796	5 367 099	5 367 099
Impôt sur les bénéfices	(20)	-1 235 187	-1 145 178	-1 145 178
Résultat des activités ordinaires après impôt		4 689 609	4 221 921	4 221 921
Eléments Extraordinaires	(21)	-176 455	-163 596	-163 596
Résultat net de l'exercice		4 513 163	4 058 325	4 058 325

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(Exprimé en Dinars)

Libellé	Notes	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		434 440 452	407 975 373
Financement des adhérents		(443 626 937)	(421 559 183)
Encaissements provenant des crédits à court terme	(22)	201 837 862	156 840 419
Remboursement des crédits à court terme	(23)	(170 210 081)	(126 555 189)
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	(24)	(7 600 285)	(6 640 344)
Intérêts payés	(25)	(8 363 136)	(6 584 366)
Revenus des placements		204 049	106 685
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		6 681 924	3 583 393
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(26)	(299 507)	(1 258 248)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(27)	(2 450 000)	(1 925 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 749 507)	(3 183 248)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(1 325 375)	(891 796)
Encaissements emprunts	(28)	6 550 000	100 000
Remboursement emprunts	(29)	(7 566 000)	(7 566 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 341 375)	(8 357 796)
Variation de trésorerie		1 591 042	(7 957 651)
Trésorerie au début de l'exercice		(26 472 268)	(18 514 616)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	(24 881 225)	(26 472 268)
Variation de trésorerie		1 591 042	(7 957 651)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

I - Présentation et principes

1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2018, comme suit :

Nom & Prénom / Raison Sociale	Nombre	Participation	
	Actions	Montant	en %
B N A	375 000	1 875 000	12,50%
A T L	340 000	1 700 000	11,33%
Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
Assurance CARTE	229 330	1 146 650	7,64%
A T B	209 243	1 046 215	6,97%
Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%
Autres	1 222 732	6 113 660	40,76%

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UNIFACTOR sont préparés et présentés en respectant :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996;

- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Pour la présentation ses états financiers de synthèse, et en raison de l'absence d'une norme comptables Tunisienne qui répond aux spécificités de l'activité des établissements financiers de Factoring, et en concertation avec le régulateur, UNIFACTOR a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 01 et NCT 21.

- **Bilan.**

Le classement des actifs et des passifs conformément à la NCT 1.

La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- **Etat de Résultats.**

Suivant les exigences de la BCT, le modèle adopté est celui dicté par la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. L'état de résultat doit faire apparaître les produits et les charges de façon à déterminer les valeurs et soldes intermédiaires suivants :

- la valeur totale des produits d'exploitation d'affacturage
- la valeur totale des charges d'exploitation d'affacturage
- le produit net d'affacturage PNA
- le résultat d'exploitation
- le résultat des activités ordinaires, lorsqu'il existe des éléments extraordinaires au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice antérieur.

- **Etat de Flux de trésorerie est celui du modèle de référence.**

La présentation de l'état des flux de trésorerie est la présentation de référence.

- **Etat des engagements Hors Bilans.**

La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée (Année)	Taux
Logiciel métier	5	20%
Autres Logiciels	3	33%
Constructions	50	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2- Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

Classe 3- Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4- Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

Provision collective

Pour l'estimation du montant de la provision collective prévue par la circulaire 91-24, la société applique une méthode suivante :

- Le taux de
- Migration : Numérateur correspond au risque net après déduction du Fond de garantie
- Le taux de provisionnement retenu est le taux minimum prévu par la circulaire
- Le facteur scalaire utilisé, égal à 1, est sans effet sur le taux de provisionnement du groupe.

Provision additionnelle :

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour est de 8 années ou plus.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture 2013.

Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une

liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

II – Notes Détaillées

1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.501.566 DT au 31/12/2018, contre un solde de 5.219.634 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Acquisition 2018	Cession 2018	Au 31 Décembre 2018
LOGICIEL PROFACTOR	90 000	-	-	90 000
LOGICIEL AQUARIUS	1 317 726	-	-	1 317 726
APP LIASSE FISCAL 2018	-	1 684	-	1 684
APP LIASSE BCT	-	18 871	-	18 871
LOGICIEL BUREAUTIQUE	225 026	-	-	225 026
LOGICIEL FRP SAGE XRT	23 306	-	-	23 306
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel PAIE)	41 383	3 088	-	44 470
Sous total immobilisations incorporelles	1 697 441	23 643	-	1 721 084
Bâtimentsiège	2 145 733	59 109	-	2 204 841
Matériel de transport	381 765	77 399	-	459 165
Agencement & installations générales	232 332	40 669	-	273 001
Mobilier & matériel de bureau	143 521	7 435	-	150 956
Matériel informatique	618 842	73 677	-	692 519
Sous total immobilisations corporelles	3 522 193	258 289	-	3 780 482
Total	5 219 634	281 932	-	5 501 566

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Dotations 2018	Amort Matériel Cédé	Cumul Décembre	VCN Décembre 2018
Résorption Logiciel Profactor	90 000	-	-	90 000	-
Résorption LOGICIEL AQUARIUS	461 384	263 545	-	724 929	592 797
APP LIASSE FISCAL 2018	-	320	-	320	1 364
APP LIASSE BCT	-	2 354	-	2 354	16 516
Résorption LOGICIEL BUREAUTIQUE	224 299	727	-	225 026	-
LOGICIEL FRP SAGE XRT	1 833	7 691	-	9 524	13 782
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel PAIE)	-	-	-	-	44 470
Amortissement immobilisations incorporelles	777 517	274 638	-	1 052 154	668 929
Amortissement Bâtiment sge	555 634	108 372	-	664 005	1 540 836
Amortissement Matériel de transport	264 882	56 285	-	321 167	137 997
Amortissement Agencement & installations générales	195 104	21 481	-	216 585	56 416
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	130 514	3 307	-	133 821	17 136
Amortissement Matériel informatique	592 545	19 747	-	612 291	80 228
Amortissement immobilisations corporelles	1 738 678	209 191	-	1 947 869	1 832 613
Total	2 516 195	483 829	-	3 000 023	2 501 543

2- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.488.980 DT au 31/12/2018, contre un solde de 8.523.780 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE ATD SICAR	8 120 000	5 670 000
Prêts	4 420	11 220
Cautionnements versés	560	12 560
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE SICAR INVEST	2 750 000	2 750 000
PARTICIPATION EMPRUNT NATIONAL 2014	200 000	300 000
PROVISION P DEPRECIAT PARTICIP & CREANCE LIEE PART	-586 000	-220 000
Total	10 488 980	8 523 780

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD SICAR se dressent comme suit :

Désignation	2018	2017
FG 2007	345 000	345 000
Titres- CTIA	220 000	220 000
Titres- Nouva Poule	83 533	83 533
Fonds non Placés	41 467	41 467
FG 2015	1 570 000	1 570 000
Titres- Métal Service Center	1 259 700	1 259 700
Fonds non Placés	310 300	310 300
FG 2016	1 830 000	1 830 000
Titres- Promochimica	1 464 000	1 464 000
Fonds non Placés	366 000	366 000
FG 2017	1 925 000	1 925 000
Fonds non Placés	1 925 000	1 925 000
FG 2018	2 450 000	-
Fonds non Placés	2 450 000	-
Total	8 120 000	5 670 000

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à la SICAR INVEST se dressent comme suit :

Désignation	2018	2017
FG 2013	1 420 000	1 420 000
Titres- Nitrokym	500 000	500 000
Titres- UNIPHAR	230 000	230 000
Titres- BMZ	690 000	690 000
FG 2014	1 330 000	1 330 000
Titres- Ste Raccordement	236 000	236 000
Titres- Solar Tech	1 060 000	1 060 000
Fonds non Placés	34 000	34 000
Total	2 750 000	2 750 000

3- Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à 121.396 DT contre 84.094 DT au 31/12/2017 englobent exclusivement les frais d'émission des emprunts obligataires. Ils s'analysent comme suit :

Emprunts Obligataires	Valeurs Brutes			Résorptions			VCN	
	Début de Période	Addition	Fin de Période	Cumul Résorptions Fin 2017	Dotations 2018	Cumul Résorptions Fin 2018	2017	2018
UF-2013	147 408	-	147 408	139 628	7 780	147 408	7 780	-
UF-2015	171 705	-	171 705	95 391	36 249	131 640	76 314	40 065
UF-2018	-	83 701	83 701	-	2 370	2 370	-	81 331
Total	319 113	83 701	402 814	235 019	46 398	281 417	84 094	121 396

4- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 172.295.767DT au 31/12/2018, contre un solde de 174.522.560 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Affacturages achats domestique	160 071 466	161 068 324
Affacturages achats export	1 212 069	1 378 069
Affacturages achats import	2 746 372	1 494 642
Affacturages effet à l'encaissement	8 265 860	10 581 525
Total	172 295 767	174 522 560

Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Effets à recevoir. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

5- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.960.021 DT au 31/12/2018, contre un solde de 14.464.429 DT 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Agios réservés	490 848	591 130
Provisions Aux Comptes d'Affacturation	14 032 173	13 436 299
Provisions Collectives	437 000	437 000
Total	14 960 021	14 464 429

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2018, se présentent comme suit :

(Montants exprimés en MD)

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total
Engagement Brut	143 627	20 653	1 409	783	19 179	185 651
Garantie financière	35 061	4 268	490	267	3 583	43 670
FDG	21 410	3 559	490	267	3 425	29 151
Assurance	13 651	709	-	-	15	14 375
Autres (Bons de Caisse & Traités Avalisées)	-	-	-	-	143	143
Engagement Brut après imputation GF	108 566	16 385	918	516	15 596	141 981
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	159	22	27	1	336	544
Réajustement (FDG+RNA+REG PLUS + ASS > Encours)	908	23	-	-	2	933
Engagement Net	109 316	16 385	892	515	15 261	142 369
Engagement Net	109 316	16 385	892	515	15 261	142 369
Produits Réservés (AgiOS)	-	-	-	-	491	491
Provisions sur encours	-	-	178	173	11 888	12 240
Complément de Provisions (Cir 2013-21)	-	-	-	-	1 792	1 792
Total de la Couverture	-	-	178	173	14 172	14 523
Risque encouru	109 316	16 385	714	342	1 089	127 846

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratios des Actifs Classés {2 -3- 4}	13,48%	13,32%	13,24%	12,15%	11,87%	11,71%
Ratios de Couverture par Agios et Provisions	95,44%	85,57%	88,83%	88,19%	82,15%	87,13%

(*) Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2018 à 11,71 % contre 11,87% en 2017. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2018 à 87,13% contre 82,15% en 2017.

6- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.166.918 DT au 31/12/2018, contre un solde de 2.195.593 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Personnel avances & acomptes	58 212	45 574
Etat impôts et taxes	1 115 092	859 548
Provisions pour Remb. CNAM	-	410
Débiteurs divers	20 708	25 040
PRODUITS A RECEVOIR INTERET ATD SICAR	231 050	245 409
Produits à recevoir /Com. import	2 519	7 753
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 676 489	948 940
Prêts au personnel Ech. 1 an	5 100	1 700
PRODUITS A RECEVOIR COM BANCAIRE	12 770	12 770
PRODUITS A RECEVOIR INTERET SICAR INVEST	11 315	36 923
PRODUITS A RECEVOIR INTERET EMP NAT. 2014	33 663	11 525
Total	3 166 918	2 195 593

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 116.151DT au 31/12/2018, contre un solde de 135.939 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	100 000
BNA agence du siège CPD	14 339	19 959
Amen BANKAG CUN	77	77
ATB SAADI UNIFACTOR fonds social	218	13 973
Caisses	1 517	1 931
Total	116 151	135 939

8- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 31.348.696 DT au 31/12/2018 contre un solde de 28.276.598DT au 31/12/2017.

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

Désignations	2018	2017
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 227 460	1 020 080
Réserves Fonds Social	18 168	33 933
Réserves Pour Réinvestissements exonérés	10 525 000	8 075 000
Résultats Reportés	100 205	89 260
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	26 870 833	24 218 273
Résultat de l'exercice	4 513 163	4 058 325
Total des capitaux propres avant affectation	31 383 996	28 276 598
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Résultat par action	1,504	1,353

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre 2018 comme suit :

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve Fond Social	Réserves réinvesti Exonéré	Résultats Reportés	Distribution de Dividendes	Résultat de la Période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2017	15 000 000	1 020 080	33 933	8 075 000	89 260		4 058 325	28 276 598
Affectation du résultat 2017	-	207 380	40 000	2 450 000	10 945	1 350 000	-4 058 325	-
Utilisation Réserves FS	-	-	-55 765	-	-	-	-	-55 765
Distribution de Dividendes	-	-	-	-	-	-1 350 000	-	-1 350 000
Résultat au 31 Décembre 2018	-	-	-	-	-	-	4 513 163	4 513 163
Solde de clôture année 2018	15 000 000	1 227 460	18 168	10 525 000	100 205	-	4 513 163	31 383 996

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +11 % passant de 28.277MD fin 2017 à 31.384MD fin 2018.
- A noter que le niveau de capitaux propres est passé de 7.729 MD fin 2009 à 31.384MD au 31 Décembre 2018,

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Avant Affectation
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218	26 871
Résultats de l'exercice	1 365	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 058	4 513
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277	31 384
Évolution	21%	89%	15%	13%	4%	11%	10%	5%	12%	11%

9- Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à 42.433.854 DT au 31/12/2018, contre 38.273.777 DT au 31/12/2017 :

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Emprunt Obligataire	12 292 000	10 698 000
Fonds de Garantie	30 141 854	27 575 777
Total	42 433 854	38 273 777

• Emprunts Obligataires :

Emprunt	Montant	En MDT							
		Remboursement		Encours		Echéance à -1 an		Echéance à +1 an	
		2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
UF 2005	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-
UF 2006	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-
UF 2008	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-
UF 2010	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-
UF 2013	20 000	20 000	16 000	-	4 000	-	4 000	-	-
UF 2015	17 830	7 132	3 566	10 698	14 264	3 566	3 566	7 132	10 698
UF 2018	6 450	-	-	6 450	-	1 290	-	5 160	-
Total	94 280	77 132	69 566	17 148	18 264	4 856	7 566	12 292	10 698

Depuis l'année 2005, UNIFACTOR a émis 7 Emprunts obligataires :

- 5 Emprunts sont totalement remboursés
- 2 Emprunts sont en cours et remboursés partiellement
- 1 Emprunt clôturé en 2018.

Les encours des emprunts obligataires par maturité

Emprunt	Echéance	Encours	1 mois<D< 3 mois	6 mois<D< 1 an	1 an<D<2 ans	D>2 ans	TOTAL
UF 2015	25-févr	10 698	3 566	-	3 566	3 566	7 132
UF 2018	01-déc	6 450	-	1 290	1 290	3 870	5 160
Total		17 148	3 566	1 290	4 856	7 436	12 292

• Fonds de Garantie :

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à 30 141 854DT au 31/12/2018, contre 27.571.777 DT au 31/12/2017 :

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Fonds de Garantie	30 141 854	27 575 777
Total	30 141 854	27 575 777

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

10- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.212.093 DT au 31/12/2018, contre un solde de 14.339.753 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Comptes courants adhérents	10 502 927	12 882 317
Compte courant correspondant	2 709 166	1 457 436
Total	13 212 093	14 339 753

(*) Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre.

11- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 997 796DT au 31/12/2018 contre un solde de 7.558.937 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Affacturages règlements en plus	389 844	412 144
Provisions pour congés à payer	323 115	314 995
Etat impôt& taxes	1 745 952	1 602 861
Compte courant actionnaires	19	19
C.N.S. S	173 691	146 798
Créditeurs divers	78 890	95 443
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 709 447	2 324 655
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ADHERENTDEBITEUR	585 683	363 874
Charges à payer	1 953 395	1 197 650
Provisions p inddépart PDG	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	526 225	465 334
Provisions pour dépréciation cptes débiteurs	73 315	73 315
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	331 071	331 071
REMUNERATIONS DUES AUX PERSONNELS	-	774
PROVISIONS P INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE	-	122 983
Provisions pour remb CNAM	128	-
Total	8 997 796	7 558 937

12- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 77.702.996 DT au 31/12/2018, contre un solde de 85.251.913 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Intérêts Courus Non Echus	815 671	954 508
Emprunts à 1an	19 856 000	19 566 000
Mobilisation des Créances	8 683 949	8 470 151
Escompte Effets	-	2 203 047
Certificats de dépôts emprunteur	23 450 000	27 550 000
Banques	24 897 376	26 508 207
Total	77 702 996	85 251 913

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2018, se présente comme suit :

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total en principal -1	Dettes rattachées -2	Total Général (1) +(2)
		≤ 1 an	≤ 5 ans				
Dettes Représentées par un titre	24 116 000	4 190 000	12 292 000	-	40 598 000	815 671	41 413 671
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	20 550 000	2 900 000	-	-	23 450 000	-	23 450 000
Certificats de dépôts	20 550 000	2 900 000	-	-	23 450 000	-	23 450 000
-Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	3 566 000	1 290 000	12 292 000	-	17 148 000	815 671	17 963 671
Emprunts Obligataires à taux fixe	1 588 000	564 000	5 432 000	-	7 584 000	322 619	7 906 619
Emprunts Obligataires à taux variable	1 978 000	726 000	6 860 000	-	9 564 000	493 052	10 057 052
Autres fonds empruntés	-	48 581 325	-	-	48 581 325	-	48 581 325
- Crédit Direct	-	15 000 000	-	-	15 000 000	-	15 000 000
- Ligne de crédit non mobilisable	-	24 897 376	-	-	24 897 376	-	24 897 376
- Autres concours	-	8 683 949	-	-	8 683 949	-	8 683 949
Total	24 116 000	52 771 325	12 292 000	-	89 179 325	815 671	89 994 996

13- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.867.312 DT au 31/12/2018, contre un solde 5.444.959 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Commissions d'affacturages	5 592 754	5 176 646
Com. p. échéance impayée taxables	132 259	109 383
Com. sur sign. Billet à ordre taxable	73 834	79 488
Commission sur avoir	215	240
COM SUR REPORT ECHEANCE	68 250	61 440
Commission sur Comptes débiteurs	-	17 762
Total	5 867 312	5 444 959

14- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.426.266 DT au 31/12/2018, contre un solde de 10.942.832 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Produits Financiers de Mobilisation	14 932 585	11 801 154
(-) Produits sur Comptes débiteurs	221 809	197 742
(+) Ppca n-1	2 324 655	1 748 472
(+) Agios n-1	591 130	506 733
(-) Ppca n	2 709 447	2 324 655
(-) Agios n	490 848	591 130
Total	14 426 266	10 942 832

15- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 8.321.111DT au 31/12/2018, contre un solde de 6.126.916DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Intérêt billet de trésorerie	2 047 384	1 402 020
Intérêt mob ccp amen b	510 110	287 780
INTERET CREDIT CMT BH	910 333	628 129
Frais Escompte Effets	25 707	20 486
Commission de souscription	192 196	125 947
Empoblg intérêts	1 285 968	1 579 799
Empoblg autres commissions	12 437	13 642
Autres commissions	165 797	231 166
Autres commissions de placement	120 951	79 656
Intérêts débiteur comptes courants	2 845 601	1 692 223
INTERETS DES COMPTES COURANTS BNA CPD	-	764
INTERET CREDIT CMT BNA	158 229	-
Dot. Résorption des charges à répartir	46 399	65 303
Total	8 321 111	6 126 916

16- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.464DT au 31/12/2018, contre un solde de 2.103DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Profits non requérants	5 464	2 103
Total	5 464	2 103

17- Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.279.829DT au 31/12/2018, contre un solde de 3.186.629 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
SALAIRES MENSUELS	2 404 489	2 195 879
PRIMES A PAYER	322 674	306 267
PROVISIONS P CONGES PAYES	8 120	57 660
ASSURANCES DEPART A LA RETRAITE	-78 028	40 000
CNSS-	460 983	436 667
ASSURANCE GROUPE	72 344	65 991
INDEMNITES DE STAGE	5 250	2 750
HABILLEMENT PERSONNEL & MEDECIN DE TRAVAIL	2 239	1 621
TFP	54 505	53 197
FOPROLOS	27 253	26 598
Total	3 279 829	3 186 629

18- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.578.164DT au 31/12/2018, contre un solde de 1.437.756 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Achat de matières et fournitures	115 219	106 783
Loyer	39 566	88 442
Frais de Nettoyage et de syndic	32 533	27 486
Entretiens et réparations	41 048	41 485
Assurance	30 432	33 896
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	2 352	3 099
Formation et séminaires	17 684	17 471
Services informatiques	149 781	170 301
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	332 585	293 518
Publicités, publications, relations publiques	7 506	16 560
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	105 291	110 213
Frais postaux et de télécommunications	42 163	30 844
Services bancaires et assimilés	21 211	13 537
Frais d'Adhésion FCI	22 590	18 308
Frais d'Adhésion APTBEF	9 304	9 305
Frais & Commissions correspondant Etranger	22 787	20 556
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	73 876	44 260
Jetons de présence	195 000	150 000
Rémunération des Comités	210 000	150 000
Pertes non Requérantes	2 246	323
T.C. L	42 723	34 472
Droits d'enregistrement et de timbres	12 084	14 187
Autres impôts et taxes	11 086	11 635
Frais de Missions	8 190	31 074
PERTES ORDINAIRES	30 906	-
Total	1 578 164	1 437 756

19- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève 849.829 DT au 31/12/2018, contre un solde de 552.987 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Dot. Aux amort.desIMMO. Incorp	274 638	282 572
Dot. Aux amort. IMMO. Corpo	209 191	177 015
Dotation Provision Dépréciation Participation	366 000	70 400
Dot. Aux prov. p/instances bancaires	-	23 000
Total	849 829	552 987

20- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.235.187DT au 31/12/2018, contre un solde de 1.145.178 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Impôt	1 235 187	1 145 178
Total	1 235 187	1 145 178

21- Eléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 176.455DT au 31/12/2018, contre un solde de 163.596 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	141 164	163 596
Provisions Pour CSS	35 291	
Total	176 455	163 596

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

22- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à 201.837.862DT au 31/12/2018, contre un solde de 156.840.419 DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
BNA CCT	7 000 000	-
BNA Capitaux	6 000 000	4 000 000
ATD	47 850 000	47 100 000
Capitaux Obligataire Sicav	7 500 000	-
AMEN BANK MCP	33 029 009	17 240 419
AXIS	500 000	1 500 000
La Poste Obligataire SICAV	38 000 000	4 000 000

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
BH CCT	39 000 000	57 000 000
Placement Obligataire Sicav	-	1 000 000
BH Obligataire	20 500 000	-
SICAV TANIT	-	6 000 000
SICAV BH OBLIGATAIRE	-	19 000 000
BH CCP	2 458 853	-
Total	201 837 862	156 840 419

23- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à (170.210.081) DT au 31/12/2018, contre un solde de (126.555.189) DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
ATD	(47 450 000)	(39 200 000)
AXIS	(1 000 000)	(1 000 000)
BNA Capitaux	(6 000 000)	(4 000 000)
Capitaux Obligataire Sicav	(8 500 000)	-
AMEN BANK MCP	(793 039)	(355 189)
SICAV BH OBLIGATAIRE	(25 500 000)	(18 000 000)
La Poste Obligataire SICAV	(36 000 000)	(4 000 000)
SICAV TANIT	-	(6 000 000)
BH CCP	(1 967 042)	-
BH CCT	(36 000 000)	(54 000 000)
BNA CCT	(7 000 000)	-
Total	(170 210 081)	(126 555 189)

24- Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à (7.600.285) DT au 31/12/2018, contre un solde de (6.640.344) DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Personnel	(1 721 027)	(1 703 301)
Etat Impôt & Taxes	(3 472 776)	(2 964 667)
Fournisseurs et autres Tiers	(2 406 482)	(1 972 376)
Total	(7 600 285)	(6 640 344)

25- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à (8.363.136) DT au 31/12/2018, contre un solde de (6.584.366)DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Int billet de trésorerie	(1 927 179)	(1 511 623)
Autres commissions & intérêts	(5 024 779)	(3 262 220)
Int & commissions sur emprunts Obligataire	(1 411 178)	(1 810 523)
Total	(8 363 136)	(6 584 366)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

26- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à (299.507) DT au 31/12/2018, contre un solde de (1.258.248) DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Bâtiment	-	(1 219 042)
Matériel de Transport	(77 400)	-
Logiciel bureautique	(24 684)	(20 943)
Agencement & installations générales	(99 750)	(673)
Mobilier & matériel de bureau	(97 673)	(17 590)
Total	(299 507)	(1 258 248)

27- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à (2.450.000) DT au 31/12/2018, contre un solde de(1.925.000) DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Participation Fonds Gérés ATD SICAR	(2 450 000)	(1 925 000)
Total	(2 450 000)	(1 925 000)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

28- Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à6.550.000 DT au 31/12/2018, contre un solde de 100.000DT au 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Emprunt National 2014	100 000	100 000
Emprunt obligataire	6 450 000	-
Total	6 550 000	100 000

29- Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à (7.566.000) DT au 31/12/2018, contre un solde de (7.566.000) DT 31/12/2017.

Désignation	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Emprunt obligataire UF 2015	(3 566 000)	(3 566 000)
Emprunt obligataire UF 2013	(4 000 000)	(4 000 000)
Total	(7 566 000)	(7566 000)

30- Liquidités Fin de période

Le tableau suivant portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :

Actif	Bilan	Etat Flux
Liquidités et équivalent de liquidités	116 151	16 151
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	
BNA agence du siège CDP	14 339	14 339
Amen Bank ag CUN	77	77
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	218	218
Caisses	1 517	1 517
Passif		
Concours bancaires et autres passifs	77 702 996	24 897 376
Intérêts Courus Non Echus	815 671	
Emprunts a1an	19 856 000	
Mobilisation des Créances	8 683 949	
Certificat de dépôt	23 450 000	
Banques	24 897 376	24 897 376
Trésorerie fin de période		24 881 225

31- Note sur les parties liées

Les comptes de la société UNIFACTOR ont enregistré au cours de l'exercice 2018, les opérations suivantes avec les parties liées :

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 2.450.000 Dinars, objet de la convention du 25 Juin 2018, l'ATD Sicar perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
 - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.

- ❖ UNIFACTOR a conclu en date du 26/10/2018, avec la CARTE un contrat d'assurance qui couvre l'indemnité de départ à la retraite. La prime payée au titre de l'année 2018, s'élève à 44.955 Dinars.
- ❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de Certificats de dépôts souscrits par les sociétés ; ATD SICAR, AXIS, et BNA CAPITAUX (dont l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Date Souscription	Souscripteurs	Montant	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
22/06/2018	ATD	2 500 000	7,39	10	5 121	02/07/2018
29/03/2018	ATD	2 000 000	6,61	180	63 985	25/09/2018
03/04/2018	ATD	2 000 000	7,04	190	71 649	10/10/2018
13/04/2018	ATD	2 000 000	7,04	210	78 893	09/11/2018
19/04/2018	ATD	2 000 000	7,04	250	93 220	25/12/2018
03/05/2018	ATD	2 000 000	7,50	230	91 451	19/12/2018
23/05/2018	ATD	2 000 000	7,50	210	83 832	19/12/2018
29/06/2018	ATD	2 000 000	7,39	140	55 872	16/11/2018
25/09/2018	ATD	2 000 000	8,25	90	40 416	24/12/2018
10/10/2018	ATD	2 000 000	8,29	50	22 766	29/11/2018
09/11/2018	ATD	2 000 000	8,27	20	9 147	29/11/2018
16/11/2018	ATD	2 000 000	8,27	10	4 584	26/11/2018
26/11/2018	ATD	2 000 000	8,27	50	22 711	15/01/2019
29/11/2018	ATD	2 000 000	8,27	40	18 210	08/01/2019
19/12/2018	ATD	2 000 000	8,25	100	44 807	29/03/2019
19/12/2018	ATD	2 000 000	8,25	90	40 416	19/03/2019
24/12/2018	ATD	2 000 000	8,25	50	22 657	12/02/2019
25/12/2018	ATD	2 000 000	8,25	40	18 167	03/02/2019
21/03/2018	ATD	2 000 000	6,61	100	36 060	29/06/2018
23/04/2018	ATD	2 000 000	7,04	30	11 665	23/05/2018
23/11/2018	ATD	350 000	7,27	90	6 248	21/02/2019
26/12/2018	ATD	1 900 000	7,25	40	15 183	04/02/2019
26/06/2018	ATD	2 400 000	6,39	180	74 306	23/12/2018
23/12/2018	ATD	2 400 000	7,25	130	61 230	02/05/2019
16/11/2018	ATD	300 000	7,27	90	5 355	14/02/2019
Total ATD		47 850 000			997 954	
20/08/2018	SICAV AXIS TRESORERIE	500 000	9,50	270	33 256	17/05/2019
Total AXIS		500 000			33 256	
26/02/2018	BNA CAPITAUX	2 000 000	8,20	140	61 807	16/07/2018
17/07/2018	BNA CAPITAUX	2 000 000	10,00	80	43 478	05/10/2018
05/10/2018	BNA CAPITAUX	2 000 000	10,50	90	51 157	03/01/2019
Total BNA CAPITAUX		6 000 000			156 442	
Total Général		54 350 000			1 187 652	

32- Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers sont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des

travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Des rapports traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit ont été remis à la Direction de la société et font partie intégrant du présent rapport.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

**G.A.C – CPA International
Chiheb GHANMI**

**C.M.C – DFK International
Chérif BEN ZINA**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

En application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Le conseil d'administration de la société nous a informés des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre de ces articles :

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 2.450.000 Dinars, objet de la convention du 25 Juin 2018, l'ATD Sicar perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
 - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
- ❖ UNIFACTOR a conclu en date du 26 Octobre 2018 avec la CARTE un contrat d'assurance qui couvre l'indemnité de départ à la retraite. La prime payée au titre de l'année 2018 s'élève à 44.955 Dinars.
- ❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de Certificats de dépôts souscrits par les sociétés ; ATD SICAR, AXIS, et BNA CAPITAUX (dont l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Date Souscription	Souscripteurs	Montant	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
22/06/2018	ATD	2 500 000	7,39	10	5 121	02/07/2018
29/03/2018	ATD	2 000 000	6,61	180	63 985	25/09/2018
03/04/2018	ATD	2 000 000	7,04	190	71 649	10/10/2018
13/04/2018	ATD	2 000 000	7,04	210	78 893	09/11/2018
19/04/2018	ATD	2 000 000	7,04	250	93 220	25/12/2018
03/05/2018	ATD	2 000 000	7,50	230	91 451	19/12/2018

Date Souscription	Souscripteurs	Montant	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
23/05/2018	ATD	2 000 000	7,50	210	83 832	19/12/2018
29/06/2018	ATD	2 000 000	7,39	140	55 872	16/11/2018
25/09/2018	ATD	2 000 000	8,25	90	40 416	24/12/2018
10/10/2018	ATD	2 000 000	8,29	50	22 766	29/11/2018
09/11/2018	ATD	2 000 000	8,27	20	9 147	29/11/2018
16/11/2018	ATD	2 000 000	8,27	10	4 584	26/11/2018
26/11/2018	ATD	2 000 000	8,27	50	22 711	15/01/2019
29/11/2018	ATD	2 000 000	8,27	40	18 210	08/01/2019
19/12/2018	ATD	2 000 000	8,25	100	44 807	29/03/2019
19/12/2018	ATD	2 000 000	8,25	90	40 416	19/03/2019
24/12/2018	ATD	2 000 000	8,25	50	22 657	12/02/2019
25/12/2018	ATD	2 000 000	8,25	40	18 167	03/02/2019
21/03/2018	ATD	2 000 000	6,61	100	36 060	29/06/2018
23/04/2018	ATD	2 000 000	7,04	30	11 665	23/05/2018
23/11/2018	ATD	350 000	7,27	90	6 248	21/02/2019
26/12/2018	ATD	1 900 000	7,25	40	15 183	04/02/2019
26/06/2018	ATD	2 400 000	6,39	180	74 306	23/12/2018
23/12/2018	ATD	2 400 000	7,25	130	61 230	02/05/2019
16/11/2018	ATD	300 000	7,27	90	5 355	14/02/2019
Total ATD		47 850 000			997 954	
20/08/2018	SICAV AXIS TRESORERIE	500 000	9,50	270	33 256	17/05/2019
Total AXIS		500 000			33 256	
26/02/2018	BNA CAPITAUX	2 000 000	8,20	140	61 807	16/07/2018
17/07/2018	BNA CAPITAUX	2 000 000	10,00	80	43 478	05/10/2018
05/10/2018	BNA CAPITAUX	2 000 000	10,50	90	51 157	03/01/2019
Total BNA CAPITAUX		6 000 000			156 442	
Total Général		54 350 000			1 187 652	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, dont voici les principaux volumes réalisés :

- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 13 Décembre 2017, à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 3 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de 14 000 000 Dinars et qui se détaille ainsi :
 - Crédit non mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars
 - Crédit mobilisable pour un montant de 8 000 000 Dinars.

- ❖ La BNA a procédé à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 2.000.000 pour le porter à 6.000.000 Dinars.

- ❖ L'ATB a procédé a procédé en date du 10 Octobre 2017, à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 4 000 000 pour le porter à 8.000.000 Dinars.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec l'ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 925.000 Dinars, objet de la convention du 23 Juin 2017, l'ATD Sicar perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
 - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 830.000 DT, objet de la convention du 13 Mai 2016, l'ATD Sicar perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
 - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention en 2007 en 2015, avec l'ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1.300.000 DT pour 2007 et 1.570.000 DT, objet des conventions du 22 Mars 2007 et de 24 juin 2015, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 15 Mars 2013 et le 2 Juin 2014 avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1 420.000 DT et 1.330.000 DT, la société SICAR INVEST perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés.
 - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieur à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieur a un an.
 - Une commission de 5% sur les produits reçus.
- ❖ UNIFACTOR a conclu le 19 Novembre 2014, un contrat d'affacturage avec la Société COMPUTER DISTRIBUTION "CODIS", dont la CARTE et l'ATB sont des actionnaires et des administrateurs. La décision du comité interne de crédit en date du 12 Novembre 2014, prévoit : un plafond de Financement de 500.000 Dinars, le fonds de réserves est de 50.000 Dinars, la commission d'affacturage de 1,1%, la commission de financement égal au TMM majoré de 3,5%.

En date du 26 Février 2018, le Comité Exécutif du Crédit a décidé de porter le plafond de financement à 1.500.000 Dinars, le fonds de réserves à 150.000 Dinars, la commission

d'affacturage de 1,1%, la commission de financement égal au TMM majoré de 4%, et d'introduire la commission de signature de Billet à Ordre est de 0,8% en cas de financement par billet à ordre.

Au 31 Décembre 2018, l'encours financier est de 1.586.845 Dinars et le fonds de garantie est de 160.000 Dinars.

- ❖ UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2018, toutes branches confondues s'élève à 194 988 Dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 104.145 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 20 Avril 2018, pour un montant de 12.000 Dinars net par administrateur.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du comité de crédit et les membres du Comité des risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 20 Avril 2018, sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 12.000 Dinars net pour chaque membre.
- ❖ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

Désignation	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	411.969	219.000	345.000	345.000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Total	411.969	319.000	345.000	345.000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International
Chiheb GHANMI

C.M.C – DFK International
Chérif BEN ZINA

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion sans réserves

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 22 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **5 418 535** Dinars et une valeur liquidative égale à **962,148** Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion sans réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND »

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND » des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

Tunis le 21/03/2019

Moncef Boussanouga ZAMMOURI
Commissaire aux comptes
F.M.B.Z KPMG


F.M.B.Z KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/AM/000 - RC: B148992002
Tél: 71.191.844 / Fax: 71.104.920
E-mail: moncef.zammouri@kpmg.com

BILAN AU 31 decembre 2018
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		4 734 043	4 998 387
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	4 709 857	4 709 857
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	24 186	288 529
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		684 492	539 516
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	684 492	539 516
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		5 418 535	5 537 902
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	6 451	6 598
PA 2 - Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF		6 451	6 598
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-5	5 705 405	5 705 237
a - Capital		5 630 700	5 630 700
b- Réserves non distribuables		74 705	74 537
CP 2 - Résultats Cumulés		-293 320	-173 933
a - Résultat net des exercices antérieurs		-173 933	-37 015
b- Résultat de l'exercice		-119 387	-136 918
ACTIF NET		5 412 085	5 531 304
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 418 535	5 537 902

ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE CLOSE
LE 31 DECEMBRE 2018
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		9 740	5 190
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	9 740	5 190
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	39 424	25 307
Total des revenus des placements		49 165	30 497
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	168 256	167 128
Revenu net des placements		-119 091	-136 631
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	296	287
Résultat d'exploitation		-119 387	-136 918
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-119 387	-136 918
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		168	9 478
Résultat net de l'exercice		-119 219	-127 441

*Etats de variation de l'actif net
Au 31 Décembre 2018*

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-119 219	-127 441
a - Résultat d'exploitation	-119 387	-136 918
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	168	9 478
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	-50 701
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-119 219	-178 142
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	5 531 304	5 709 446
b - en fin d'exercice	5 412 085	5 531 304
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	5625	5625
b - en fin d'exercice*	5625	5625
VALEUR LIQUIDATIVE	962,148	983,343
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,16%	-3,12%

Notes aux états financiers

Note 1. Note générale :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund** » est un fond commun de placement collectif à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Les libérations afférentes au montant du fonds ont porté sur un total **5.630.700 DT**, divisé en **5.625 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **57 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune, pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

Désignation	Montant libéré
Assurances COMAR	500 000
Arab Tunisian Bank	1 500 000
Arab Tunisian Lease	500 000
Caisse des Dépôts et des Consignations	1 125 000
Assurances MAGHREBIA	1 000 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	5 625 000
Alternative Capital Partners	5 700
Total Parts B	5 700
Total Général des Parts A et B	5 630 700

Le fonds « **Phenicia Fund** » a réalisé son closing le 10 décembre 2014, sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°22/2014 du 29 Mai 2014.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'Etat) sera investi dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans :

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation ;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission ;
- des entreprises entament des programmes de mise à niveau.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « Phenicia Fund » :**C-1) Pour les titulaires des parts :****i) Souscripteurs des parts du Fonds :**

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus-values de cession des parts du fonds :

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds «Phenicia Fund» n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds communs de placement à risque sont soumis à une retenue à la source libératoire et définitive de 20%.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « Phenicia Fund » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « Phenicia Fund » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Néant.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « Phenicia Fund », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Phenicia Fund » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « Phenicia Fund » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées s'élevaient au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 à une valeur nette de 4.709.857 DT.

Ils sont afférents à des participations au capital de :

- la société PRISMA SA pour un montant de 749.867 DT ;
- la société CYTOPHARMA SA pour un montant de 839.995 DT ;
- la société ECOMAT SA pour un montant de 840.000 DT ;
- la société AURASOL SA pour un montant de 840.000 DT ;
- la société SUDPOTASSE SA pour un montant de 840.000 DT ; et
- la société SBA WORKFORCE SA pour un montant de 599.995 DT.

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « **Phenicia Fund** », sont afférents aux acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt.

Ils totalisent au 31 décembre 2018 une valeur brute de 24.186 DT contre 288.529 DT au 31 décembre 2017 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2018	Solde 31/12/2017
SANADETT SICAV AFC	24 186	288 529
MCP SAFE FUND	0	0
Total	24 186	288 529

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds ainsi que les placements en certificats de dépôt, qui s'élevaient au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 respectivement à la somme de 684.492 DT et à 539.516 DT.

5-1-4- Opérateurs Crédeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le dépositaire du fonds s'élevaient respectivement à 6.451 DT au 31 décembre 2018 contre 6.598 DT au 31 décembre 2017.

5-1-5- Capital (montant du fonds) :

Le capital du fonds « **Phenicia Fund** » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital	Parts A	Parts B
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre de souscripteurs	6	1
Souscriptions réalisées 2018		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2018	0	0
Rachats effectués 2018		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2018	0	0
Nombre de souscripteurs sortants 2018	0	0
Autres mouvements 2018		
Plus ou moins-values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2018	0	0
Capital au 31-12-2018		
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre des souscripteurs	6	1

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en Bons de Trésor Assimilables et des plus-values des actions SICAV et qui s'élèvent à 9.740 DT au 31 décembre 2018 et à 5.190 DT au 31 décembre 2017.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 39.424 DT contre 25.307 DT au 31 décembre 2017.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2018 à la somme de 168.256 DT contre 167.128 DT au 31 décembre 2017.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité du fonds, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 106.259 DT (contre 105.376 DT en 2017) et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 55.617 DT (contre 55.149 DT en 2017) ainsi que la commission du dépositaire du fonds s'élève à 6.379 DT en 2018 (contre 6.603 DT en 2017).

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** les minimums de perception au titre des déclarations fiscales pour 105 DT au 31 décembre 2018 contre 90 DT au 31 décembre 2017 ainsi que diverses commissions bancaires pour 135 DT au 31 décembre 2018 contre 197 DT en 2017.

Note 6. Engagements hors bilan :

Néant.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AMEN

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **13 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAIEM.

BILAN (Unité : en DT)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC1 <u>Portefeuille Titres</u>	3.1	<u>51 713 484,037</u>	<u>33 109 275,403</u>
a- Action, valeurs assimilées et droits rattachés		103 928,080	1 555,387
b- Obligations et valeurs assimilées		51 609 555,957	33 107 720,016
AC2 <u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>6 353 153,413</u>	<u>9 140 473,003</u>
a- Placements monétaires	3.2	0,000	493 523,263
b- Disponibilités	3.3	6 353 153,413	8 646 949,740
AC4 <u>Autres actifs</u>	3.4	27 151,071	8 099,534
TOTAL ACTIF		58 093 788,521	42 257 847,940
<u>PASSIF</u>			
PA1 <u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u>	3.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2 <u>Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>232 845,105</u>	<u>90 160,072</u>
a- Opérateurs créditeurs		232 845,105	90 160,072
PA3 <u>Autres créditeurs divers</u>	3.7	<u>86 748,690</u>	<u>33 805,553</u>
a- Autres créditeurs divers		86 748,690	33 805,553
TOTAL PASSIF		319 593,795	123 965,625
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 <u>Capital</u>	3.8	55 300 757,825	40 461 046,751
CP2 <u>Sommes capitalisables</u>	3.9	<u>2 473 436,901</u>	<u>1 672 835,564</u>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
b- Sommes capitalisables de l'exercice		2 473 436,901	1 672 835,564
ACTIF NET		57 774 194,726	42 133 882,315
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		58 093 788,521	42 257 847,940

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.10</u>	<u>3 269 063,176</u>	<u>1 984 292,299</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.11</u>	<u>628 115,743</u>	<u>393 247,088</u>
Total des revenus des placements		<u>3 897 178,919</u>	<u>2 377 539,387</u>
CH 3 <u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.12</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 151,722</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.13</u>	<u>-651 320,601</u>	<u>-391 426,563</u>
Revenu net des placements		<u>3 245 858,318</u>	<u>1 979 961,102</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	<u>3.14</u>	<u>-103 934,873</u>	<u>-217 826,292</u>
Résultat d'exploitation		<u>3 141 923,445</u>	<u>1 762 134,810</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-668 486,544</u>	<u>-89 299,246</u>
Sommes capitalisables de l'exercice		<u>2 473 436,901</u>	<u>1 672 835,564</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>668 486,544</u>	<u>89 299,246</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>80 022,591</u>	<u>12 570,687</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-440 366,703</u>	<u>-222 113,117</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-155,145</u>	<u>-32,285</u>
Résultat net de l'exercice		<u>2 781 424,188</u>	<u>1 552 560,095</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN1</u> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 781 424,188</u>	<u>1 552 560,095</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>3 141 923,445</u>	<u>1 762 134,810</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>80 022,591</u>	<u>12 570,687</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-440 366,703</u>	<u>-222 113,117</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-155,145</u>	<u>-32,285</u>
<u>AN3</u> <u>Transactions sur le capital</u>	<u>12 858 888,223</u>	<u>-10 279 262,207</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>65 263 606,858</u>	<u>31 507 191,647</u>
<u>Capital</u>	<u>62 093 531,102</u>	<u>29 744 248,645</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-90 636,875</u>	<u>-37 547,829</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>3 260 712,631</u>	<u>1 800 490,831</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-52 404 718,635</u>	<u>-41 786 453,854</u>
<u>Capital</u>	<u>-49 190 301,741</u>	<u>-39 492 697,585</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>181 265,490</u>	<u>-18 501,907</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-3 395 682,384</u>	<u>-2 275 254,362</u>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>15 640 312,411</u>	<u>-8 726 702,112</u>
<u>AN4</u> <u>Actif net</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>42 133 882,315</u>	<u>50 860 584,427</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>57 774 194,726</u>	<u>42 133 882,315</u>
<u>AN5</u> <u>Nombre d'actions</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>1 013 791</u>	<u>1 266 050</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>1 337 094</u>	<u>1 013 791</u>
<u>Valeur liquidative</u>	<u>43,208</u>	<u>41,560</u>
<u>AN6</u> <u>Taux de rendement</u>	<u>3,97%</u>	<u>3,46%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres OPCVM.

2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	103 928,080
Obligations et Valeurs assimilés	2	51 609 555,957
Total		51 713 484,037

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	240	312,350	1 914,000	0,00%
FCP AXIS AAA	980	99 963,920	102 014,080	0,18%
Total	1 220	100 276,270	103 928,080	0,18%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	31 110 118,249
Obligations (b)	20 499 437,708
Total	51 609 555,957

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BTA12022020	2 000	1 972 800,000	2 052 180,824	3,55%
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 646 931,199	6,31%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 047 013,698	8,74%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 507 775,342	2,61%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 946 932,329	5,10%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 495 471,233	2,59%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 179 210,959	8,96%
BTA13042028	4 000	3 750 000,000	3 904 485,323	6,76%
BTA13042028A	2 500	2 327 500,000	2 424 053,382	4,20%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 938 442,720	3,36%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	967 621,240	1,67%
Total	30 925	30 171 022,500	31 110 118,249	53,85%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	31/12/18	31/12/17
Montant	4 162,672	9 794,521

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	10 000	600 000,000	603 992,000	1,05%	
ABSUB2016-11	5 000	300 000,000	301 996,000	0,52%	
AB 2009 CA	18 000	719 982,749	727 974,749	1,26%	
AB 2009 CB	13 000	519 990,790	527 811,590	0,91%	
AB 2010	2 000	93 332,001	95 188,001	0,16%	
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	3 733 120,000	3 807 360,000	6,59%	
AB 2012B	9 000	360 000,000	366 544,800	0,63%	
AB 2012B	2 141	85 640,000	87 196,935	0,15%	
ATB 2009/A2	30 000	375 000,000	388 512,000	0,67%	
ATB 2009/A22	20 000	250 000,000	258 885,879	0,45%	
ATB 2009 TB1	5 000	300 000,000	308 472,000	0,53%	
ATB 2009 TB1	10 000	600 000,000	616 944,000	1,07%	
ATL 2015-1	2 000	160 000,000	164 734,400	0,29%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	309 580,800	0,54%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	524 960,000	0,91%	
ATL 2018-1BB	5 000	500 000,000	516 068,000	0,89%	
ATTI LESG 15-2A	4 000	160 000,000	160 188,800	0,28%	
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	300 000,000	311 608,800	0,54%	
ATTILES2015A	7 000	280 000,000	291 849,600	0,51%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	308 203,200	0,53%	
BH 2015AF	50 000	2 000 000,000	2 071 371,858	3,59%	
BTK 2009/B	30 000	600 000,000	629 376,000	1,09%	
CIL 2014/2	5 000	200 000,000	211 192,000	0,37%	
CIL 2015/2	4 000	160 000,000	161 689,600	0,28%	
CIL 2016/1	5 000	300 000,000	311 344,000	0,54%	
CIL 2017-1	5 000	400 000,000	412 528,000	0,71%	
HL 2015/01A	2 000	80 000,000	83 321,600	0,14%	
HL 2015/B	10 000	800 000,000	805 136,000	1,39%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 048 000,000	1,81%	
HL 2016-2	4 000	400 000,000	402 339,200	0,70%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	422 368,000	0,73%	
SERVICOM16	500	50 000,000	51 105,200	0,09%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	362 446,000	0,63%	
ATTIJ LEASING 2017-1	3 000	240 000,000	240 408,000	0,42%	

TLG 2018-1	2 000	200 000,000	209 248,000	0,36%
UIB 2012/1A	14 462	413 130,167	433 307,549	0,75%
UIB 2012/1A2	50 800	1 450 340,000	1 522 226,107	2,63%
UNIFAC2015A	2 800	168 000,000	176 503,040	0,31%
UNIFAC2015B1	4 200	252 000,000	267 456,000	0,46%
TOTAL	446 403	19 900 535,707	20 499 437,708	35,48%

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt Obligataire	16 167 311,004
BTA	33 714 655,300
Titres OPCVM	38 700 242,394
TOTAL	88 582 208,698

➤ Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Titres OPCVM	38 600 278,474	38 306 319,003	-293 959,471
Emprunt Obligataire	3 699 550,174	3 697 995,850	-1 554,324
Droits*	0,000	11,250	11,250
BTA	23 239 887,118	23 095 027,300	-144 859,818
TOTAL	65 539 715,766	65 099 353,403	-440 362,363

* Il s'agit de droits d'attribution (DA) Banque de Tunisie accordés à titre gratuit

➤ Les remboursements des OBLIGATIONS au cours de l'exercice 2018 se sont élevés à 5.212.383,810 DT.

La société Sicav Amen a réalisé des moins values sur remboursement des obligations totalisant 4.340 DT.

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 31/12/2018.

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 6.353.153,413 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	6 353 153,413	11,00%
TOTAL	6 353 153,413	11,00%

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2018 27.151,071 DT contre 8.099,534 DT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêts courus sur comptes rémunérés	15 223,121	8 099,534
RS sur obligations	11 927,950	0,000
Total	27 151,071	8 099,534

3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2018.

3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Gestionnaire	9 637,431	7 068,133
Dépositaire	223 207,674	83 091,939
Total	232 845,105	90 160,072

3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Etat	920,828	920,828
Retenue à la source	57 278,569	5 705,440
Intérêt Emetteur reçu d'avance	0,000	2 835,616
Jetons de présence	22 200,000	20 809,598
TCL	1 033,816	0,000
Contribution sociale de solidarité*	200,000	0,000
CMF	5 115,477	3 534,071
Total	86 748,690	33 805,553

*Cf. Note 3.14

3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à

15.640.312,411 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital 12.633.358,719

Variation de la part du revenu 3.006.953,692

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2017 (1)	42 667 399,106 *
Variation de la part du capital (2)	12 633 358,719
Souscriptions	62 093 531,102
Rachats	-49 190 301,741
Frais de négociation de titres	-155,145
VDE/act.cote	1 601,650
VDE/titres.Etat	-1 400,000
VDE / titres OPCVM	2 050,160
+/-V réalisée emp.société	-1 558,664
+/- V réal/act.cote	11,250
+/- V réal/titres Etat	-144 859,818
+/- V réal/ titres OPCVM	-293 959,471
+/- V report/act.cote	-1 243,037
+/- V report/titres Etat	79 013,818
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-90 636,875
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	181 265,490
Capital au 31-12-2018 (1)+(2)	55 300 757,825

(*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 42 667 399,106 DT est constitué du capital au 31/12/2017 de 40 461 046,751 DT augmenté du montant net des sommes capitalisables pour un montant égal à 1 672 835,564 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de 533 516,791 DT.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	533 516,791	-385 464,285
Résultat d'exploitation	3 141 923,445	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-668 486,544	-89 299,246
Total	3 006 953,692	1 287 371,279

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	443
Nombre d'actionnaires entrants	48
Nombre d'actionnaires sortants	-81
Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	410

3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de l'exercice » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	3 141 923,445	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-668 486,544	-89 299,246
Total	2 473 436,901	1 672 835,564

3.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Dividendes	379 954,385	262 692,806
Revenus des obligations	1 168 725,104	807 949,355
Revenus des BTA	1 720 383,687	913 650,138
Total	3 269 063,176	1 984 292,299

3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements en compte courant à terme	332 582,086	321 530,859
Revenus des Certificats de dépôt	77 333,735	28 873,771
Revenus des Pensions livrées	170 963,428	23 913,477
Revenus du Compte rémunéré	47 236,494	18 928,981
Total	628 115,743	393 247,088

3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	6 151,722
Total	0,000	6 151,722

3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.15%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST ;
- La rémunération de Amen Bank, composée de :
 - A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de :

- 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux en vigueur de 18% pour l'année 2017),
- 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19% pour l'année 2018).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de :

- 0,59% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2017 (taux TVA en vigueur 18%),
- 0,595% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2018 (taux TVA en vigueur 19%),

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	142 457,209	91 454,808
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 750,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	479 113,392	270 471,755
Total	651 320,601	391 426,563

3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Il enregistre également la Contribution Sociale de solidarité instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	71 226,589	45 725,066
Sces bancaires et assimilés	2 317,316	1 124,240
TCL	8 800,566	6 400,189
Jetons de présence	21 390,402	25 750,913
Contribution sociale de solidarité	200,000	0,000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle*	0,000	138 825,884
Total	103 934,873	217 826,292

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette contribution a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

4. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	2,445	1,957	1,507	1,324	1,725
Revenus des placements monétaires	0,470	0,388	0,329	0,392	0,375
Total des revenus des placements	2,915	2,345	1,836	1,716	2,100
Intérêts des mises en pension	0,000	-0,006	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,487	-0,386	-0,321	-0,298	-0,362
Revenu net des placements	2,428	1,953	1,515	1,419	1,738
Autres charges	-0,078	-0,215	-0,053	-0,051	-0,069
Résultat d'exploitation	2,350	1,738	1,462	1,367	1,669
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,500	-0,088	0,066	0,054	-0,287
Sommes capitalisables de l'exercice	1,850	1,650	1,528	1,421	1,382
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,500	0,088	-0,066	-0,054	0,287
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,060	0,012	-0,043	0,141	-0,065
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,329	-0,219	-0,063	-0,235	-0,275
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,001	-0,008
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	-0,270	-0,207	-0,107	-0,094	-0,348
Résultat net de l'exercice	2,080	1,531	1,356	1,273	1,321
Résultat non capitalisable de L'exercice	-0,270	-0,207	-0,107	-0,094	-0,348
Régularisation du résultat non capitalisable	0,068	-0,055	-0,007	-0,002	0,061
Sommes non capitalisables de l'exercice	-0,202	-0,262	-0,114	-0,096	-0,287
Distribution de dividendes	–	–	–	–	–
Valeur liquidative	43,208	41,560	40,172	38,758	37,433
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,91%	0,86%	0,85%	0,81%	0,81%
Autres charges/actif net moyen	0,15%	0,48%	0,14%	0,14%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	4,41%	3,85%	3,86%	3,74%	3,75%
Nombre d'actions	1 337 094	1 013 791	1 266 050	1 274 204	1 244 279
Actif net moyen	71 222 702	45 725 042	47 954 727	46 590 322	55 382 995

5. Autres informations :

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 a décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications entrent en vigueur à partir du 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- L'audit des états financiers de la Société Sicav Amen (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 58.093.789 DT et un résultat de l'exercice de 2.781.424 DT;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I. – Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'Opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

3- Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5- Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

• Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

3- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2018 10,94% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,06% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents ;
- la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 51.713.484 DT au 31 Décembre 2018, et représente une quote-part de 89,02% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,02% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents ;
- la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par Sicav Amen et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 décembre 2018, à 6.518.064 DT, représentant ainsi une quote-part de 11,22% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,22% au delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 4 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
DORSAF LITAIEM

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2018 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux variable selon le montant de cet actif.

- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux de 0,595% compte tenu du changement du taux de TVA applicable de 18% à 19% en 2018.

Ces commissions se sont élevées en 2018 à la somme de 508 863,392 dt en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable ainsi que des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier de Sicav Amen.

La rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 142 457,209 dt en toutes taxes comprises pour l'exercice 2018.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Sicav Amen ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 4 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
DORSAF LITAIEM

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **13 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAIEM.

BILAN (Unité : en DT)

		Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	3.1	<u>90 755 541,181</u>	<u>131 605 692,297</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		204 132,256	2 599 964,934
b-	Obligations et valeurs assimilées		90 551 408,925	129 005 727,363
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>18 719 518,463</u>	<u>26 915 570,380</u>
a-	Placements monétaires	3.2	0,000	991 565,119
b-	Disponibilités	3.3	18 719 518,463	25 924 005,261
AC4	<u>Autres actifs</u>	3.4	56 859,223	34 428,916
TOTAL ACTIF			109 531 918,867	158 555 691,593
<u>PASSIF</u>				
PA1	<u>Dettes sur Opérations de Pensions Livrées</u>	3.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>410 344,046</u>	<u>345 025,119</u>
a-	Opérateurs créditeurs		410 344,046	345 025,119
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.7	<u>191 528,386</u>	<u>133 688,508</u>
a-	Autres créditeurs divers		191 528,386	133 688,508
TOTAL PASSIF			601 872,432	478 713,627
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	<u>Capital</u>	3.8	104 394 994,877	152 430 466,794
CP2	<u>Sommes distribuables</u>	3.9	<u>4 535 051,558</u>	<u>5 646 511,172</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		539,122	539,568
b-	Sommes distribuables de l'exercice		4 534 512,436	5 645 971,604
ACTIF NET			108 930 046,435	158 076 977,966
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			109 531 918,867	158 555 691,593

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.1</u>	<u>5 660 402,856</u>	<u>7 498 837,246</u>
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.2</u>	<u>1 137 546,388</u>	<u>1 832 920,571</u>
Total des revenus des placements		<u>6 797 949,244</u>	<u>9 331 757,817</u>
<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.10</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.11</u>	<u>-1 123 756,834</u>	<u>-1 634 948,086</u>
Revenu net des placements		<u>5 674 192,410</u>	<u>7 696 809,731</u>
<u>Autres charges</u>	<u>3.12</u>	<u>-173 568,017</u>	<u>-821 013,683</u>
Résultat d'exploitation		<u>5 500 624,393</u>	<u>6 875 796,048</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-966 111,957</u>	<u>-1 229 824,444</u>
Sommes distribuables de l'exercice		<u>4 534 512,436</u>	<u>5 645 971,604</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>966 111,957</u>	<u>1 229 824,444</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>32 783,452</u>	<u>-213 881,937</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-564 534,388</u>	<u>-293 115,543</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-288,795</u>	<u>-38,648</u>
Résultat net de l'exercice		<u>4 968 584,662</u>	<u>6 368 759,920</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN1</u> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>4 968 584,662</u>	<u>6 368 759,920</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>5 500 624,393</u>	<u>6 875 796,048</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>32 783,452</u>	<u>-213 881,937</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-564 534,388</u>	<u>-293 115,543</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-288,795</u>	<u>-38,648</u>
<u>AN2</u> <u>Distributions de dividendes</u>	<u>-5 279 278,494</u>	<u>-7 127 303,454</u>
<u>AN3</u> <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-48 836 237,699</u>	<u>-21 718 467,215</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>544 948 198,171</u>	<u>465 304 300,402</u>
<u>Capital</u>	<u>526 319 408,646</u>	<u>451 623 999,357</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-1 274 876,202</u>	<u>-837 340,196</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>19 903 665,727</u>	<u>14 517 641,241</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-593 784 435,870</u>	<u>-487 022 767,617</u>
<u>Capital</u>	<u>-573 937 385,417</u>	<u>-472 531 559,052</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>1 389 420,787</u>	<u>928 616,686</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-21 236 471,240</u>	<u>-15 419 825,251</u>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>-49 146 931,531</u>	<u>-22 477 010,749</u>
<u>AN4</u> <u>Actif net</u>		
a- <u>En début d'exercice</u>	<u>158 076 977,966</u>	<u>180 553 988,735</u>
b- <u>En fin d'exercice</u>	<u>108 930 046,435</u>	<u>158 076 977,966</u>
<u>AN5</u> <u>Nombre d'actions</u>		
a- <u>En début d'exercice</u>	<u>1 532 910</u>	<u>1 742 594</u>
b- <u>En fin d'exercice</u>	<u>1 054 042</u>	<u>1 532 910</u>
<u>Valeur liquidative</u>	<u>103,345</u>	<u>103,122</u>
<u>AN6</u> <u>Taux de rendement</u>	<u>3,79%</u>	<u>3,29%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution. Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2018 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	204 132,256
Obligations	2	36 279 554,912
Bons de trésor assimilable	3	54 271 854,013
Total		90 755 541,181

3.1.1- Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
FCP AXIS AAA	1 961	200 029,844	204 132,256	0,19%
TOTAL	1 961	200 029,844	204 132,256	0,19%

(2)Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	300 000,000	301 996,000	0,28%	
ABSUB2016-111	5 000	300 000,000	301 996,000	0,28%	
AIL 2015-1	2 000	160 000,000	164 073,600	0,15%	
AB 2009 CA	18 000	719 982,000	727 980,000	0,67%	
AB 2009 CB	13 000	519 987,000	527 812,132	0,48%	
AB 2011-1	20 000	600 000,000	607 776,000	0,56%	
AB 2011-1VAR	20 000	600 000,000	609 600,000	0,56%	
AB 2012B	60 000	2 400 000,000	2 443 632,000	2,24%	
AB 2012BB	10 000	400 000,000	407 272,000	0,37%	
AB 2014	20 000	800 000,000	839 696,000	0,77%	
AB 2014A2	5 000	200 000,000	209 924,000	0,19%	
AB 2008 TA	25 000	833 304,581	860 050,473	0,79%	
AB 2008 TAA	40 000	1 333 293,250	1 376 045,250	1,26%	
AB 2008 TB	15 000	750 000,000	775 896,000	0,71%	
ATB 2009 TB1	5 000	300 000,000	308 472,000	0,28%	
ATL 2011-11	5 000	100 000,000	104 412,000	0,10%	

ATL 2013-2TF	10 000	400 000,000	402 968,000	0,37%
ATL 2014-1TF	5 000	100 000,000	104 640,000	0,10%
ATL 2015-1	3 000	240 000,000	247 101,600	0,23%
ATL 2016-1 C	2 000	200 000,000	206 387,200	0,19%
ATL 2018-1BB	7 500	750 000,000	774 102,000	0,71%
ATL SUB2017	10 000	1 000 000,000	1 013 336,000	0,93%
ATILESG15-2A	5 000	200 000,000	200 236,000	0,18%
ATTIJ 2017	4 000	320 000,000	331 158,400	0,30%
ATTIJ 2017	10 000	800 000,000	827 896,000	0,76%
ATTLEA2012/1	10 000	200 000,000	205 984,000	0,19%
ATTIJARI LEASING 2018	7 000	700 000,000	727 087,200	0,67%
BATAM 2001(i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
BNA 2009	10 000	399 990,000	412 729,332	0,38%
BNA 20091	10 000	399 990,000	412 726,000	0,38%
BTE 2009	15 000	150 000,000	151 860,000	0,14%
BTE 20099	15 000	150 000,000	151 860,000	0,14%
BTE 2010	25 000	500 000,000	508 400,000	0,47%
BTE 2010 AP	7 000	140 000,000	142 352,000	0,13%
BTE 2011B	5 000	350 000,000	365 632,000	0,34%
BTK 2009 CA	10 000	466 655,332	489 820,240	0,45%
CIL 2013/1B	5 000	200 000,000	200 828,000	0,18%
CIL 2014/1	5 000	100 000,000	102 684,000	0,09%
CIL 2014/2	3 000	120 000,000	126 715,200	0,12%
CIL 2015/2	10 000	400 000,000	404 224,000	0,37%
HL 2013/2B	7 500	450 000,000	472 254,000	0,43%
HL 2014-1AA	10 000	200 000,000	202 112,000	0,19%
HL 2015-B	10 000	800 000,000	805 136,000	0,74%
HL 2015-2B	14 000	1 400 000,000	1 467 200,000	1,35%
HL 2016/1	5 000	300 000,000	309 408,000	0,28%
HL 2016-1	10 000	600 000,000	618 816,000	0,57%
HL 2016-02	10 000	1 000 000,000	1 005 848,000	0,92%
HL 2017-02	4 500	450 000,000	463 550,400	0,43%
HL 2017-02B	3 000	300 000,000	309 033,600	0,28%
HL 2017-03	5 000	500 000,000	529 808,000	0,49%
HL 2017-1	12 000	1 200 000,000	1 267 104,000	1,16%
MODSING2012	5 000	200 000,000	209 032,000	0,19%
SERVICOM16	1 000	100 000,000	102 210,400	0,09%
TL 2013/2	2 000	120 000,000	126 596,800	0,12%
TL 2015-1B	5 000	400 000,000	412 884,000	0,38%
TL SUB 2016	2 500	250 000,000	263 162,000	0,24%
TLG 2016-1 B	15 000	1 500 000,000	1 569 048,000	1,44%
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	362 446,000	0,33%
Attij leasing 2017-1	5 250	420 000,000	420 714,000	0,39%
TLG 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 046 240,000	0,96%
UIB 2009-1 C	16 000	880 000,000	898 956,801	0,83%
UIB 2011-1 B	15 000	975 000,000	992 232,000	0,91%

UIB 2011-1BB	5 000	325 000,000	330 744,000	0,30%
UIB 2011-2	10 000	142 842,142	149 050,142	0,14%
UIB 2011-22	10 000	142 842,142	149 050,142	0,14%
UIBSUB2016	16 000	1 280 000,000	1 354 739,200	1,24%
UNIFAC 2015B	4 800	288 000,000	305 664,000	0,28%
UNIFAC15B1	3 200	192 000,000	203 776,000	0,19%
UNIFAC2018B	3 500	350 000,000	352 214,800	0,32%
UNIFAC2018BB	5 000	500 000,000	503 164,000	0,46%
TOTAL		37 218 886,448	36 279 554,912	33,31%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BTA 5.50% 02/2020	1 516	1 495 382,400	1 567 660,296	1,44%
BTA 5.50% 10/2020	13 000	12 975 690,000	13 097 925,617	12,02%
BTA 5.50% 10/2020A	4 000	3 991 160,000	4 028 770,959	3,70%
BTA 5.6 -08/2022	4 000	3 912 240,000	3 980 974,246	3,65%
BTA 5.6 -08/2022B	11 000	10 981 300,000	11 170 319,178	10,25%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	4 015 923,288	3,69%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	498 490,411	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	498 860,411	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	499 290,411	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	499 075,411	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	998 340,822	0,92%
BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,360	0,88%
BTA290327	3	2 775,000	2 925,697	0,00%
BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 459 675,906	11,44%
TOTAL		52 843 210,600	54 271 854,013	49,82%

3.1.2- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunt Obligataire	4 300 000,000
BTA	62 181 150,600
Titres OPCVM	38 065 622,845
TOTAL	104 546 773,445

3.1.3- Les sorties (cessions et remboursements) du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

(1) Cessions :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Emprunt Obligataire	27 602 491,278	27 599 955,352	-2 535,926
BTA	65 827 343,440	65 798 883,632	-28 459,808
Titres OPCVM	40 465 557,935	39 932 035,419	-533 522,516
TOTAL	133 895 392,653	133 330 874,403	-564 518,250

(2) Les remboursements :

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2018 totalisent 10 442 692 DT.

La société Amen Première Sicav a réalisé des moins values sur remboursement d'Emprunts Obligataires totalisant 16,138 DT.

3.1.4- Les Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations	3 177 645,268	3 561 697,527
Dividendes	651 630,386	761 990,843
Revenus des BTA	1 831 127,202	3 175 148,876
TOTAL	5 660 402,856	7 498 837,246

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est nul au 31/12/2018.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placement en compte courant à terme	400 476,571	1 080 373,996
Revenus des Certificats de dépôt	216 074,129	242 631,209
Revenus de Comptes Rémunérés	334 711,629	266 843,482
Revenus des Pensions Livrées	186 284,059	243 071,884
TOTAL	1 137 546,388	1 832 920,571

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 18.719.518,463 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	18 719 518,463	17,18%
TOTAL	18 719 518,463	17,18%

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêt courus /compte rémunéré	54 024,184	31 778,680
Intérêts intercalaires à recevoir	2 835,039	2 650,236
Total	56 859,223	34 428,916

3.5 Dettes sur Opérations de Pensions Livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2018.

3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Gestionnaire	24 814,382	29 902,494
Dépositaire	385 529,664	315 122,625
Total	410 344,046	345 025,119

3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Retenue à la Source	154 263,372	94 798,589
Jetons de Présence	25 200,001	22 500,000
TCL	1 885,341	1 540,856
Contribution sociale de solidarité*	200,000	0,000
CMF	9 979,672	14 849,063
Total	191 528,386	133 688,508

*Cf. note 3.12

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2017	152 430 466,794
Souscriptions	526 319 408,646
Rachats	-573 937 385,417
Frais de négociation de titres	-288,795
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	25 365,000
VDE / titres OPCVM	4 102,412
+/- V réalisée emp.société	-2 552,064
+/- V réal/titres Etat	-28 459,808
+/- V réal/ titres OPCVM	-533 522,516
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	3 316,040
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-1 274 876,202
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	1 389 420,787
Capital au 31-12-2018	104 394 994,877

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à (49.146.931,531) Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première Sicav au 31/12/2018 est de 1.054.042 contre 1.532.910 au 31/12/2017.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	1 394
Nombre d'actionnaires entrants	45
Nombre d'actionnaires sortants	-270
Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 169

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2018 s'élèvent à 4 535 051,558 DT contre 5 646 511,172 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Sommes distribuables des exercices antérieurs	539,122	539,568
Résultat d'exploitation	5 500 624,393	6 875 796,048
Régularisation du résultat d'exploitation	-966 111,957	-1 229 824,444
Total	4 535 051,558	5 646 511,172

3.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique est nul au 31/12/2018 et au 31/12/2017.

3.11- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST;
Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.
- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de :

- 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux en vigueur de 18% pour l'année 2017),
- 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19% pour l'année 2018).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de :

- 0,59% de l'actif d'Amen Première Sicav pour l'année 2017 (taux TVA en vigueur 18%),
- 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav pour l'année 2018 (taux TVA en vigueur 19%),

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	329 352,426	474 000,000
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 750,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	764 654,408	1 131 448,086
Total	1 123 756,834	1 634 948,086

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Il enregistre également la Contribution Sociale de solidarité instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	131 740,967	192 481,519
Sces bancaires et assimilés	2 588,169	3 040,521
TCL	13 838,881	20 851,694
Jetons de présence	25 200,000	33 816,201
Contribution sociale de solidarité	200,000	0,000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle*	0,000	570 823,748
Total	173 568,017	821 013,683

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 570.824 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

4. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	5,370	4 ,892	4,356	4,540	4,041
Revenus des placements monétaires	1,079	1 ,196	1,131	1,207	1,114
Total des revenus de placements	6,449	6,088	5,486	5,747	5,155
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	-0,003	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-1,066	-1,067	-0,974	-0,958	-0,877
Revenus Nets des placements	5,383	5 ,021	4,509	4,789	4,278
Autres charges	-0,165	-0,536	-0,141	-0,137	-0,138
RESULTAT D'EXPLOITATION	5,219	4,485	4,368	4,652	4,140

Régularisation du résultat d'exploitation	-0,917	-0,802	-0,466	-0,627	-0,329
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,302	3,683	3,902	4,025	3,811
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,917	0,802	0,466	0,627	0,329
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,031	-0,140	0,190	0,258	-0,238
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,536	-0,191	-0,363	-0,621	-0,099
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,001	-0,006
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	-0,505	-0,331	-0,173	-0,364	-0,343
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,714	4,155	4,195	4,288	3,797
Résultat non distribuable	-0,505	-0,331	-0,173	-0,364	-0,343
Régularisation du résultat non distribuable	0,109	0,060	-0,006	0,057	0,038
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,396	-0,271	-0,179	-0,307	-0,305
Distribution de dividendes	3,683	3,902	4,025	3,811	3,727
valeur liquidative	103,345	103,122	103,612	103,914	104,007
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,85%	0,85%	0,84%	0,80%	0,78%
Autres charges/actif net moyen	0,13%	0,43%	0,12%	0,11%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	4,18%	3,57%	3,74%	3,88%	3,70%
Nombre d'actions	1 054 042	1 532 910	1 742 594	1 985 124	2 325 834
Actif net moyen	131 734 238	192 478 533	203 240 974	238 299 234	260 581 427

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 25 janvier 2016, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- L'audit des états financiers de la Société Amen Première SICAV (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 109.531.919 DT et un résultat de l'exercice de 4.968.585 DT;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I. – Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'Opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5- Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de **l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

3- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 décembre 2018 17,09% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 2,91% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents ;

- la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 90.755.541 DT au 31 décembre 2018, et représente une quote-part de 82,86% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 2,86% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 4 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
DORSAF LITAIEM

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2018 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Première Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Première Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux de 0,595% compte tenu du changement du taux de TVA applicable de 18% à 19% en 2018.

Ces commissions se sont élevées en 2018 à la somme de 794.404,408 dt en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen première Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement :

- des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

- des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,05% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

La rémunération de Amen Invest en vertu de cette convention est plafonnée à 350.000 dt par an en HT, soit 413.000 dt par an en toutes taxes comprises. Ce plafonnement a été révisé de 413.000 Dinars à 474.000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014. En 2018, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 329.352,426 dt en toutes taxes comprises.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Première Sicav ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 4 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
DORSAF LITAIEM

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GS AUDIT & ADVISORY représenté par M. Ghazi HANTOUS.

BILAN
AU 31/12/2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2017</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		38 181 784	44 863 612
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 537 472	3 006 384
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	35 644 312	41 857 228
c-Titres donnés en pension		0	0
d-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		12 672 371	15 946 221
a-Placements monétaires	3-2	1 488 247	2 131 010
b-Disponibilités	3-3	11 184 124	13 815 211
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	8 754	6 153
TOTAL ACTIF		50 862 909	60 815 986
<u>PASSIF</u>			
PA1-Dettes sur opérations de pension livrées		0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	74 730	81 842
PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	44 727	17 903
TOTAL PASSIF		119 457	99 745
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	48 337 254	58 147 958
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	2 406 198	2 568 283
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		172	5 635
b-Sommes distribuables de l'exercice		2 406 026	2 562 648
ACTIF NET		50 743 452	60 716 241
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		50 862 909	60 815 986

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	2 476 896	2 664 773
a-Dividendes		227 406	343 711
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 249 490	2 321 062
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	888 450	823 902
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 365 346	3 488 675
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-414 574	-457 070
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 950 772	3 031 605
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-101 911	-302 375
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 848 861	2 729 230
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-442 835	-166 582
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 406 026	2 562 648
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		442 835	166 582
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		51 119	-82 623
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-92 936	-81 993
Frais de négociation de titres		-40	-12
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 807 004	2 564 602

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31/12/2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01/01/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u>
	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>2 807 004</u>	<u>2 564 602</u>
a-Résultat d'exploitation	2 848 861	2 729 230
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	51 119	-82 623
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-92 936	-81 993
d-Frais de négociation de titres	-40	-12
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 232 095	-2 192 147
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-10 547 698	-1 032 776
a-Souscriptions	125 312 084	134 312 255
_Capital	121 861 599	130 700 493
_Régularisation des sommes non distribuables	-881 442	-383 936
_Régularisation des sommes distribuables	4 331 927	3 995 698
b-Rachats	-135 859 782	-135 345 031
_Capital	-131 724 031	-131 146 605
_Régularisation des sommes non distribuables	975 028	366 107
_Régularisation des sommes distribuables	-5 110 779	-4 564 533
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 972 789	-660 321
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	60 716 241	61 376 562
b-En fin de l'exercice	50 743 452	60 716 241
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a-En début de l'exercice	576 580	580 958
b-En fin de l'exercice	479 492	576 580
VALEUR LIQUIDATIVE	105,828	105,304
DIVIDENDES PAR ACTION	4,454	4,475
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,73%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU31/12/2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2018 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 537 472
Obligations	2	29 445 432
Bons de trésor assimilables	3	6 198 880
Total		38 181 784

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
SICAV BH Obligataire	17 772	1 797 689	1 847 470	3,641%
FCP AXIS AAA	988	100 780	102 847	0,203%
UGFS BONDS FUND	55 845	585 427	587 155	1,157%
Total		2 483 896	2 537 472	5,001%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	5 000	300 000	301 996	0,60%
ABSUB2016-11	7 000	420 000	422 794	0,83%
AIL 2014-1	10 000	200 000	204 928	0,40%
AIL 2015-1	4 000	320 000	328 147	0,65%
AB 2009 CA	5 000	199 995	202 215	0,40%
AB 2010	18 000	840 149	856 852	1,69%
AB 2012B	5 000	200 000	203 636	0,40%
AB 2012BB	11 000	439 956	447 955	0,88%
ABSUB0922T+	1 784	71 360	72 657	0,14%
AB 2014A	5 000	200 000	209 924	0,41%
AB 2014A1	5 000	200 000	209 924	0,41%
ABSUB 2017	6 000	480 000	499 152	0,98%
AB 2008 TA	5 000	166 662	172 006	0,34%
AB 2008 TAA	3 995	133 164	137 434	0,27%
AB 2008 TB	15 000	750 000	775 896	1,53%
ATL 2011	5 000	100 000	104 412	0,21%
ATL 2011-1	5 000	100 000	104 412	0,21%
ATL 2013-1TF	8 000	320 000	331 958	0,65%
ATL 2013-2TF	1 500	60 000	60 445	0,12%
ATL 2014-1TF	2 500	50 000	52 320	0,10%
ATL 2014-3C	2 000	160 000	168 688	0,33%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	709 335	1,40%
ATL 2017-11	2 000	200 000	209 984	0,41%
ATL 2018-1B	5 000	500 000	514 212	1,01%
ATL 2018-1BB1	7 500	750 000	771 732	1,52%
ATLSUBB17	5 000	500 000	506 668	1,00%

ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 013 336	2,00%
ATILESG152A1	5 000	200 000	200 236	0,39%
ATTIJARI BANK 2015	7 000	280 000	282 862	0,56%
ATTIJBANK 17A	10 000	800 000	827 896	1,63%
ATTILES20142	5 000	300 000	300 304	0,59%
ATTISING141B	5 000	100 000	103 312	0,20%
ATTISING141C	5 000	300 000	310 148	0,61%
ATTILES2015A	3 000	120 000	125 078	0,25%
ATTIJARI LEASING 2018B	32 000	3 200 000	3 309 722	6,52%
BH 2009	10 000	461 535	461 591	0,91%
BH 2013/1	2 500	71 293	73 279	0,14%
BNA SUB 18-1A	7 000	700 000	718 838	1,42%
BTE 2011C	5 939	118 780	125 422	0,25%
BTK2012/1B	10 000	142 842	143 770	0,28%
BTK2012/1BB	10 000	142 842	143 770	0,28%
BTK 2014-1A	5 000	100 000	100 272	0,20%
CIL 2008	10 000	200 000	211 152	0,42%
CIL 2014/1	10 000	200 000	205 368	0,40%
CIL 2014/11	2 000	40 000	41 074	0,08%
CIL 2015/1	8 000	320 000	330 733	0,65%
CIL 2016/1	5 000	300 000	311 344	0,61%
CIL 2016/2	5 000	400 000	421 040	0,83%
CIL 2016/2A	2 000	160 000	168 416	0,33%
CIL 20171	2 000	160 000	165 011	0,33%
EN 2014/A71	149	350	360	0,00%
EN 2014/A67	404	949	975	0,00%
EN 2014/A68	553	1 300	1 335	0,00%
EN 2014/A69	425	999	1 026	0,00%
EN 2014/A70	351	825	847	0,00%
EN 2014/A72	30	71	72	0,00%
EN 2014/A73	66	155	159	0,00%
EN 2014/A74	37	87	89	0,00%
EN 2014/A75	5	12	12	0,00%
EN 2014/A76	159	374	384	0,00%
EN 2014/A77	218	512	526	0,00%
EN 2014 A	17 217	41 824	42 912	0,08%
EN 2014/B	2 490	149 400	153 326	0,30%
EN 2014/A78	41	96	99	0,00%
EN 2014/A9	100	240	246	0,00%
EN 2014/A79	227	533	548	0,00%
EN 2014/A80	45	106	109	0,00%
EN 2014/A81	190	447	459	0,00%
EN 2014/A82	584	1 372	1 409	0,00%
EN 2014/A83	128	301	309	0,00%
HL 2013/2B	6 000	360 000	377 803	0,74%
HL 2014-1A	5 000	100 000	101 056	0,20%
HL 2015-01A	8 000	320 000	333 286	0,66%
HL 2015-B	5 000	400 000	402 568	0,79%

HL 2016-1	5 000	300 000	309 408	0,61%
HL 2016-02	6 000	600 000	603 509	1,19%
HL 2017-022	2 500	250 000	257 528	0,51%
HL 2017-02	5 000	500 000	515 056	1,02%
HL 2017-03	5 000	500 000	529 808	1,04%
HL 2017-03A	2 000	200 000	211 923	0,42%
HL 2017-1A	2 400	240 000	253 421	0,50%
HL 2018-01	2 000	200 000	207 157	0,41%
MODSING2012	5 000	200 000	209 032	0,41%
SERVICOM16	1 000	100 000	102 210	0,20%
TL 2014-1	5 000	300 000	311 984	0,61%
TL 2015-1B	15 000	1 200 000	1 238 652	2,44%
TL SUB 2016	2 500	250 000	263 162	0,52%
ATTIJ LEASING 2017	2 000	200 000	209 206	0,41%
UBCI 2013	2 500	100 000	103 257	0,20%
UIB 2011-2	5 000	71 422	74 526	0,16%
UIB 2015	10 000	800 000	825 904	1,64%
UIB 2015B	3 000	240 000	247 771	0,50%
UIB SUB2016	12 000	960 000	1 016 054	2,00%
UIB SUB2016D	2 000	160 000	169 342	0,34%
UIBSUB2016C	2 000	160 000	168 616	0,34%
UNIFAC 2018B	10 000	1 000 000	1 021 168	2,02%
UNIFAC2018B	2 500	250 000	251 582	0,50%
UNIFAC2018BB	2 500	250 000	251 585	0,50%
TOTAL		28 589 953	29 445 432	58,03 %

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BTA 10082022	1 000	956 200	972 684	1,92%
BTA 10042024	500	482 000	495 240	0,98%
BTA 10042024B	200	192 600	198 096	0,39%
BTA 10042024A	500	482 000	495 240	0,98%
BTA 09052022	2 000	2 060 000	2 071 684	4,08%
BTA13042028B	500	466 000	485 311	0,96%
BTA13042028C	500	464 500	483 811	0,95%
BTA290327	1 003	946 431	996 814	1,96%
Total		6 049 731	6 198 880	12,22 %

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations	7 710 000
BTA	946 431
Titres OPCVM	14 285 927
TOTAL	22 942 358

➤ Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Titres OPCVM	14 779 057	14 702 636	-76 422
Obligations	4 097 995	4 097 995	0
BTA	3 180 000	3 162 060	-17 940
TOTAL	22 057 052	21 962 691	-94 362

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
Obligations	7 390 159
TOTAL	7 390 159

➤ La société Amen TRESOR Sicav a réalisé des plus-values sur remboursement d'Emprunts Obligataires d'un montant de 1 426 Dinars.

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Dividendes	227 406	343 712
Revenus des obligations	1 912 474	1 833 288
Revenus des BTA	337 016	487 773
Total	2 476 896	2 664 773

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 1 488 247 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	TX BRUT	En % de l'actif net
CD060219	AMEN BANK	1 000 000	06/02/2019	10 191	989 809	992 636	9,29	1,96%
CD130219	AMEN BANK	500 000	13/02/2019	5 095	494 905	495 611	9,29	0,98%
TOTAL		1 500 000		15 286	1 484 714	1 488 247		2,93%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements en compte courant à terme	708 601	622 932
Revenus des Billets de trésorerie	2 196	19 694
Revenus des Certificats de dépôt	168 330	87 702
Revenus des Pensions livrées	0	77 073
Revenus du Compte rémunéré	9 323	16 501
Total	888 450	823 902

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 11 184 124 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 070 000	11 169 162	22,01%
Avoirs en banque		14 962	0,03%
TOTAL	11 070 000	11 184 124	22,04%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/04/2019	30 006	9,50
PLACT	AMEN BANK	02/01/2019	315 745	9,50
PLACT	AMEN BANK	04/03/2019	140 816	9,50
PLACT	AMEN BANK	04/03/2019	221 283	9,50
PLACT	AMEN BANK	05/03/2019	90 506	9,50
PLACT	AMEN BANK	06/03/2019	321 732	9,50
PLACT	AMEN BANK	06/03/2019	221 191	9,50
PLACT	AMEN BANK	07/01/2019	1 943 407	9,50
PLACT	AMEN BANK	07/03/2019	311 614	9,50
PLACT	AMEN BANK	07/03/2019	110 573	9,50
PLACT	AMEN BANK	08/01/2019	71 210	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/02/2019	70 729	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/02/2019	262 707	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	301 374	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	80 350	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	411 878	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	803 498	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	512 230	9,50
PLACT	AMEN BANK	17/01/2019	203 082	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/02/2019	151 343	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/03/2019	20 062	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/03/2019	250 781	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/03/2019	100 312	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/03/2019	200 625	9,50
PLACT	AMEN BANK	19/03/2019	501 353	9,50
PLACT	AMEN BANK	21/03/2019	70 160	9,50

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	21/03/2019	260 596	9,50
PLACT	AMEN BANK	25/02/2019	302 186	9,50
PLACT	AMEN BANK	26/02/2019	725 097	9,50
PLACT	AMEN BANK	26/02/2019	50 354	9,50
PLACT	AMEN BANK	26/02/2019	543 823	9,50
PLACT	AMEN BANK	26/02/2019	130 920	9,50
PLACT	AMEN BANK	27/02/2019	130 893	9,50
PLACT	AMEN BANK	28/01/2019	121 574	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	526 605	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	111 397	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	101 562	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	354 445	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	91 143	9,50
			11 169 162	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêts courus sur comptes rémunérés	8 754	6 153
Total	8 754	6 153

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Gestionnaire	74 730	81 842
Total	74 730	81 842

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Retenue à la source	1 639	5 061
CMF	5 421	7 867
Jeton de Présence	28 027	4 975
TCL	9 640	0
Total	44 727	17 903

3.7 Capital

Capital social au 31-12-2017	58 147 958
Souscriptions	121 861 599
Rachats	-131 724 031
Frais de négociation de titres	-40
VDE/titres. Etat	-70 700
VDE / titres OPCVM	53 576
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	1 426
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	-17 940
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-76 422
Plus ou moins-value report sur titres Etat	97 550
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-29 308
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-881 442
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	975 028
Variation de la part du capital	-9 810 704
Capital au 31-12-2018	48 337 254

La variation du capital de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à – 9 810 704 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à - 9 972 789DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2018 est de 479 492 contre 576 580 au 31/12/2017.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	1 274
Nombre d'actionnaires entrants	763
Nombre d'actionnaires sortants	-880
Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 157

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-12-2018 s'élèvent à 2 406 198 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Sommes distribuables des exercices antérieurs	172	5 635
Résultat d'exploitation	2 848 861	2 729 230
Régularisation du résultat d'exploitation	-442 835	-166 582
Total	2 406 198	2 568 283

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	414 574	457 070
Total	414 574	457 070

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	59 963	65 296
Sces bancaires et assimilés	6 623	7 272
TCL	21 683	13 197
Jetons de présence	13 642	16 808
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	199 802
Total	101 911	302 375

4- Données par actions & ratios pertinents:

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	5,166	4,622	4,182	4,219	3,909
Revenus des placements monétaires	1,853	1,429	1,331	1,383	1,420
Total des revenus de placements	7,019	6,051	5,513	5,602	5,329
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	-0,018	-0,001	0,000
Charges de gestion des placements	-0,865	-0,793	-0,763	-0,794	-0,772
Revenus Nets des placements	6,154	5,258	4,732	4,807	4,557
Autres charges	-0,213	-0,524	-0,146	-0,151	-0,154
RESULTAT D'EXPLOITATION	5,941	4,733	4,586	4,656	4,403
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,924	-0,289	-0,110	-0,352	-0,194
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,018	4,445	4,475	4,304	4,209
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,924	0,289	0,110	0,352	0,194
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,107	-0,143	0,521	-0,423	-0,125
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,194	-0,142	-0,909	0,147	0,007
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,087	-0,286	-0,388	-0,276	-0,119
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5,854	4,448	4,197	4,379	4,284

Résultat non distribuable de l'exercice	-0,087	-0,286	-0,388	-0,276	-0,119
Régularisation du résultat non distribuable	0,195	-0,031	-0,012	0,025	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,108	-0,316	-0,400	-0,251	-0,119
Distribution de dividendes	4,454	4,475	4,304	4,209	3,865
valeur liquidative	105,828	105,304	105,647	105,876	106,032
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,17%	0,46%	0,13%	0,13%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	4,81%	4,18%	4,22%	4,10%	3,99%
Nombre d'actions	479 492	576 580	580 958	599 322	578 113
Actif net moyen	59 222 237	65 293 019	63 159 387	68 025 590	63 741 643

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **AMEN TRESOR SICAV**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **50 862 909 Dinars**, un actif net de **50 743 452 Dinars** et un bénéfice de **2 807 004 Dinars**

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 «Evaluation des placements» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**AMEN TRESOR SICAV**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait : nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables du conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2018 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2018 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur.

Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2018, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 5% de leurs actifs nets en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières

Tunis, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

GS AUDIT& ADVISORY

Ghazi HANTOUS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2018

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont voici les principaux volumes réalisés :

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d' « **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de 7 140 DT TTC et un maximum de 29 750 DT TTC. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.
- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2018 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à 414 574 DT. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 74 730 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR.SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2018, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

GS AUDIT& ADVISORY

Ghazi HANTOUS

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous , ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Elyes BEN REJEB et Mr Elyes BEN M'BAREK.

ACTIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		27 176 038	28 981 341
Amortissements des immobilisations incorporelles		-12 829 019	-11 045 604
Immobilisations incorporelles nettes	1	14 347 019	17 935 737
Immobilisations corporelles		2 100 076 128	1 885 964 288
Amortissements des immobilisations corporelles		-987 012 607	-882 227 095
Immobilisations corporelles nettes	2	1 113 063 521	1 003 737 193
Immobilisations financières		245 326 407	236 246 314
Provisions pour dépréciation		-24 400 389	-12 859 132
Immobilisations financières nettes	3	220 926 018	223 387 182
Total des actifs immobilisés		1 348 336 558	1 245 060 112
Autres actifs non courants	4	1 722 152	4 856 351
Total des autres actifs non courants		1 722 152	4 856 351
Total des actifs non courants		1 350 058 710	1 249 916 462
ACTIFS COURANTS			
Stocks		802 376 226	629 615 596
Provisions sur stocks		-23 779 956	-23 440 702
Stocks nets	5	778 596 269	606 174 895
Clients et comptes rattachés		585 896 804	428 887 414
Provisions sur comptes clients		-30 974 988	-28 786 513
Clients nets	6	554 921 816	400 100 900
Autres actifs courants	7	329 798 210	258 603 548
Placements et autres actifs financiers	8	377 623 351	207 134 747
Liquidités et équivalents de liquidités	9	100 926 623	186 790 918
Total des actifs courants		2 141 866 269	1 658 805 008
TOTAL DES ACTIFS		3 491 924 979	2 908 721 470

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social		180 003 600	180 003 600
Titres en autocontrôle		-24 376 810	-20 458 472
Réserves consolidées		540 473 164	455 299 576
Résultat consolidé		152 008 990	138 270 516
<i>Total des capitaux propres</i>	<i>10</i>	<i>848 108 944</i>	<i>753 115 221</i>
<i>INTERETS DES MINORITAIRES</i>			
Part des minoritaires dans les réserves		16 983 651	16 611 053
Part des minoritaires dans le résultat		1 647 010	-3 715 097
<i>Total des intérêts des minoritaires</i>	<i>11</i>	<i>18 630 661</i>	<i>12 895 956</i>
<i>Total des capitaux propres et intérêt des minoritaires</i>		<i>866 739 605</i>	<i>766 011 176</i>
<i>PASSIFS</i>			
<i>PASSIFS NON COURANTS</i>			
Emprunts		1 226 937 107	1 034 769 929
Provisions pour risques et charges		10 347 448	10 201 919
<i>Total des passifs non courants</i>	<i>12</i>	<i>1 237 284 555</i>	<i>1 044 971 848</i>
<i>PASSIFS COURANTS</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>13</i>	612 321 411	346 131 398
Autres passifs courants	<i>14</i>	71 955 982	57 941 513
Concours bancaires et autres passifs financiers	<i>15</i>	703 623 425	693 665 535
<i>Total des passifs courants</i>		<i>1 387 900 819</i>	<i>1 097 738 446</i>
<i>Total des passifs</i>		<i>2 625 185 374</i>	<i>2 142 710 294</i>
<i>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>		<i>3 491 924 978</i>	<i>2 908 721 470</i>

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

PRODUITS D'EXPLOITATION	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Revenus	16	2 162 700 250	1 928 533 352
Autres produits d'exploitation	17	9 978 697	6 483 451
Production Immobilisée		367 952	131 168
Total des produits d'exploitation		2 173 046 899	1 935 147 972
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et d'approvisionnements		-1 410 876 469	-1 269 011 839
Charges de personnel		-127 497 374	-121 131 967
Dotation aux amortissements et aux provisions		-134 949 981	-127 406 636
Autres charges d'exploitation	18	-270 256 400	-251 688 997
Total des charges d'exploitation		-1 943 580 224	-1 769 239 440
Résultat d'exploitation		229 466 675	165 908 532
Charges financières nettes	19	-79 159 451	-35 612 119
Produits des placements		11 631 480	3 823 728
Autres gains ordinaires		3 436 414	4 497 858
Autres pertes ordinaires		-4 485 222	-2 239 991
Dotation aux Amortissements écart d'acquisition positif		-1 528 371	-1 335 949
Quote-part des titres mis en équivalence	3-2	3 742 962	5 430 632
Résultat des activités ordinaires avant impôt		163 104 488	140 472 691
Impôts sur les bénéfices		-8 954 721	-5 917 272
Résultat des activités ordinaires après impôt		154 149 767	134 555 419
Eléments extraordinaires		-493 768	0
Résultat des activités ordinaires après impôt		153 655 999	134 555 419
Part des minoritaires dans le résultat		1 647 010	-3 715 097
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		152 008 990	138 270 516

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION</i>		
<i>Résultat Net consolidé de l'exercice</i>	152 008 990	138 270 516
<i>Ajustements pour :</i>		
• Dotations aux amortissements et aux provisions	134 949 981	127 406 636
• Variation du BFR	-125 953 938	-236 743 426
• Plus ou moins-values de cessions	-51 557 791	-65 845 772
• Transfert de charges	-336 374	-224 599
• Quote-part des intérêts des minoritaires dans le résultat	-1 647 010	3 715 097
• Quote-part des subventions d'investissement inscrites en résultat	-2 110 015	-1 906 751
• Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-3 742 962	-5 430 632
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	101 610 880	-40 758 931
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>		
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	-209 412 064	-211 974 682
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations financières et autres actifs non courants	-9 080 093	16 177 140
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-218 492 157	-195 797 542
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>		
- Rachat des titres d'autocontrôles	-3 918 338	-10 388 014
- Dividendes et autres distributions	-61 592 392	-50 401 008
-Variation de trésorerie provenant des emprunts et des autres modalités de financement	125 157 690	375 629 230
- Subventions reçues	1 092 753	4 575 467
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	60 739 713	319 415 676
VARIATION DE TRESORERIE	-56 141 564	82 859 203
- Trésorerie au début de l'exercice	45 142 432	-37 716 771
- Trésorerie à la clôture de l'exercice	-10 999 131	45 142 432

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

POULINA GROUP HOLDING (P.G.H)
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 Décembre 2018

PRESENTATION DU GROUPE :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activités principales :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : secteur du tourisme).

Une augmentation du capital de PGH a été réalisée par appel public à l'épargne en 2008 et par la souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché Tunisien dans plusieurs secteurs activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION :

I. 1- Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe POULINA GROUPOHOLDING sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37); et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ; et
- Convention de l'unité monétaire.

I. 2- Principes de consolidation :

I. 2. 1. Périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

- La société POULINA GROUP HOLDING S.A. est la société mère du groupe à consolider ;

- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

I. 2. 2. Méthode de consolidation :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère POULINA GROUP HOLDING et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2018, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, **102** sociétés font l'objet d'une intégration globale et **3** sociétés font l'objet d'une mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018, figure à la Note **II.1**.

I. 2. 3. Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes :

I.2.3.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

I.2.3.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I. 2. 4. Ecart d'acquisition « Goodwill » :

Conformément à la norme comptable nationale (NC 38) et internationale (IFRS 3), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de PGH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. De ce fait, il n'est pas constaté de goodwill. Toute différence entre la valeur comptable des apports et le montant du capital de PGH est enregistré dans les réserves consolidées.

Etant précisé que selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprise impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in-fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas destiné à être temporaire. Ce qui est le cas du groupe PGH.

Toutefois, un écart d'acquisition (Positif ou Négatif) a été comptabilisé suite aux acquisitions par le groupe de sociétés qui n'étaient pas avant le regroupement sous le contrôle du groupe. Il s'agit de :

- SOKAPO ;
- PROMETAL + ;
- S.C.I. ;
- F.M.A. ;
- MAGREB INDUSTRIE ;
- TMT ;
- CGB.

Au cours de l'exercice 2017, un écart d'acquisition positif a été comptabilisé suite aux acquisitions par le groupe des sociétés suivantes :

- SGTM ;
- I.F.F ;
- SIGA ;

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée de dix ans à partir de la date d'acquisition.

Le « Goodwill négatif » est porté au niveau de l'état de résultat de l'année d'acquisition.

I-3 - Principes comptables d'évaluation et de présentation :

I. 3. 1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Fonds de commerce : 5% ; Logiciels : 33%).

I. 3. 2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

	Taux d'Amort. (en %)
Constructions	5
Installations Techniques Matériels et outillages industriels	10
Matériel de transport	20
Installations générales, Agencements et Aménagements	10
Matériel informatique	15
Mobilier et matériel de bureaux	10
Matériel d'emballage	10
Petit matériel d'exploitation	33,33

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur cessions d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

I. 3. 3. Titres de participation :

Les titres de participation PGH, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe décrite au § I-2-2.

I. 3. 4. Titres mis en équivalence :

Les titres mis en équivalence, figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

La mise en équivalence des titres de la société ENNAKL S.A., dont la quasi-totalité a été acquise à la fin de l'exercice 2012, a été effectuée sur la base des états financiers consolidés du groupe ENNAKL, plutôt qu'en retenant uniquement les états financiers individuels de la société ENNAKL, et ce comme le prévoit le paragraphe 10 de la norme comptable tunisienne « NCT 35 ».

Par ailleurs, et selon le paragraphe **23** de la norme internationale **IAS 28** « *Comptabilisation des participations dans des entreprises associées* » toute différence entre le coût de participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs est incluse dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

L'écart d'acquisition ainsi obtenu est amorti sur une période de 20 ans à partir de 1^{er} Janvier 2013 compte tenu du contexte de l'opération d'acquisition. La dotation annuelle est déduite de quote-part du groupe PGH dans le résultat consolidé du groupe ENNAKL mis en équivalence.

I. 3. 5. Stocks :

Les stocks de produits et de travaux en cours sont évalués au plus bas entre leur coût de revient et leurs valeurs de réalisation nette.

Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré d'acquisition ou de fabrication.

Les marges estimées sur stocks provenant des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

I. 3. 6. Placements et autres actifs financiers :

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

I. 3. 7. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en ayant recours aux réinvestissements exonérés des bénéfices. Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Cependant, il n'a pas été tenu compte de l'impôt différé sur :

- Les provisions sur stocks et sur titres de participation hors groupe, comptabilisées au niveau des comptes individuels et réintégréées au niveau du résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux dégagés par les sociétés du groupe.

- Les retraitements de consolidation des marges sur stocks.

I. 3. 8. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

I. 3. 9. Etat de résultat et état des flux de trésorerie :

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

II. NOTES EXPLICATIVES :

II. 1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe PGH, les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Société		% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017		
1	POULINA GROUP HOLDING	98,29%	98,49%	100,00%	100,00%	Société mère	Intégration Globale
2	LES GRANDS ATELIERS DU NORD	99,81%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
3	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	99,88%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
4	ASTER TRAINING	99,62%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
5	STE EL MAZRAA MARKET	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
6	AGRO BUSINESS	99,91%	100,00%	99,99%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
7	MED OIL COMPANY	99,87%	99,50%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
8	POULINA TRADING	99,29%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
9	P.A.F.	98,88%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
10	M.B.G	98,64%	100,00%	100,37%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
11	CARTHAGO	98,26%	100,00%	99,44%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
12	SELMA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
13	Société de Construction Industrialisée	99,20%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
14	HERMES INT BUSINESS LTD	99,91%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
15	SOVIT	99,06%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
16	EL BORAQ	99,78%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
17	MED FOOD	99,87%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
18	STE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	99,28%	100,00%	99,99%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
19	FRUITS DE CARTHAGE	99,64%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société		% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017		
20	NUTRIMIX	99,87%	99,88%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
21	PREMIX SEBRI	99,87%	99,93%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
22	INDUSTRIE ET TECHNIQUE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
23	ENNAJAH	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
24	POULINA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
25	STE AGR DICK	99,83%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
26	STE AGRICOLE SAOUEF	99,93%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
27	OASIS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
28	ZAHRET MORNAG	99,99%	100,00%	99,99%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
29	MED INDUSTRIE	99,29%	98,70%	99,97%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
30	ASTER INFORMATIQUE	99,52%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
31	TRANSPPOOL	99,68%	100,00%	100,00%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
32	ALMES SA	99,98%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
33	MEDFACTOR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
34	G.I.P.A SA	99,76%	99,70%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
35	La Générale des Produits Laitiers	99,76%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
36	CHAHRAZED	99,84%	99,71%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
37	I.B.P	99,62%	99,97%	99,99%	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
38	CEDRIA	99,51%	99,48%	99,99%	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
39	UNIPACK	99,62%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
40	PARTNER INVESTMENT	99,44%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
41	GLOBAL TRADING	99,59%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
42	STE DE NUTRITION ANIMALE	99,92%	99,91%	99,97%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
43	Transport Maritime et Terrestre "TMT"	99,92%	99,91%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
44	TECHNOFLEX	99,51%	99,95%	99,88%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
45	T'PAP	100,51%	100,00%	100,85%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
46	STE GENERALE NOUHOUD	98,86%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
47	CARTHAGO BRIQUES	99,30%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
48	TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	99,68%	99,31%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
49	SOCIETE MARITIME AMIRA	99,80%	100,00%	100,00%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
50	SIDI OTHMAN	98,92%	99,99%	99,26%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
51	STE F.M.A	99,50%	99,77%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
52	Idéal Industrie de l'Est Algérie	99,49%	99,49%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
53	LINPACK	97,84%	97,76%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
54	PROINJECT	99,58%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
55	POOLSIDER	99,81%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
56	LE PASSAGE	99,67%	99,89%	99,91%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
57	AVIPACK	99,33%	99,18%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
58	Agro-Industrielle ESMIRALDA	99,54%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
59	MAGHREB INDUSTRIE	98,60%	99,89%	99,93%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
60	STEO	99,50%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
61	YASMINE	99,53%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société		% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017		
62	SOCIETE TAZOHRANE	99,21%	100,00%	99,28%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
63	ATHENA FINANCES HOLDING OFFSHORE	89,93%	99,80%	90,07%	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
64	Compagnie Générale de bâtiment "CGB"	98,49%	98,25%	99,98%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
65	STE AGRICOLE EL JENENE	99,80%	99,87%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
66	KELY DISTRIBUTION	98,01%	99,79%	99,75%	99,75%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
67	BRIQUETERIE BIR M'CHERGA	99,42%	99,73%	100,00%	99,74%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
68	CONCORDE TRADE COMPANY	99,63%	99,58%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
69	SABA	99,76%	99,65%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
70	ROMULUS VOYAGES	99,47%	99,50%	99,50%	99,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
71	ETTAAMIR NEGOCE	99,19%	99,31%	99,68%	99,55%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
72	ELIOS LOCALISATION	99,62%	99,62%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
73	ESSANA OUBAR	99,59%	99,59%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
74	EL MAZRAA	98,70%	98,71%	98,71%	98,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
75	CARTHAGO BETON CELLULAIRE	99,42%	99,30%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
76	MECAWAYS	96,85%	97,39%	97,43%	97,43%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
77	ORCADE NEGOCE	99,88%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
78	GIPAM	90,23%	98,14%	100,00%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
79	STE ETTAAMIR	96,64%	96,64%	96,64%	96,64%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
80	SICMA	99,30%	99,68%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
81	SOKAPO	92,13%	92,21%	96,20%	96,20%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
82	INTERNATIONAL TRADING COMPANY	99,64%	99,57%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
83	STE SUD PACK	99,76%	96,94%	100,00%	97,05%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
84	TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	79,98%	79,98%	79,98%	79,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
85	Sté Tunisienne Alimentaire du Sahel	79,89%	79,98%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
86	BITUMEX	78,84%	83,90%	80,24%	84,39%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
87	MED OIL SENEGAL	69,91%	64,84%	70,00%	64,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
88	CARVEN	67,19%	67,94%	68,27%	68,27%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
89	IDEAL CERAMIQUE	66,96%	67,23%	67,27%	67,27%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
90	Poulina Bâtiments et Travaux Publics	99,28%	60,25%	100,00%	60,25%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
91	Poulina de Produits Métalliques "PPM"	59,32%	59,98%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
92	PROMETAL PLUS	59,44%	60,04%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
93	ORCADE CORPORATION	19,19%	57,17%	19,20%	58,19%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
94	LARIA international	49,13%	50,00%	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
95	GREEN LABEL OIL	99,84%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
96	BRIQUETERIE JBEL OUEST	99,16%	99,39%	99,63%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
97	CARTHAGO SANITAIRE	96,34%	96,41%	97,50%	97,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
98	MED OIL SENEGAL	69,91%	64,84%	70,00%	64,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
99	SGTM	99,60%	98,31%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
100	INTER FER FORGER	98,72%	98,32%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
101	SIGA	99,01%	98,32%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
102	Poulina Cote D'ivoire	66,87%	66,85%	66,92%	66,92%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
103	UNITED PASTRY	98,64%	0,00%	99,98%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017		
1 ENNAKL AUTOMOBILES	29,69%	29,43%	30,09%	29,81%	Influence notable	Mise en équivalence
2 ADOACTIM	49,72%	49,57%	50,00%	50,00%	Influence notable	Mise en équivalence
3 CLOUD TEMPLE TUNISIA	49,50%	49,00%	49,50%	49,00%	Influence notable	Mise en équivalence

II. 2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation au 31/12/2018 :

a) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 57 885 877 DT ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 et restent inscrites parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au 31/12/2018.

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017		
1 Technique d'Emballage en Carton Lybie	92,34%	92,34%	92,36%	92,36%	Exclue du périmètre	Non consolidée
2 Africaine de Transformation de Métaux	67,46%	67,46%	67,45%	67,45%	Exclue du périmètre	Non consolidée
3 Sahel Lebda Lissinaat Mawed El Binaa	72,03%	72,03%	72,00%	72,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
4 Charika Afriquia Lissina al Elajor	70,04%	70,04%	70,34%	70,34%	Exclue du périmètre	Non consolidée
5 Selja Lisinaat Elmothalajat	69,15%	69,15%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
6 Poulina Libye de Constructions et Travaux Publics	59,52%	59,52%	59,75%	59,75%	Exclue du périmètre	Non consolidée
7 Lebda Lissinaat El Plastiquia El Moussahama	52,01%	52,01%	52,00%	52,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
8 Tarabols Li Intaj Alaf Hayawania	50,99%	50,99%	51,00%	51,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
9 Ettatouir Ettanmiaa El Omrania El Mochtaraka	36,15%	36,15%	60,00%	60,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
10 Achghal Ezzaouia Poulina Bouzguend alilinchat	33,14%	33,14%	55,00%	55,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée

b) Au cours de l'exercice 2017, le groupe PGH s'est engagé à vendre la totalité de sa participation dans la société **MED INVEST** dont le pourcentage de contrôle s'élevait au 31.12.2016 à 48.99%. Une partie des ventes ont été réalisées au cours des exercices 2017 et 2018, alors que la vente des titres restants sera réalisée au cours de l'exercice 2019. De ce fait, la norme comptable NCT 36 « relative aux participations dans des entreprises associées » prévoit l'exclusion du périmètre de consolidation de la société **MED INVEST** puisqu'il s'agit de participations destinés à la vente.

II. 3. ACTIFS :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31 Décembre 2018 à 14 347 019 DT contre 17 935 737 DT au 31 Décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Investissement de recherche et de développement	70 063	70 063
Concessions de marques, brevets et licences	1 488 944	1 344 763
Logiciels	12 565 812	11 362 129

<i>Fonds commerciaux</i>	1 856 925	1 784 412
<i>Droits au bail</i>	88 835	1 865 448
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	7 811	7 811
<i>Goodwill net d'amortissements (i)</i>	11 097 647	12 546 715
Total	27 176 038	28 981 341
<i>Moins Amortissements (Hors Goodwill)</i>	-12 829 019	-11 045 604
Total net	14 347 019	17 935 737

(i) Goodwill :

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises. Il présente au 31 Décembre 2018 un solde net d'amortissements de 11 097 647 DT.

Note 2 : Immobilisations corporelles :

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31 Décembre 2018 à 1 113 063 521 DT contre 1 003 737 193 DT au 31 Décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Terrains</i>	107 120 862	103 929 957
<i>Constructions</i>	485 624 761	462 733 685
<i>Plantations et cheptel</i>	11 643 478	11 078 442
<i>Installations Techniques Matériel et outillages industriels</i>	880 499 765	816 122 767
<i>Matériel de Transport</i>	102 737 727	96 956 244
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	223 162 460	203 277 164
<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	29 750 183	27 501 315
<i>Matériel d'emballage</i>	62 646 280	58 209 639
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	19 177 822	18 553 185
<i>Immobilisations en cours</i>	177 712 790	87 601 891
Total	2 100 076 128	1 885 964 288
<i>Moins Amortissements</i>	-987 012 607	-882 227 095
Total net	1 113 063 521	1 003 737 193

Note 3 : Immobilisations financières :

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2018 à 220 926 018 DT contre 223 387 182 DT au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Titres de participation</i>	104 205 872	89 428 727
<i>Titres mis en équivalence</i>	105 620 031	107 644 182

<i>Prêts</i>	4 225 924	4 416 521
<i>Dépôts et cautionnements</i>	7 740 994	7 961 613
<i>Autres immobilisations financières</i>	23 533 585	26 795 271
Total brut	245 326 407	236 246 314
<i>Moins Provisions</i>	-24 400 389	-12 859 132
Total net	220 926 018	223 387 182

3-1 Titres de participation :

Le solde brut des titres de participation au 31 Décembre 2018 se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

Titres	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variations
ASHARIKA AL IFRIQUIA LISINAAT AL AAJOR	17 725 339	17 725 339	0
Africaine De Transformation de Métaux	9 984 378	9 984 378	0
SAHEL LEBDA LISINAAT MAWED ALBINA	7 591 441	7 591 441	0
TEC LYBIE	7 264 398	7 264 398	0
POULINA LIBYE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLIC	6 341 449	6 341 449	0
MAGASIN GENERAL	5 158 601	5 158 601	0
ICC	4 196 836	4 196 836	0
BANQUE ZITOUNA	4 711 858	4 711 858	0
ETTATOUR ETTANMIAA EL OMRANIA EL MOCHTARAKA	3 134 231	3 134 231	0
GIPA LYBIE	2 958 611	2 958 611	0
TUNIFIB	2 000 000	2 000 000	0
SHARIKAT LIBDA LISINAAT ALPLASTIKIA ALMOUSAHIMA	1 171 201	1 171 201	0
Trabols LIINTEJ ALAF	970 125	970 125	0
ZITOUNA TAMKEEN	4 000 000	3 070 000	930 000
EZZAOUIA	744 703	744 703	0
AMEN BANK	728 710	728 710	0
BTP France	567 815	567 815	0
ACM	501 000	501 000	0
AGROMED	415 306	415 306	0
OXYMETAL France	324 267	324 267	0
UNIFACTOR	300 000	300 000	0
Daouajine Bouznika	226 001	226 001	0
LA MARINA	200 000	200 000	0
AMEN SICAR	167 882	167 882	0
BITUMEN	99 300	99 300	0
CM LASER	90 000	90 000	0
AFFICHE TUNISIE	70 000	70 000	0
BTS	50 500	50 500	0
SICAB	50 000	50 000	0
Société de gestion du technopôle de Sfax (SGTS)	50 000	50 000	0
NUTRISTAR INT	43 886	43 886	0
TUNICODE	39 000	39 000	0
MAILLE MODE	26 250	26 250	0
NEGOCIM	26 000	26 000	0

(Exprimés en TND)

Titres	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variations
FIT	20 000	20 000	0
INTRINSEC AFRIQUE S.A.	15 000	15 000	0
CONSORTIUM TUNISIEN DES COMPOSANTS AUTOMOBILE	12 500	12 500	0
COMPROAGRI	10 000	10 000	0
O'claire	7 500	7 500	0
BANQUE POPULAIRE	220	220	0
STE CONSTELLATION	6 048 817	6 048 817	0
DEALER	40	40	0
SOCIETE STLV	100	0	100
ARETA 3000	2 225 573	2 225 573	0
ANTICAFE CARTHAGE LAND	90 000	90 000	0
Société "SAT"	3 647 000	0	3 647 000
Comptoir Tunisien d'Imprimerie "COTIM"	2 200 000	0	2 200 000
LE BON BISCUIT DU SUD "BBS"	8 000 032	0	8 000 032
Total	104 205 872	89 428 727	14 777 132

3-2 Titres mis en équivalence :

Au 31/12/2018, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de 105 620 031 DT et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Entreprise Associée	Titres mis en équivalence		Quote-part dans les réserves		Quote-part dans les résultats	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
ENNAKL	101 836 534	104 674 867	-16 933 875	-14 614 176	3 092 796	4 595 297
CLOUD TEMPLE	1 727 308	1 401 842	295 028	23 480	194 830	153 402
ADACTIM	2 056 190	1 567 473	-1 602 627	-2 317 940	455 337	681 933
Total	105 620 031	107 644 182	-18 241 474	-16 908 636	3 742 962	5 430 632

Note 4 : Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2018 comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Frais préliminaires</i>	2 489 681	4 081 074
<i>Charges à répartir</i>	-767 530	775 277
Total	1 722 152	4 856 351

Note 5 : Stocks :

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2018 à 778 596 269 DT contre 606 174 895 DT au 31 Décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Matières premières</i>	500 791 922	378 428 401
<i>Fournitures et consommables</i>	29 696 398	23 280 453
<i>Travaux en cours</i>	77 444 061	72 350 858
<i>Produits finis</i>	154 860 664	131 815 488
<i>Marchandises</i>	39 583 181	23 740 396
Total	802 376 225	629 615 596
<i>Provisions sur stocks</i>	-23 779 956	-23 440 702
Total net	778 596 269	606 174 895

Note 6 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 554 921 816 DT contre 400 100 900 DT au 31 Décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Clients</i>	356 661 706	222 306 289
<i>Clients, effets à recevoir</i>	110 186 072	98 709 165
<i>Clients étrangers</i>	119 049 026	107 871 959
Total	585 896 804	428 887 414
<i>Provisions clients</i>	-30 974 988	-28 786 513
Total net	554 921 816	400 100 900

Note 7 : Autres actifs courants :

Au 31 Décembre 2018, les autres actifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Etat, impôts et taxes</i>	177 950 604	125 464 547
<i>Débiteurs divers</i>	77 995 432	57 791 042
<i>Comptes de régularisations</i>	73 852 174	75 347 959
Total	329 798 210	258 603 548

Note 8 : Placements et autres actifs financiers :

Au 31 Décembre 2018, les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Échéances courantes sur prêts</i>	0	17 392
<i>Placements courants</i>	327 979 907	158 639 640
<i>Placements à terme</i>	49 643 443	48 477 715
Total	377 623 351	207 134 747

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2018 un montant de 100 926 623 DT contre 186 790 918 DT au 31 Décembre 2017 et s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Effets remis à l'escompte</i>	17 926 786	24 054 348
<i>Banques</i>	81 998 542	161 565 696
<i>Caisses</i>	1 001 296	1 170 874
Total	100 926 623	186 790 918

II. 4. CAPITAUX PROPRES GROUPE, INTERETS MINORITAIRES ET PASSIFS :

Note 10 : Capitaux propres consolidés :

Les capitaux propres consolidés du groupe se présentent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600
<i>Réserves consolidées</i>	-24 376 810	455 299 576
<i>Titres en autocontrôle</i>	540 473 164	-20 458 472
<i>Résultat consolidé</i>	152 008 990	138 270 516
Total	848 108 944	753 115 221

Note 11 : Intérêts des minoritaires :

Les intérêts des minoritaires ont atteint 18 630 661 DT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 12 895 956 DT au 31 Décembre 2017. Ils s'analysent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>	16 983 651	16 611 053
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>	1 647 010	-3 715 097
Total	18 630 661	12 895 956

Note 12 : Passifs non courants :

Au 31 Décembre 2018, l'encours des passifs non courants dû par le groupe se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Emprunts et autres passifs financiers à long terme (i)</i>	1 226 937 107	1 034 769 929
<i>Provisions pour risques et charges</i>	10 347 448	10 201 919
Total	1 237 284 555	1 044 971 848

(i) Dont 15 000 000 dinars de fonds gérés relatifs à la société « TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR ».

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique a atteint 612 321 411 DT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 346 131 398 DT au 31 Décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Fournisseurs locaux</i>	113 408 227	228 202 078
<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	361 065 851	77 851 103
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	5 157 788	820 838
<i>Fournisseurs étrangers</i>	115 972 334	23 014 663
<i>Fournisseurs, factures non parvenues</i>	16 717 212	16 242 716
Total	612 321 411	346 131 398

Note 14 : Autres passifs courants :

Au 31 Décembre 2018, les autres passifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Clients avances et acomptes</i>	6 076 042	4 979 533
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	4 243 095	2 951 079
<i>Impôts et taxes</i>	14 925 146	8 833 024
<i>Comptes d'associés</i>	38 771	39 553
<i>Créditeurs divers</i>	41 612 383	36 900 289
<i>Provisions courantes</i>	5 060 544	4 238 035
Total	71 955 982	57 941 513

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers :

Au 31 Décembre 2018, le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Échéances à moins d'un an sur emprunts</i>	173 867 450	158 208 263
<i>Emprunts courants liés au cycle d'exploitation</i>	427 230 973	401 863 949
<i>Découverts bancaires</i>	102 525 002	133 593 323
Total	703 623 425	693 665 535

II. 5. ETAT DE RESULTAT :

Les revenus ont totalisé 2 162 700 250 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Vente des produits finis et prestations de services</i>	2 053 442 907	1 815 792 824
<i>Vente de marchandises</i>	166 871 371	159 789 587
<i>Remises accordées</i>	-57 614 028	-47 049 059
Total	2 162 700 250	1 928 533 352

Note 17 : Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation ont totalisé 9 978 697 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Quote-part des subventions d'investissements dans le résultat</i>	2 110 015	1 906 750
<i>Subventions d'exploitation</i>	7 496 826	4 312 532

<i>Autres produits d'exploitation</i>	371 856	264 169
Total	9 978 697	6 483 451

Note 18 : Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont totalisé 270 256 400 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Achat non stocké de fournitures</i>	67 188 351	61 906 722
<i>Services extérieurs</i>	196 119 382	182 146 930
<i>Impôts et taxes</i>	6 948 667	7 635 345
Total	270 256 400	251 688 997

Note 19 : Charges financières nettes:

Les charges financières nettes ont totalisé 79 159 451 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Charges financières (Intérêts, commissions, agios)</i>	-139 049 969	-94 162 022
<i>Produits financiers nets</i>	7 771 392	5 685 254
<i>Charge sur cession de valeurs mobilières</i>	-17 576	-218 542
<i>Produits sur cession de valeurs mobilières(i)</i>	50 536 933	64 398 308
<i>Perte de change</i>	-29 485 477	-33 490 809
<i>Gain de change</i>	31 085 246	22 175 692
Total	-79 159 451	-35 612 119

(i) les produits sur cession de valeur mobilières auraient dû être inscrits dans la rubrique « produits des placements ».

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis des auditeurs indépendants
Etats financiers consolidés
Exercice clos au 31 Décembre 2018

A Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING S.A,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **POULINA GROUP HOLDING** qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé de **3 491 924 979** dinars et un bénéfice net de **152 008 990** dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «**Fondement de l'opinion avec réserve**» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

1- Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant net de provisions de **35 885 877¹** dinars ne sont pas intégrées lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 et restent inscrites parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2018.

Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales. Par voie de conséquence, nous ne pouvons pas exprimer une opinion sur la réalité de cet actif.

¹Les organes de gestion des filiales détentrices des dites participations ont établi un plan de provisionnement de ces dernières. Au 31 décembre 2018, la provision constatée s'élève à 22 000 000 dinars, dont 12 000 000 dinars au titre de l'exercice 2018.

2- La société « Poulina Bâtiments et travaux publics », sous-traitant de plusieurs chantiers de travaux publics sur le territoire libyen, a inscrit parmi ses éléments d'actifs un montant net d'amortissements de **21 548 359** dinars relatif à des matériels, équipements de chantiers, créances et stocks se trouvant en Lybie. Une provision sur stocks a été comptabilisée pour un montant de **16 300 000** dinars. Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous ne pouvons pas nous exprimer sur la réalité du solde net de ces actifs, s'élevant au 31 décembre 2018, à **5 248 359** dinars.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

1. Evaluation du Goodwill et des participations dans les entreprises associées

Comme indiqué dans le bilan consolidé, l'actif du groupe comprend un Goodwill dont la valeur nette est de **11 097 647** dinars et des participations dans des entreprises associées d'un montant de **105 620 031** dinars. Les notes **1** et **3-2** de l'annexe au bilan précisent les modalités de calcul des deux points précédents.

Nous avons considéré que l'évaluation du Goodwill et des participations dans les entreprises associées constitue un point clé d'audit dans la mesure où celle – ci est sensible aux estimations et hypothèses retenues par la direction et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

En réponse à ce point clé d'audit, nos travaux ont principalement consisté à:

- ✓ Examiner la régularité et la permanence des méthodes appliquées par la direction
- ✓ Analyser les hypothèses retenues pour l'évaluation et l'amortissement du Goodwill
- ✓ Conduire notre propre analyse pour l'amortissement du Goodwill et l'évaluation des titres mis en équivalence
- ✓ Contrôler la conformité de l'information communiquée dans les notes 1 et 3-2 avec le calcul

effectué par nos soins.

4. Rapport de gestion relatif au groupe de sociétés

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2018 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère **PGH SA** qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les

conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 12 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAECO Consulting

Union Des Experts Comptables

Elyes BEN M'BAREK

Elyes BEN REJEB